

VILLE DE LYON

LES

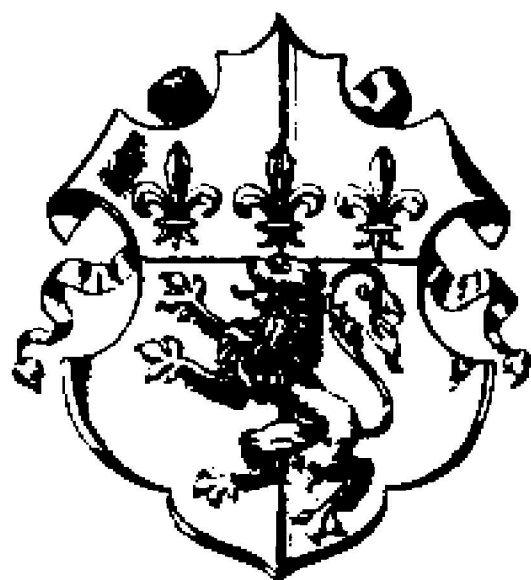
ŒUVRES DE L'HOTEL DE VILLE

PENDANT LA GUERRE

PAR

Auguste EHRHARD

Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université.



LYON

A. REY, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

4, RUE GENTIL, 4

—
1916

INTRODUCTION



La guerre a surpris Lyon en pleine fête. L'Exposition, dans tout son éclat, témoignait des ressources matérielles et intellectuelles de la cité, ainsi que de son crédit dans le monde. Tandis que la foule s'émerveillait et se divertissait au spectacle des richesses étalées devant ses regards sur les bords du Rhône, ou que, revenue au cœur de la ville, elle s'amusait du mouvement qu'elle créait elle-même et, la nuit, de la gaité des rues inondées de lumière, l'esprit attentif sentait sous ces apparences joyeuses un effort grave, une intensité d'action qui pouvait, en d'autres circonstances, se tourner avec le même succès vers d'autres buts.

En effet, quand le coup de tonnerre éclata, Lyon fut prompt à appliquer ses énergies aux besoins nouveaux. Son activité s'épanouit en une

variété d'œuvres qui secondèrent et complétèrent, quand elles ne la devancèrent pas, la tâche de l'Etat, en organisant des secours au profit des victimes civiles et militaires de la guerre. Sans parler du concours prodigieux que son industrie apporta à la défense nationale, par une adaptation immédiate aux exigences de l'heure, sans parler de ses usines jusque-là productrices de luxe, qui se changèrent en annexes d'arsenaux, la Ville fut aussi ingénieuse que féconde, quand il s'agit d'abriter contre la misère les familles que la mobilisation privait de leur soutien, ou celles que l'invasion avait chassées de leurs foyers, de rétablir un lien entre les membres de celles que la tourmente avait dispersées, d'assurer des soins aux blessés, d'envoyer du réconfort aux soldats en campagne, des vivres et des vêtements aux prisonniers, de rechercher les disparus.



L'on ne saura jamais les miracles de charité qu'opéra l'initiative privée. Beaucoup de ceux qui en bénéficièrent en éprouvèrent les effets, sans en connaître la source. A côté de cette bienfaisance

individuelle qui échappe à toute statistique, de puissants organismes s'attachèrent à soulager la souffrance. Les diverses sociétés de la Croix-Rouge, entraînées par une noble émulation, donnèrent, particulièrement à Lyon, la mesure de leur utilité. Largement soutenues par des souscriptions publiques, elles n'assurèrent pas seulement le fonctionnement parfait de leurs hôpitaux : elles s'acquittèrent dans les gares d'une lourde tâche, soit en adoucissant pour les blessés et les réfugiés de passage les fatigues de la route, soit en entourant de soins rapides ceux pour qui Lyon était le terme du voyage. Les grands blessés, rapatriés d'Allemagne, n'oublieront jamais la part prise par les dames lyonnaises de la Croix-Rouge aux émouvantes réceptions qui leur furent faites. Les Hospices civils ne furent pas inférieurs à leur antique réputation. Ils apportèrent au Service de Santé militaire l'énorme ressource de plusieurs milliers de lits, d'un outillage complet, d'une brillante élite de chirurgiens et de médecins, d'une légion d'auxiliaires et de subalternes rompus à toutes les difficultés. Dans l'orbite de ces deux grands

centres gravitèrent une foule d'annexes et d'entreprises particulières.

La Préfecture du Rhône fut un autre foyer de généreuse et patriotique activité. M. le Préfet du Rhône et M^{me} RAULT, dans un cadre différent, puisqu'il était celui du département, ont multiplié les efforts pour contribuer à fournir des vêtements et des secours, soit aux soldats du front, soit aux réfugiés; leur dévouée direction, le zèle de leurs collaborateurs ont prolongé et complété l'action de la Ville; de nombreux Lyonnais ont profité des bienfaits de leurs œuvres.

L'Hôtel de Ville, où bat le cœur de la cité, d'une cité riche et que chacun sait compatissante aux infortunes, ne pouvait rester oisif dans la mobilisation générale de la bienfaisance. La guerre remplit le vieil édifice d'une vie nouvelle qui, loin d'être tumultueuse, fut régie par une pensée lucide et par une volonté ordonnatrice. M. HERRIOT, sénateur du Rhône, maire de Lyon, eut l'intuition rapide des besoins auxquels la Municipalité devait prendre à cœur de faire face. Pour l'exécution de ses projets, il fit appel à la

bonne volonté des uns, à la munificence des autres, et il établit, soit dans le cadre même de l'administration municipale, soit en marge, un nombre d'œuvres imposant. Tandis que la Croix-Rouge, les Hospices civils et la Préfecture s'étaient spécialisés dans certaines entreprises, l'effort de l'Hôtel de Ville devait, par définition, être multiple, il tendit à remédier à la grande variété de maux engendrés par la guerre. Il se fit sentir non pas seulement à Lyon ou exclusivement au profit des Lyonnais, mais sur des points nombreux où une souffrance, de quelque côté qu'elle vînt, appelait un soulagement.



Les œuvres que les nécessités de la guerre firent créer par la Ville de Lyon sont de deux sortes : les unes ont un caractère strictement municipal, en ce sens que, alimentées par le budget de la Ville, elles relèvent du Conseil municipal, auquel le maire est tenu de rendre compte de leur fonctionnement et de leurs résultats. Les autres, tout en étant rattachées à l'administration municipale par des liens nom-

breux, font une place bien plus large à l'initiative privée. Appelées à la vie par le maire, installées en grande partie dans des locaux de l'Hôtel de Ville, gérées avec la participation de quelques fonctionnaires municipaux, elles ont néanmoins, en raison des sources qui les alimentent et de la plupart des concours qui les soutiennent, une autonomie qui les soustrait au contrôle immédiat du Conseil municipal. Elles sont juxtaposées plutôt qu'incorporées aux services normaux de l'administration urbaine. Quoique le maire en ait la responsabilité dernière, un fait significatif met en évidence leur nature de créations « à côté » : c'est le rôle capital que joue M^{me} HERRIOT dans leur direction. Étroitement associée à la pensée du maire, M^{me} HERRIOT veille à ce que la réalisation réponde pleinement à l'intention. Le chef de la municipalité couvre de son nom l'entreprise, mais, par une procuration qui n'a rien d'officiel, il délègue une partie de ses pouvoirs à l'intime collaboratrice qui introduira de la grâce féminine et de la souplesse là où, sans elle, il n'y aurait eu que le jeu toujours un peu rigide des rouages purement administratifs.

Nous ne nous occuperons pas ici des œuvres strictement municipales; elles feront l'objet d'un rapport qui, le moment venu, sera soumis à l'examen du Conseil. Nous ne les mentionnerons que pour donner une idée de l'ampleur du programme conçu par le chef de la Municipalité. Ce furent, au début, les soupes populaires. Ce furent ensuite les grands travaux : construction du Stade à l'Exposition, construction de l'Hôpital de Grange-Blanche, pour lesquels on utilisa les prisonniers allemands. Ce fut la Bibliothèque de la Guerre, vaste collection de publications de tous les pays, où puiseront les historiens pour raconter le formidable événement, tandis que le grand public y pourra consulter des documents d'une infinie variété.

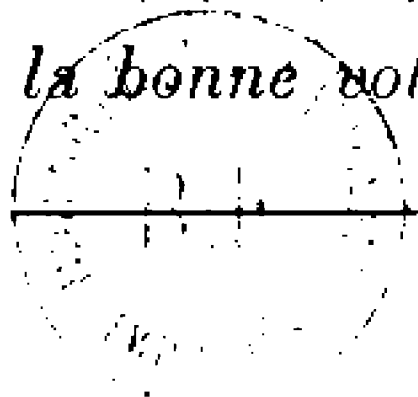
Entre les œuvres purement municipales et celles dont nous avons essayé de définir le caractère plus indépendant, il s'en place une qui, par certains côtés, appartient à chacun des deux groupes : ce sont les ouvroirs municipaux. Quoique leur gestion soit soumise aux lois sévères des Administrations publiques, ils ont, avec plusieurs des entreprises auxquelles préside

M^{me} HERRIOT des rapports tellement étroits que nous ne saurions les passer sous silence sans supprimer une fonction importante dans un bel organisme. Ils figureront donc dans l'étude qui est proprement notre tâche, dans le cycle de ces créations, dont l'Hôtel de Ville est le centre, et qui, inspirées par un sentiment commun, la compassion pour les victimes de la guerre, vont à leur but en dehors des voies rigoureusement officielles.

Notre intention n'est pas d'étaler avec orgueil une série de hauts faits, ni de chanter les louanges de ceux qui les ont accomplis. Nous voulons faire non pas un panégyrique, mais un exposé sincère qui peut avoir son utilité et qui, de plus, est l'accomplissement d'un devoir. Loin de vanter Lyon comme une ville unique, incomparable, nous serions heureux si son exemple, connu au loin, suscitait des imitations dont le succès dépasserait le sien. Nous considérons d'autre part qu'un hommage public doit être rendu au dévouement de nombreuses personnes qui, pouvant s'embusquer dans la quiétude de leur vie ordinaire, ont préféré sacrifier leur repos, leurs

intérêts privés et souvent leur santé pour s'associer à un généreux et patriotique effort. Il est juste aussi que la foule, en grande partie anonyme, des bons citoyens, qui par leurs offrandes ont permis de réaliser de belles conceptions, sache l'emploi qui a été fait de ces libéralités. Puissions-nous les convaincre qu'ils ne se sont pas imposé d'inutiles sacrifices !

En rédigeant cet opuscule, qui a pour but de renseigner et de remercier tout ensemble, nous sommes bien sûr d'interpréter la pensée du maire, si nous associons à ces expressions de gratitude les hautes autorités dont la bienveillance a constamment secondé l'action municipale, M. le Préfet du Rhône, M. le général MEUNIER, M. le général GOIGOUX, M. le directeur du Service de santé LAPASSET, M. le contrôleur général ALOMBERT, M. le directeur de l'Intendance RIMBERT. Du chef le plus éminent au plus modeste citoyen, chacun a fait son devoir. Les œuvres, entre elles, se sont aidées et soutenues. La municipalité lyonnaise ne réclame d'autre mérite que d'avoir servi d'intermédiaire à la bonne volonté de tous.



VILLE DE LYON

LES ŒUVRES DE L'HOTEL DE VILLE

PENDANT LA GUERRE

CHAPITRE PREMIER

LES MOYENS D'ACTION

Le grand public ne se rend pas un compte très exact des difficultés que rencontre une municipalité, lorsque des événements imprévus lui imposent soudain un surcroît d'obligations. L'on se représente volontiers « la Ville », surtout lorsqu'il s'agit d'une cité d'un demi-million d'habitants, comme une puissance aux ressources illimitées. Il semblerait que le maire, ayant résolu d'apporter des remèdes aux calamités de la guerre, n'ait eu qu'à faire un geste pour trouver immédiatement, dans les cadres normaux de l'organisation municipale, le personnel, le matériel et l'argent qu'il lui fallait.

En réalité, des problèmes nombreux se posaient. D'abord, celui du personnel. Les bureaux des mairies étaient trop dépeuplés par la mobilisation pour que les employés qui restaient et qu'il avait fallu renforcer par des recrues de fortune pussent être affectés à des tâches insolites. La légion des collaborateurs nécessaires devait être levée par le maire parmi des éléments que la défense nationale laissait disponibles et qui pouvaient lui apporter un concours soit gratuit, soit rémunéré. Nous verrons, quand nous examinerons chaque œuvre en particulier, comment se constituèrent ces corps de volontaires complétés par des effectifs rétribués.

La Ville prêta cependant aux créations nouvelles trois chefs de service dont le rôle fut considérable.

Le directeur du Bureau d'Hygiène fut préposé à la direction générale des hôpitaux municipaux. Pendant la première année, cette lourde mission fut remplie par M. le D^r LESIEUR avec un succès complet, et, à partir d'octobre 1915, avec non moins de vaillance et de bonheur, par M. le D^r VIGNE.

L'installation des hôpitaux municipaux et des écoles professionnelles de blessés se fit par les

soins de M. MEYSSON, architecte de la Ville. La rapidité avec laquelle une trentaine d'hôpitaux durent être improvisés dans des locaux rebelles pour la plupart, eût-il semblé, à une affectation pareille, l'acquisition également urgente d'un vaste mobilier, des aménagements importants qui équivalaient presque à des constructions nouvelles, comme ceux des immeubles qui reçurent les écoles de blessés, la surveillance d'une multitude prodigieuse de détails, exigèrent de M. MEYSSON un effort supérieur à celui qu'aurait coûté la création de maint édifice monumental.

Des tâches multiples furent assignées à M. MARSOT, directeur des Orphelinats municipaux, chargé par intérim de la direction du 4^e bureau à la Mairie centrale. Il serait difficile de dire à laquelle des œuvres M. MARSOT se rendit le plus utile par la netteté de son esprit et son sens pratique, si c'est aux hôpitaux municipaux dont il régla les approvisionnements de toute nature, en même temps qu'il en contrôlait la situation financière, ou si c'est à l'Œuvre de Secours aux Prisonniers de guerre, à l'Œuvre de la Lingerie du Soldat, où M^{me} HERRIOT eut en lui, pour la direction générale et en particulier pour les achats, le plus zélé lieutenant.

*
* *

La Ville disposait de locaux et d'une certaine quantité de matériel dont le maire pouvait faire bénéficier ses entreprises. Les magnifiques salons de l'Hôtel de Ville étaient transformés en bureaux, en magasins et en salles de manutention. Dans le plus grand de tous s'élevaient chaque jour les pyramides de paquets destinés aux prisonniers de guerre ou aux soldats du front. Dans un autre s'étalaient, sur de larges tables, les immenses fichiers du Bureau de Recherches des familles dispersées. Plusieurs écoles communales étaient converties en hôpitaux à un moment où l'on ne prévoyait pas que, la guerre se prolongeant, cette transformation serait préjudiciable aux intérêts de l'enfance. Deux importants immeubles, propriété urbaine, allaient donner asile aux mutilés, pour qu'on y procédât à leur rééducation professionnelle.

Les hôtels dont la Municipalité avait favorisé l'ouverture, afin de loger les visiteurs de l'Exposition, fournirent un mobilier assez abondant aux hôpitaux qui tirèrent également de l'Exposition elle-même beaucoup d'objets utiles. Des chaises

et des tables provenant de pavillons exotiques garnirent les chambres des blessés. On peut voir aussi dans certaines formations de grandes tables qui servent, en temps d'élections, au dépouillement du scrutin, vastes carrés où se dénouaient des batailles politiques et où maintenant nos troupiers mangent paisiblement leur soupe.

Néanmoins, pas plus les locaux et le mobilier que le personnel dont disposait la Ville ne pouvaient suffire à d'énormes besoins. Elle dut s'aider, en cette matière comme en d'autres, du concours des particuliers. Elle le sollicita souvent et la réponse à son appel fut toujours celle que l'on pouvait attendre de la générosité lyonnaise.

*
* *

Le problème le plus grave fut celui des ressources pécuniaires.

Un budget municipal n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Que de gens s'imaginent que sur des recettes d'une vingtaine de millions il est toujours aisé de prélever des sommes plus ou moins importantes pour parer à des nécessités subites ! Ces personnes ignorent que, à supposer qu'il

existe des disponibilités, l'emploi en est soumis à des règles rigides dont aucun maire ne saurait s'affranchir, qu'il faut, après les délibérations et les votes du Conseil municipal, obtenir l'approbation préfectorale, et que toutes ces formalités font du maniement des fonds communaux une opération laborieuse et lente.

En un moment où la Ville avait engagé des millions dans des travaux de grande envergure, où l'on ignorait encore à quels résultats aboutirait la liquidation de l'Exposition, c'était un devoir élémentaire de redoubler de prudence et de n'accepter des charges nouvelles qu'avec la certitude de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire. De plus, il fallait un système financier qui permît l'utilisation rapide des ressources, selon les exigences de l'heure, les virements immédiats d'un chapitre à l'autre, au profit de l'œuvre qui avait à supporter momentanément l'effort le plus lourd. Toute élasticité manquant au budget municipal, il ne restait d'autre solution que la création d'une Caisse spéciale dont les fonds, d'une mobilité extrême, pourraient changer d'affectation au gré des circonstances. C'est cette combinaison qui prévalut. Il y eut, dès lors, à côté de la Caisse municipale une Caisse des œuvres que le maire

gérerait directement, sans autres lois que sa conscience et la vue claire du bien à accomplir. Les dons sont publiés au Bulletin municipal. Pour chacun d'eux, il est délivré un reçu. Une comptabilité rigoureuse enregistre, une à une, toutes les recettes et toutes les dépenses. Elle devra être remise, plus tard, aux Archives de la Ville de Lyon.

Cette Caisse, qui doit pouvoir être vérifiée à toute heure, fut remplie par des versements de nature très différente. Les uns furent faits par l'Etat, les autres par les particuliers.

L'Etat, par l'intermédiaire du Service de Santé, s'engageait à payer aux hôpitaux municipaux la somme de 2 fr. 50 par jour et par homme. A l'époque où cette convention fut conclue, c'est-à-dire en septembre 1914, l'indemnité parut suffisante pour couvrir les frais d'hospitalisation; mais, peu à peu, à mesure que les prix de toutes les denrées s'élevèrent, on eut à se demander si les hôpitaux ne seraient pas en déficit et si le maire n'aurait pas le droit de réclamer une allocation quotidienne plus forte. La question est en ce moment à l'étude.

Une seconde contribution de l'Etat fut celle qu'il versa pour les prisonniers de guerre. Elle se

composa de deux parts, l'une destinée à l'envoi de secours aux prisonniers originaires du département du Rhône, l'autre aux prisonniers, sans distinction d'origine, que l'Hôtel de Ville de Lyon se chargeait de ravitailler.

Depuis peu de temps, M. HERRIOT reçoit de l'ambassade de Russie à Paris une subvention pour l'expédition régulière de colis à une vingtaine de mille de prisonniers russes. Cet arrangement a été pris à la suite d'une visite faite par M^{me} ISVOLSKY, femme de l'ambassadeur, aux Œuvres de l'Hôtel de Ville. Les envois se font sous le contrôle de M. Ch. CABAUD, consul de Russie, en qui l'Hôtel de Ville compte, depuis la première heure, un de ses soutiens les plus généreux.

Un appoint énorme fut fourni, et continue à l'être, par les libéralités des particuliers. Malgré les sollicitations incessantes qui ont, non pas certes lassé la bonne volonté de la population, mais fortement entamé ses réserves, l'élan de la bienfaisance lyonnaise reste admirable. Il se manifeste ou bien par des contributions individuelles, ou bien par des versements de groupements corporatifs. Tantôt ces dons ne sont faits qu'une fois ou se répètent irrégulièrement, tantôt ils se renouvellent chaque mois. Parmi ces ver-

sements mensuels, les uns sont à un taux fixe, les autres sont sujets à des fluctuations. Tantôt les donateurs laissent au maire toute latitude pour l'affectation des sommes, tantôt ils désignent l'œuvre qu'ils veulent particulièrement encourager.

Ces désirs exprimés pour l'emploi spécial de certains dons eurent pour effet de diviser la Caisse centrale en plusieurs sections ou compartiments. Il y eut, métaphoriquement parlant, des guichets auxquels les bienfaiteurs versaient selon leurs préférences. Les œuvres pour lesquelles se constituèrent ainsi à part les fonds les plus considérables furent les Ecoles professionnelles de Blessés et l'Œuvre des Prisonniers de guerre. Les réfugiés des départements envahis et d'Alsace-Lorraine furent aussi l'objet d'une sollicitude spéciale qui amena la création d'une Caisse de secours réservée à cette catégorie de malheureux.

Il nous est impossible de donner ici les noms de toutes les personnes qui, depuis le commencement de la guerre, ont aidé à former un fleuve intarissable de largesses. On en trouvera de longues listes dans la collection du *Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon*. Bornons-nous à indiquer les principaux groupements d'ouvriers,

d'employés ou de fonctionnaires qui, dans un beau mouvement de solidarité, secondent avec persévérance de leurs deniers de nobles entreprises.

Caisse scolaire des Dons aux soldats.

Compagnie P.-L.-M. Section des travaux au nord de Lyon.

Compagnie P.-L.-M. Comité général des Cheminots.

— Atelier de lavage Lyon-Guillotière.

— Dépôt de Lyon-Vaise.

— Union nationale des Cheminots (Section de Badan).

— Comité de Lyon-Mouche.

— Cheminots de Givors.

— Employés de la gare de Chasse.

Société de l'Éclairage électrique (usine de matériel de guerre).

Personnel ouvrier de ladite Société.

Personnel des Hospices civils.

Maison Berliet (cotisation des patrons et ouvriers).

Équipe des tours parallèles (matériel de guerre).

Agents du Service sédentaire des douanes.

Ouvrières de Salt Textile Manufacturing Co.

Amicale des Gardiens de la paix.

Maison Chantemesse et son personnel.

Syndicat de la Cinématographie lyonnaise.

Personnel des Contributions indirectes de Lyon.

Chambre syndicale de l'Industrie lyonnaise.

Maison Saunier frères et son personnel.

Groupes d'Ouvriers en voitures d'Oullins.

Syndicat de la Manufacture des tabacs.

Maison Teste, métallurgie.

Combattants de 1870-1871.

Fonctionnaires du Lycée de jeunes filles.

Maison Berticat-Chipier, miroitier, 7, rue Basse-Combalot.

Personnel des Postes et Télégraphes du département de Constantine.

Personnel de l'Ecole vétérinaire.

Maison Michelin, 8, rue Le Royer.

Société des Produits azotés, à Notre-Dame-de-Briançon (Savoie).

Compagnie des Tramways O.-T.-L.

P. T. T. du département du Rhône.

Fonctionnaires du Lycée Ampère.

Etablissements Matabon, avenue Thiers.

Fonderie de fer des Ateliers d'Oullins.

Société industrielle de Paris et du Rhône.

Comité de l'Enseignement primaire et primaire supérieur.

Employés des Services municipaux.

Syndicat des Travailleurs municipaux.

Maison Gustave Leplant et son personnel.

Personnel civil et militaire des arsenaux de Lyon-Perrache, Mouche, et Direction de l'Artillerie.

Personnel de la Maison Baje, Fond et Dalmotte (cours Lafayette).

Chantiers de la Société belge Foraky (Saint-Symphorien-d'Ozon).

Ateliers de Fives-Lille.

Personnel de l'Enregistrement de Lyon.

Employés des Tramways de Lyon.

Harmonie municipale.

Amicale du Personnel des Commissariats de police.

Employés des Services techniques et administratifs
des Ateliers de Constructions.

Parmi les dons des particuliers, nous pourrions en citer de très importants, comme celui de 50.000 francs fait en octobre 1915 par une femme qui appartient à une grande famille industrielle, et qui, bien qu'étrangère à Lyon, a détourné sur notre ville, en souvenir des sympathies qu'elle y a rencontrées lors d'un deuil tragique, une partie des libéralités qu'elle répand ailleurs d'une main prodigue.

Avec les subventions versées par l'Etat pour les prisonniers de guerre, la recette moyenne des Œuvres de l'Hôtel de Ville était en 1915 d'environ 100.000 francs par mois. A cette somme s'ajoutent les allocations payées par le Service de Santé pour frais d'hospitalisation.

La comptabilité de cette Caisse indépendante de la Recette municipale est tenue par M. BOUCHOT, instituteur en congé, qui joue le rôle de fondé de pouvoirs du maire et dont le bureau est installé à l'Hôtel de Ville. Les fonds sont déposés à la

Société Lyonnaise, où les paiements se font sur chèques délivrés par M. BOUCHOR.

N'oublions pas d'ajouter que l'Hôtel de Ville reçoit aussi de nombreux dons en nature, destinés aux hôpitaux, aux prisonniers de guerre ou aux soldats du front. En vertu du principe qui règne dans la maison de ne rien refuser de ce qui peut être utile à nos braves combattants, on y fait bon accueil à toutes sortes d'objets dont on verra plus loin la nomenclature parfois amusante.

CHAPITRE II

LES HOPITAUX MUNICIPAUX

Le mois d'août 1914 touchait à sa fin. Une immense angoisse qui pesait sur la ville rendait la chaleur plus accablante. La ruée formidable des Allemands vers Paris inquiétait la robuste confiance des premiers jours. Il semblait que jusqu'à Lyon le sol tremblât sous le fracas des canons de l'invasion.

Dans ces journées tragiques où la capitale apparaissait comme une proie à la portée des Barbares, où il y eut une sorte de recul de la vie publique vers les régions plus sûres de l'arrière, Lyon fut considéré comme un de ces camps retranchés où pourraient se rallier et se réorganiser les forces du pays. Si le Gouvernement, après avoir songé à s'y réfugier, lui préféra une autre ville, Lyon n'en resta pas moins le centre

principal autour duquel se groupaient les énergies et les espérances.

La grande cité, riche en ressources de tout genre, semblait en particulier apte à devenir un vaste foyer d'hospitalisation pour les soldats blessés. La Direction du Service de Santé de la XIV^e Région, jugeant insuffisant le nombre de ses formations, même complétées par celles de la Croix-Rouge et des Hospices civils, fit des démarches très pressantes auprès de l'autorité municipale, pour que celle-ci lui prêtât le plus ample concours. Ses propositions furent discutées un soir de septembre, après une journée où les alarmes avaient redoublé, dans une réunion qui se tint à l'Hôtel de Ville et à laquelle assistèrent, avec ses principaux représentants, le maire de Lyon, le préfet du Rhône, le président du Conseil d'administration des Hospices civils, des délégués des sociétés de la Croix-Rouge et plusieurs personnes dont M. HERRIOT escomptait l'éventuelle collaboration. Un accord fut conclu sur les bases suivantes : le maire s'engageait à créer entre deux et trois mille lits, à fournir les locaux, le mobilier, le matériel, à recruter le personnel de toutes catégories, à prendre toutes les dispositions en vue d'assurer aux blessés les

soins désirables. En échange, le Service de Santé payait une allocation de 2 fr. 50 par jour et par homme. Il se réservait l'autorité souveraine sur l'ensemble des formations, avec un droit permanent de contrôle et d'inspection.

Le même soir fut recherchée la combinaison financière qui devait permettre au maire de réaliser le projet. L'époque à laquelle le Service de Santé ferait ses premiers versements pouvait être lointaine. Où prendre les fonds nécessaires à une mise en train? Nous avons vu pour quelles raisons le budget municipal ne devait pas être mis à contribution. Les Hospices civils, par l'organe de M. DIEDERICHS, président de leur Conseil d'administration, manifestèrent un généreux désir de favoriser, au moyen d'un prêt, l'éclosion d'une œuvre parallèle à la leur. Mais cette solution, soumise à des formalités nombreuses, entraînait des délais trop longs pour que, dans la hâte qu'on avait d'aboutir, il parût possible de profiter d'une offre aussi libérale et aussi séduisante. On résolut de recourir au moyen si souvent employé déjà depuis le début de la guerre, de faire appel au public par des listes de souscription, de solliciter des dons en nature. On espérait aussi trouver des fournisseurs qui ne

refuseraient pas de faire crédit, pour la période des débuts, à des entreprises placées sous les plus rassurants patronages.

C'était une tentative singulièrement audacieuse que d'aborder, sans recettes assurées, en se fixant des délais très brefs, une tâche semblable à celle qu'accomplissaient de puissantes institutions, comme les Hospices civils et la Société de Secours aux blessés, qui avaient derrière elles un long passé et jouissaient de capitaux considérables. Ce coup aventureux réussit. Partis avec rien, les hôpitaux municipaux se constituèrent rapidement. Plus d'une vingtaine fonctionnaient avant la fin de septembre.

*
* *

Les locaux furent trouvés en l'espace d'une semaine. La Ville disposait, rue Bossuet, d'une partie encore inoccupée du vaste bâtiment de l'ancien Collège des Jésuites, et, parmi les écoles qui n'avaient pas été réquisitionnées pour les besoins de l'armée, il lui restait le groupe scolaire, entièrement neuf, de la place Ferber, à Vaise. Les deux constructions furent prestement aménagées en vue de leurs nouvelles fins par

l'architecte municipal, M. MEYSSON. Deux cent quarante lits purent être réunis rue Bossuet, deux cents place Ferber. Quelques mois plus tard, un second groupe scolaire fut converti partiellement en hôpital, celui de la place Guichard, qui compta deux cent vingt lits.

Des particuliers firent des offres de locaux très diverses. Des industriels étaient prêts à évacuer, pour y recevoir des blessés, la totalité ou partie de leurs usines. Des pensionnats ouvraient aux survivants des farouches canonnades leurs paisibles et blancs dortoirs. Des religieuses sacrifiaient le recueillement de leurs pieux asiles à leur devoir envers les soldats de France; elles alignaient des lits jusque dans leur chapelle. Dans un autre camp, l'Armée du Salut cédait son hôtellerie. Emule des associations de croyants, une loge maçonnique était tout aussi patriotiquement hospitalière, en abritant sous les figures symboliques qui décorent les murs de ses salles les souffrances ou le sommeil des braves. Des institutions de bienfaisance avaient des installations toutes prêtes qui pouvaient aisément s'adapter à une destination nouvelle. Tel était le cas pour les Ateliers d'Aveugles à Villeurbanne, pour l'Œuvre des Alsaciens-Lorrains, rue d'Au-

vergne, pour l'Œuvre du Sauvetage de l'Enfance, rue du Chapeau-Rouge. La brasserie Dupuis, à la Croix-Rousse, avec ses vastes salles et son important matériel, pouvait devenir, en un tour de main, un hôpital très confortable et copieusement outillé. Par contre, deux salles de spectacle, celle de la Gaité Gambetta et celle du Groupe d'Etudes sociales du deuxième arrondissement, avaient à changer radicalement de caractère. Dans la banlieue, les villas Veil et Prylli, situées dans de beaux jardins, devaient ajouter aux bienfaits du grand air une note d'élégance et de luxe. Enfin, lorsque la Ville voulut couronner son œuvre en ajoutant à la clinique du Dr TUSSEAU et à la clinique Saint-Louis de la grande rue de la Guillotière, déjà incorporées au cycle de ses formations sanitaires, un grand hôpital de chirurgie, les Frères de Saint-Jean-de-Dieu lui abandonnèrent une aile, nouvellement construite et comprenant trois étages, de leur magnifique établissement de la route de Vienne.

Ces offres furent faites avec une telle spontanéité et acceptées avec tant d'empressement que l'on ne prit pas le temps de fixer par des contrats les obligations réciproques. Les illusions que chacun se faisait sur la durée de la guerre trom-

paient les possesseurs des immeubles sur les conséquences de l'impulsion généreuse à laquelle ils obéissaient. Les hostilités se prolongeant au delà de toute prévision, il était à craindre que, pour quelques-uns, l'aliénation des locaux ne devînt un sacrifice difficile à supporter longtemps. Le cas se présenta ; des arrangements à l'amiable remédièrent à certains malaises. Mais la grande majorité prit bravement son parti d'une gêne incontestable et les blessés continuèrent à être les bienvenus sous des toits que l'on était heureux de partager avec eux.

*
* *

Quand les locaux furent trouvés et qu'ils eurent été agréés par le Service de Santé, il s'agit d'appeler à la vie dans chacun d'eux cet organisme complexe qu'est un hôpital. Là commença le rôle des administrateurs que le maire recruta en partie parmi les possesseurs des immeubles, en partie parmi des personnes qui étaient à même d'ajouter un important surcroît de travail à leurs occupations habituelles. La magistrature et l'Université lui fournirent un certain nombre de ses collaborateurs. Il en était qui, n'ayant jamais mis le pied

dans une caserne, ni dans un hôpital, ne répondirent pas sans appréhension à l'appel qui leur était adressé.

L'acquisition du mobilier fut un problème ardu. Nous avons vu précédemment de quels éléments disposait la Ville. Quand elle eut dégarni de lits ses établissements d'éducation ou d'assistance, quand elle eut vidé son garde-meuble, quand eut été mise à profit la partie utilisable de l'héritage de l'Exposition, tables, sièges, tentures, linoléum, il manquait encore infiniment de choses. Les administrateurs eurent à se mettre en campagne pour suppléer à l'insuffisance des ressources municipales. Ils s'efforcèrent d'intéresser les quartiers où naissait un hôpital à son laborieux enfantement. Des groupements se formèrent où des gens d'opinions très diverses oublièrent ce qui les divisait pour mettre en commun, au profit des blessés, leurs efforts, leur bien et leur crédit. Dans la banlieue, un particularisme déterminé avivait le zèle patriotique. Montchat, par exemple, voulait son hôpital et mettait son point d'honneur à le doter abondamment. Partout se développa la plus honorable et la mieux accueillie des mendicités. Meubles de toutes sortes, ustensiles, batterie de cuisine, vaisselle, literie, rien n'était

à l'abri de sollicitations qu'encourageait le succès toujours obtenu. Le café-concert de l'Olympia se laissait enlever de très bonne grâce 200 chaises et 50 guéridons.

Malgré les dons considérables de linge, ils furent loin de suffire à de vastes besoins. On en vint tout naturellement à l'idée de faire profiter les hôpitaux du travail des ouvriers que la Ville avait créés en grand nombre dès le début de la guerre. Centralisés à l'Hôtel de Ville, les produits de ce travail furent ensuite répartis entre les formations qui se les disputaient avec une ardeur inspirée par le vif désir d'entourer de bien-être les soldats blessés. Nous verrons plus loin jusqu'où la Lingerie centrale, fondée dans ces conditions à la Mairie, étendit son action.

*
* *

Le recrutement du personnel obligea les administrateurs à d'innombrables démarches. La mobilisation avait éloigné de Lyon un fort contingent de médecins ou les avait attachés aux grands hôpitaux militaires de la ville. Parmi ceux que la guerre n'avait pas troublés dans l'exercice de leur profession, les uns étaient accaparés par leur clien-

tèle, d'autres ne se sentaient plus assez jeunes pour assumer un lourd fardeau. Un grand nombre ne voulaient pas s'improviser chirurgiens. Malgré ces difficultés, on réussit à rassembler une troupe suffisante de praticiens de valeur pour que les blessés des hôpitaux municipaux ne fussent pas dans une situation trop inégale par rapport à leurs camarades confiés aux célébrités du corps médical. Des concours appréciés vinrent de Suisse et d'Alsace. Le Dr Bourcart, de Genève, mit son grand talent et son zèle au service de l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu. Le Dr Jaeger, de Mulhouse, se faisait attacher à l'hôpital de la place Guichard, puis à celui de la rue Bossuet.

Le choix des infirmières fut malaisé, parce que les sociétés de la Croix-Rouge avaient retenu dans leurs hôpitaux celles qui avaient été formées et diplômées par elles. Ce n'était pas qu'elles fussent rares, les dames et les jeunes filles animées de l'ardent désir de se rendre utiles aux blessés. Mais au plus grand nombre manquait l'éducation professionnelle. D'autres ne présentaient pas, à d'autres points de vue, les garanties indispensables. Malgré ces difficultés, les administrateurs, à force de recherches patientes, réussirent à doter les hôpitaux municipaux de vail-

lantes escouades qui, par leurs connaissances techniques, leur honorabilité, leur pur esprit de sacrifice, égalèrent le personnel le plus apprécié, laïque ou religieux, des autres formations.

Un petit nombre d'hôpitaux eurent leurs pharmacies particulières, pour lesquelles ils obtinrent du Service de Santé le concours de pharmaciens mobilisés. Les autres eurent à s'adresser, pour l'exécution des ordonnances, aux pharmaciens de leur quartier. En décembre 1915, M. le Dr Vigne eut l'idée de créer au Bureau d'Hygiène une pharmacie centrale destinée à desservir tous les hôpitaux municipaux, sauf les trois ou quatre qui, pourvus d'un personnel et de laboratoires suffisants, n'avaient pas à demander au dehors la préparation des remèdes.

Les salles de malades attiraient plus fortement les dévouements que la lingerie et la cuisine. Néanmoins, il se trouva nombre de dames qui acceptèrent, avec beaucoup de zèle et d'abnégation, la gestion de ces deux services moins ardemment recherchés.

Les travaux de secrétariat, relativement simples au début, furent d'abord exécutés par des collaborateurs bénévoles. Puis, lorsque les écritures se furent multipliées au point d'accaparer, pen-

dant des journées entières, des employés spéciaux, ceux-ci durent être demandés à la XIV^e Section d'infirmiers militaires.

*
* *

Des vingt-six hôpitaux municipaux qui étaient constitués à la fin de septembre 1914, cinq disparurent après quelques mois d'exercice, mais furent aussitôt remplacés. N'étant pas outillées pour recevoir de grands blessés, toutes ces formations furent rattachées en principe à des centres de chirurgie qui devaient évacuer sur elles leurs opérés. Mais, comme ce système ne suffisait pas pour assurer un approvisionnement régulier, l'idée vint de créer un grand hôpital municipal de chirurgie, sorte de maison mère chargée d'alimenter ses filiales de ses évacués qui ne réclameraient plus une intervention ou une surveillance spéciale. C'est de cette pensée que naquit l'hôpital annexé au grand établissement de Saint-Jean-de-Dieu. Certains hôpitaux reçurent directement des blessés et des malades de la gare des Brotteaux, d'où leur étaient envoyés, après un triage, ceux qu'ils étaient à même de soigner. Quelques-uns se spécialisèrent. Les Ateliers des Aveugles de Villeur-

banne devaient tout naturellement s'ouvrir aux soldats dont la vue était perdue ou compromise. Le groupe scolaire de la place Ferber devint un important établissement de physiothérapie, puis, quand ce service eut été transféré à Charbonnières, une organisation modèle pour la stomatologie. La brasserie Dupuis fut une succursale du Service central de Neurologie. La maison des Alsaciens-Lorrains, rue d'Auvergne, fut affectée pendant plusieurs mois aux convalescents de la fièvre typhoïde.

Lorsque le Syndicat des Hôteliers eut ouvert le vaste hôpital de la place Guichard et que celui des Essarts eut été transféré, en s'agrandissant, au chemin des Alouettes, à Monplaisir, c'est-à-dire vers le milieu de l'année 1915, l'apport de la Ville de Lyon au Service de Santé s'élevait au total de 2.684 lits. Indiquons, comme termes de comparaison, qu'à la même époque, la contribution des Hospices civils était de 3.777 lits, celle de la Société de Secours aux Blessés de 4.554 et celle de l'Union des Femmes de France de 1.149. Quant aux hôpitaux militaires, relevant directement du Service de Santé, ils réunissaient à Lyon un ensemble de 7.082 lits.

*
* *

Une organisation si vaste et si complexe avait besoin d'une direction centrale. A celle-ci fut appelé tout d'abord M. le Dr LESIEUR, directeur du Bureau d'Hygiène, qui, d'autre part, étant mobilisé, reçut du Service de Santé le mandat de « délégué militaire aux hôpitaux municipaux ». Il était ainsi le représentant de deux pouvoirs : de l'administration municipale et de l'autorité militaire. Ce double rôle exigeait une activité intense et souple. Fonctionnaire municipal, le directeur du Bureau d'Hygiène avait à veiller à ce que les hôpitaux fissent honneur à la Ville de Lyon, à ce que partout fussent réunies les conditions matérielles d'où dépendaient le bien-être et le rétablissement des blessés, à ce qu'une œuvre improvisée fonctionnât avec autant de méthode et des résultats aussi heureux que d'autres qui avaient été préparées de longue date. En tant que représentant du Service de Santé, le délégué avait à communiquer aux hôpitaux les instructions des autorités militaires, et, en retour, à transmettre à celles-ci toutes les pièces, toutes les affaires dont les administrateurs avaient à les saisir. Des malentendus

et des froissements pouvaient menacer de se produire entre des hommes qui, dégagés de toute obligation militaire, apportaient une collaboration bénévole, souvent accompagnée de sacrifices, et le Service de Santé qui inclinait à imposer partout le principe de la hiérarchie. Placé entre ces deux courants, le D^r LESIEUR sut écarter maintes difficultés. Il le fit toujours avec une adresse qui ne demandait aucune concession à sa dignité. Dans le gouvernement de la province qui lui était confié, il réussit grâce à une compréhension rapide des situations, à la sûreté et à la promptitude de ses décisions, grâce aussi à une fermeté qui ne perdait rien à s'accompagner de tact et de courtoisie.

Lorsque, au mois de novembre 1915, son tour de partir pour le front étant venu, le D^r LESIEUR dut abandonner le poste, les administrateurs organisèrent une soirée d'adieux où le maire et M. AUZIÈRE, premier président de la Cour d'appel, rendirent un juste hommage à ses éclatants mérites.

La succession était lourde. Elle fut recueillie par M. le D^r VIGNE, qui joignait à une haute compétence scientifique l'expérience de quinze mois passés aux armées. Une vigueur toute militaire n'exclut pas chez le nouveau délégué l'habi-

leté et l'urbanité par lesquelles son prédécesseur savait grouper autour de lui toutes les bonnes volontés et qui sont une des conditions majeures du succès.

Les administrateurs ont pris l'habitude de se réunir une fois par semaine à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M^{me} HERRIOT. Là ils reçoivent du délégué militaire les communications qui les intéressent; ils discutent les questions qui demandent à être éclaircies; ils mettent en commun l'expérience acquise par chacun d'eux.

Un vide se produisit dans leurs rangs lorsqu'une mort soudaine emporta M. VANDERPOL, administrateur de l'hôpital établi rue du Chapeau-Rouge, dans l'Œuvre du Sauvetage de l'Enfance. C'était un homme de bien dans toute la force du terme, un haut esprit façonné par la culture scientifique et porté aux conceptions les plus généreuses, dont le souvenir sera pieusement conservé par ses collègues.

Les administrateurs désignèrent cinq d'entre eux pour former avec le délégué militaire et M. MARSOT, directeur des Orphelinats municipaux, une Commission de Contrôle qui fut chargée de visiter périodiquement les hôpitaux, d'intervenir partout où surgissaient des difficultés, de

vérifier la situation matérielle et morale. Si ces tournées d'inspection ont parfois permis de corriger des erreurs inévitables, le sentiment général qu'elles laissèrent fut celui d'une profonde satisfaction et le rapporteur de la Commission, M. le commandant BERTHET, restait dans la stricte vérité, lorsque ses conclusions de chaque semaine affirmaient l'activité bien ordonnée et hautement bienfaisante des hôpitaux municipaux.

*
* *

Un complément précieux de toute l'organisation fut la mise à la disposition des hôpitaux d'une voiture d'ambulance qui servit à transporter les malades de chacun d'eux dans divers établissements où ils avaient à se rendre, soit par évacuation, soit pour des consultations de spécialistes, des radiographies et autres causes semblables. Cette voiture a une histoire qui mérite d'être contée.

A Genève vivait, au moment où éclata la guerre, un citoyen des États-Unis d'Amérique, adonné avec ferveur au tourisme, M. William-E. Hoy. Cherchant un moyen d'offrir ses services à la France, il imagina le suivant : il fit

transformer la carrosserie de l'automobile avec laquelle il explorait la Suisse, de manière à ce que l'on pût y coucher des blessés, et, Lyon s'annonçant comme un des plus importants centres d'hospitalisation, il demanda à être employé avec sa voiture dans notre ville. Cette requête eut de la peine à être acceptée. La voiture étant, en effet, inscrite comme pouvant être réquisitionnée pour les besoins de l'armée suisse, les autorités françaises étaient dans l'impossibilité d'en agréer l'offre. De véritables négociations diplomatiques furent nécessaires pour qu'elle fût autorisée à franchir la frontière, et encore avec la réserve que le Gouvernement helvétique gardait tous ses droits sur elle. Amenée enfin à Lyon par son propriétaire, elle fut spécialement affectée aux hôpitaux municipaux. Cependant, elle fut aussi maintes fois prêtée au Service de Santé pour transporter des blessés de la gare des Brotteaux dans d'autres hôpitaux. Toujours en mouvement, disponible nuit et jour, la voiture d'ambulance de M. Hoy fut vite populaire. On la saluait avec reconnaissance au passage, sans oublier le chien Mousse, grand ami des soldats, qui, assis à côté de son maître, était le compagnon de toutes les courses.

Au bout d'une année, pendant laquelle le nombre des transports avait dépassé mille, M. Hox eut l'idée de remplacer son glorieux véhicule par un autre qui, sans tenir plus de volume, pourrait recevoir davantage de malades. Il imagina un système très ingénieux, qui devait permettre de transporter commodément huit hommes assis ou quatre couchés. Des compatriotes auxquels il s'ouvrit de son projet voulurent immédiatement contribuer à le mettre à exécution. Avec une somme importante, qu'ils eurent vite fait de réunir, fut construite une voiture modèle dont on souhaiterait quelques douzaines d'exemplaires à notre Service de Santé. Le reliquat de la souscription est assez considérable pour payer l'entretien, l'essence et les pneus. Il reste même de quoi procurer aux malades beaucoup de douceurs que M^{me} Hox va leur distribuer avec une inlassable bonne grâce.

Ces compatriotes et amis qui se sont joints à M. et à M^{me} Hox pour donner à la France, et en particulier à la Ville de Lyon, un témoignage des sympathies américaines, sont : M. et M^{me} J.-O. AMES, de Providence ; M^{me} Hugh BAXTER, de New-Rochelle ; Miss JOWES, de Philadelphie ; M^{me} Charles KING, de Providence ; M. Charles-H.

LELAND, de New-York; M^{me} MAURAN; le Dr et M^{me} MILLER, de New-Rochelle; le Dr MITCHELL, de Providence; M^{me} E. Mc PETERS, de New-York; M. Gaston PERROT, domicilié à Genève; M^{me} SCOTT, également domiciliée à Genève.

*
* *

L'organisation des hôpitaux municipaux donna d'excellents résultats. Le Service de Santé n'eut qu'à se féliciter d'une coopération qui augmentait considérablement ses ressources, sans accroître dans la même mesure ses obligations et ses responsabilités. L'élément civil et l'élément militaire firent ensemble de bonne besogne. Si l'on pouvait redouter au début que les administrateurs, recrutés dans le commerce et dans l'industrie, dans la magistrature et dans l'Université, ne fussent rétifs aux habitudes des bureaux militaires; si, de leur côté, les autorités militaires pouvaient ne pas être sans appréhension au sujet de formations improvisées, confiées à des mains novices, où fléchirait peut-être un peu l'austère discipline de la guerre, ces craintes ne se réalisèrent pas. Un heureux accord, autre forme de l'union sacrée, s'établit entre le gouvernement

plus libéral des uns et les exigences plus rigoureuses des autres. Les blessés s'en félicitèrent. Que l'on interroge ceux qui ont passé par les hôpitaux municipaux, qu'on lise les lettres qu'ils écrivent après leur sortie, et l'on verra avec quelle reconnaissance émue ils se souviennent d'avoir été les hôtes de la Ville de Lyon.

TABLEAU DES HOPITAUX MUNICIPAUX

N° 3 *bis*. — HÔTELLERIE DE L'ARMÉE DU SALUT
71, rue Servient.

Administrateur : M. AUZIÈRE, premier président de
la Cour d'appel de Lyon.

Médecin : M. PALIARD.

Nombre de lits : 100.

N° 4 *bis*. — ÉCOLE LIBRE DE FILLES DE MONTCHAT
46, rue Besson-Basse.

Administrateur : M. VICTOR, adjoint à la Mairie du
III^e arrondissement.

Médecin : M. CAUBET, aide-major de 2^e classe.

Nombre de lits : 110.

N° 5 *bis*. — ANCIEN COLLÈGE DES JÉSUITES
35, rue Bossuet.

Administrateur : M. Antonin CARRIER, président de
Chambre à la Cour d'appel de Lyon.

Médecins : MM. CHAMBARD-HÉNON, GONIN, STOURME,
JAEGER.

Nombre de lits : 270.

N° 6 bis. — ETABLISSEMENTS MERCIER

ET CHALEYSSIN FRÈRES

7, rue Félix-Jacquier.

Administrateur : M. EHRHARD, professeur à la Faculté
des Lettres.

Médecins : MM. ALBERT, BOLLIER, TOURNIER.

Nombre de lits : 120.

N° 7 bis. — GROUPE SCOLAIRE DE LA PLACE FERBER
à Vaise.

Administrateurs : M. CANTINELLI, bibliothécaire de la
Ville de Lyon, puis MM. MAIRE et GAILLETON.

Médecins : MM. AUSTIN, DEFONT, CAPDEPONT, aide-
major de 1^{re} classe.

Nombre de lits : 200.

N° 8 bis. — ATELIERS D'AVEUGLES

18, rue de la Reconnaissance, à Villeurbanne.

Administrateur : M. LEBLANC, adjoint à la Mairie
centrale.

Médecins : MM. DOLARD et GIULIANI.

Nombre de lits : 126.

N° 9 bis. — PENSIONNAT DE JEUNES FILLES DE L'HORMAT

50, rue des Maisons-Neuves, à Villeurbanne.

Administrateurs : MM. GERMAIN DE MONTAUZAN, LÉVY-

SCHNEIDER et THOMAS, professeurs à la Faculté
des Lettres.

Médecin : M. TRÉVOUX.

Nombre de lits : 40.

N° 10 *bis*. — ŒUVRE DES ALSACIENS-LORRAINS
10, rue d'Auvergne.

Administrateur : M. CALZAN, professeur au lycée
Ampère.

Médecin : M. AUSTIN.

Nombre de lits : 66.

N° 11 *bis*. — PENSION DES ESSARTS, à Bron
puis PENSIONNAT COUDERC,
16, chemin des Alouettes, à Monplaisir.

Administrateurs : MM. Marcel CARRIER, avocat à la
Cour d'appel et VALLY.

Médecins : MM. BRINTET et CARRIER, aide-major de
2^e classe.

Nombre de lits : 73, puis 85.

N° 13 *bis*. — SALLE DE LA GAÏTÉ GAMBETTA
260, rue de Créqui.

Administrateurs : MM. FORET, ancien conseiller
municipal, et DELEUZE.

Médecins : MM. AUDEMARD, aide-major de 2^e classe,
MAZADE et VINCENT.

Nombre de lits : 100.

N° 15 bis. — VILLA VEIL

94, route de Strasbourg, Caluire.

Administrateur : M. VEIL, industriel.

Médecin : M. Louis COIGNET.

Nombre de lits : 24.

N° 16 bis. — PENSIONNAT DE M^{lle} BOVIER-LAPIERRE

2, place de Fourvière.

Administrateurs : MM. SILVAIN, notaire, et DEVÈZE.

Médecins : MM. BIROT et REBOUL.

Nombre de lits : 75.

N° 17 bis. — PENSION DE FAMILLE ET CLOÎTRE

Place de Fourvière.

Administrateurs : MM. SILVAIN et PAYEN.

Médecin : M. MADINIER.

Nombre de lits : 82.

N° 20 bis. — GROUPE D'ÉTUDES SOCIALES

DU II^e ARRONDISSEMENT

4, rue Marc Antoine-Petit.

Administrateur : M. DEROULE, directeur de l'Asile de nuit.

Médecin : M. GIELIANI, aide-major de 2^e classe.

Nombre de lits : 90.

N° 21 bis. — MAISON LEHMANN

3, place Michel-Servet.

Administrateur : M. Daniel LEHMANN, négociant en soieries.

Médecin : M. BOURIQUAND, aide-major de 1^{re} classe.

Nombre de lits : 31.

N^o 22 *bis.* — CLINIQUE SAINT-LOUIS

105, grande rue de la Guillotière.

Administrateur : M. BESSON, pharmacien.

Médecins : MM. ADENOT, MILLET, aide-major de 2^e classe.

Nombre de lits : 60.

N^o 23 *bis.* — LOGE MAÇONNIQUE

82, grande rue de Cuire.

Administrateur : M. MILLER, adjoint au maire.

Médecin : M. CONDAMIN.

Nombre de lits : 75.

N^o 24 *bis.* — ÉTABLISSEMENTS BUYAT

157, grande rue Saint-Clair, à Caluire.

Administrateur : M. ROCHE, président de Chambre à la Cour d'appel.

Médecin : M. IMBERT.

Nombre de lits : 77.

N^o 25 *bis.* — ÉTABLISSEMENTS V. MATHIEU

4, rue Damon, à Villeurbanne.

Administrateur : M. V. MATHIEU, fabricant de soieries.

Médecin : M. TUSSAU, aide-major de 2^e classe.

Nombre de lits : 50.

N° 26 bis. — BRASSERIE DUPUIS

136, boulevard de la Croix-Rousse.

Administrateur : M. DUPUIS.

Médecin : M. BONUS, aide-major de 2^e classe.

Nombre de lits : 160.

N° 27 bis. — VILLA PRYLLI

11, chemin de Fontaines, à Caluire.

Administrateur : M. PRYLLI, fabricant de tulles.

Médecin : M. COIGNET.

Nombre de lits : 52.

N° 28 bis. — COUVENT DES SŒURS FRANCISCAINES

279, route d'Ileyrieux.

Administrateur : M. MILLIAT, industriel.

Médecin : M. GIRAUD.

Nombre de lits : 65.

N° 30 bis. — CLINIQUE DU D^r TUSSAU

2, cours Gambetta.

Administrateur : M. le D^r TUSSAU.

Médecin : M. le D^r TUSSAU.

Nombre de lits : 20.

N° 31 bis. — ŒUVRE DU SAUVETAGE DE L'ENFANCE

49, rue du Chapeau-Rouge.

Administrateur : M. VANDERPOL, décédé le 17 juin
1915, remplacé par M^{me} VANDERPOL.

Médecin : M. AUSTIN.

Nombre de lits : 21.

N° 197 *bis.* — ÉTABLISSEMENT DES FRÈRES
DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
206, route de Vienne.

Administrateur : M. Marcel CARRIER, avocat à la Cour
d'Appel.

Médecins : MM. BOURCART et DEVAY.

Nombre de lits : 140.

N° 214 *bis.* — HÔPITAL DU SYNDICAT DES HÔTELIERS
Groupe scolaire de la place Guichard.

Administrateur : M. PERONNET, représentant de com-
merce.

Médecins : MM. CUZIN, DAMIAN, FÉTU et GOYON.

Nombre de lits : 210.

CHAPITRE III

LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES DE BLESSÉS

Au point de vue administratif, les deux Ecoles professionnelles de Blessés qui fonctionnent actuellement à Lyon sont assimilées aux hôpitaux municipaux. Sur la liste de ces formations elles figurent au numéro 202 *bis*. La principale partie de leurs ressources provient de la Caisse centrale des Œuvres de l'Hôtel de Ville. L'organe qui les rattache à la direction du Service de Santé est, comme pour les autres formations sanitaires municipales, le délégué militaire aux hôpitaux municipaux. Mais leur nom même d'Ecoles indique qu'elles sont des institutions essentiellement différentes des hôpitaux. Si elles peuvent être considérées comme des sortes de prolongements de ces derniers, en ce sens qu'elles reçoivent d'eux leur clientèle, leur objet est tout

autre. Pour le blessé qui entre à l'Ecole professionnelle, la période des soins médicaux est close. Avec les portes de l'Ecole, c'est une vie nouvelle qui s'ouvre pour lui. Un homme nouveau va se former. Contraint par la perte d'un membre à quitter ses anciennes occupations, ne devant ou ne voulant pas rester à l'état d'épave de la guerre, objet lamentable de la commisération publique, trop ambitieux aussi pour se contenter de ne pas mourir de faim grâce à sa pension, le mutilé recommence sa destinée. Il veut reconquérir une place dans la société, une place qu'il occupera fièrement, avec la haute satisfaction de ne pas la devoir uniquement à son malheur, mais de s'y être élevé et de s'y maintenir par son effort personnel. L'Ecole lui offre la possibilité de cette renaissance, de cette affirmation d'une individualité régénérée. L'hôpital n'est plus qu'un souvenir du passé aboli. Le médecin cède la place à l'éducateur qui va préparer l'avenir.

*
* *

Le souci d'assurer à ceux que la guerre a physiquement diminués leur réintégration totale dans la vie sociale est un des sentiments qui ont fait le

plus d'honneur à M. Herriot. Il n'a pas seulement cédé à un élan de sympathie envers les glorieux meurtris; il a mesuré toute l'importance du problème qui se posait à propos d'eux; il a réfléchi aux devoirs que leur condition créait à la communauté des citoyens et il a cherché une solution. Il exposa sa doctrine dans *le Journal*, mais loin de se contenter de formuler des théories, il se hâta de passer à la réalisation. Dès le 30 novembre 1914, le Conseil municipal était invité par lui à délibérer sur la création d'une école de rééducation professionnelle qui s'ouvrirait aux mutilés. Son projet fut adopté sans opposition, et l'exécution fut immédiate.

La Ville possédait à la Guillotière une ancienne demeure seigneuriale qu'elle avait acquise un jour pour réaliser une opération d'alignement. C'était un reste pittoresque de faste aristocratique au milieu d'un quartier populaire, un îlot de verdure et de fantaisie architecturale épargné par la marée des maisons banales à loyers qui avait débordé sur cette banlieue de jadis. Au premier abord ce vieux château, dont quelques parties avaient un aspect médiéval, paraissait difficile à convertir en école pour mutilés. Certain escalier tournant menaçait d'être inaccessible à des

jambes de bois. Ces objections d'ordre technique n'arrêtèrent pas le maire. Il ordonna la rapide adaptation de l'immeuble. Sans même attendre que de gros travaux fussent achevés, l'on reçut les premiers hôtes qui eurent pour distraction de voir comment les maçons, les charpentiers et les peintres leur préparaient un agréable asile. Il nous souvient d'une visite où, dans le même dortoir, nous vîmes un orthopédiste faire l'essayage d'un appareil de prothèse et les plombiers installer des lavabos. Les mutilés assistèrent de même, non sans y prendre une part active, à la transformation en ateliers d'une série de constructions délabrées qui occupaient un côté du jardin.

Lorsque les aménagements furent terminés, lorsqu'une ancienne chapelle fut devenue un blanc dortoir avec un plafond de bois verni, lorsque des pièces les mieux aérées et les mieux éclairées on eut fait de coquettes salles de classe, lorsque le jardin, défriché et ratissé, eut repris, avec son coin de parc, quelque chose de son charme d'autrefois, le vieil hôtel de la rue Rachais avait vraiment bel air. Sans prétendre à la majesté d'un Hôtel des Invalides, il ne manque pas de noblesse. C'est une résidence plus que décente,

digne des braves dont la gloire illumine ses murs vénérables.

Ce ne fut pas profaner un nom illustre que de le donner à une institution où allait se retremper l'énergie des soldats d'hier pour entreprendre des tâches nouvelles. Dans sa séance du 13 septembre 1915, le Conseil municipal demandait au général JOFFRE d'accepter le parrainage de l'établissement. Le vainqueur de la Marne s'empressa d'acquiescer à ce désir par la réponse suivante :

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

des

ARMÉES DE L'EST

Au G. Q. G.,

le 24 septembre 1915.

MONSIEUR LE MAIRE,

Votre aimable proposition de donner mon nom à l'Ecole professionnelle des Soldats blessés, organisée par vos soins, me touche infiniment.

La Ville de Lyon a donné, pendant cette guerre, de nombreuses preuves de dévouement charitable, d'activité industrielle et de patriotique confiance.

Aussi ne suis-je nullement étonné qu'elle ait été la première à fournir aux mutilés de la guerre les moyens de servir encore leur pays, en apprenant de nouveaux métiers.

Mon acquiescement à votre aimable demande vous prouvera tout l'intérêt que je porte à une œuvre aussi féconde.

Il sera également un gage de ma profonde sympathie pour les vaillants soldats qui, fiers de leurs blessures et ayant repris goût à la vie, salueront bientôt, à leur retour dans votre belle ville, leurs camarades victorieux.

Veillez, Monsieur le Maire, accepter l'assurance de mes meilleurs remerciements et de mes plus dévoués sentiments.

J. JOFFRE.

Les cent places de l'hôtel de la rue Rachais furent vite occupées. L'œuvre était trop belle et le succès trop éclatant pour que l'on se maintint dans le cadre primitivement fixé. Allait-on fermer l'oreille aux nombreuses demandes d'admission qui ne cessaient d'arriver ? Le maire n'aurait pas eu cette cruauté. Il préféra créer une seconde Ecole.

A l'extrême limite de l'agglomération lyonnaise, vers l'ouest, au delà de la colline de Fourvière, s'étend sur la hauteur le domaine de Tourvielle qui comprenait 7 hectares avec, au centre, une vaste bâtisse sans aucun caractère architectural. Ancienne dépendance de l'insti-

tution des Minimes dont les élèves venaient en été prendre leurs ébats sur ses prairies et sous ses ombrages touffus, la propriété avait été acquise par la Ville, la municipalité ayant été séduite par l'appât d'une occasion propice. Si les bâtiments étaient délabrés, comment en revanche ne pas considérer l'immense avantage que devait présenter pour l'hygiène physique et morale des mutilés un séjour à demi agreste sur un plateau salubre, dans une région riante ? Aussi des équipes d'ouvriers furent-elles lancées, sans perte de temps, sur les vétustes constructions qui furent éventrées, exhaussées, modernisées et rendues confortables. En grattant des couches de plâtre ou de peinture, on dégagea des plafonds à poutrelles qui, nettoyés et vernis, donnaient à certaines salles un aspect de grandeur et de beauté. Le manque total d'élégance extérieure fut compensé au dedans par un vrai luxe de propreté, par la gaîté des salles blanches et inondées de lumière, par un rajeunissement général.

Là, pas plus qu'à la rue Rachais, on n'attendit la fin des réparations pour loger les nouveaux habitants. Non seulement ils essuyèrent les plâtres, mais ils reçurent plus d'une fois les

plâtras des plafonds ou des galandages que l'on démolissait dans leurs ateliers. L'hygiéniste aurait sans doute blâmé cette installation hâtive dans des locaux en pleine transformation. Mais à la guerre comme à la guerre. Nos poilus en avaient bien vu d'autres.

*
* *

Cette impatience de passer immédiatement aux actes fit hâter l'ouverture des cours et des ateliers. On ne s'attarda pas à de savantes considérations pédagogiques sur les principes de la rééducation professionnelle; on ne se livra pas à de longues enquêtes sur ce qui s'était fait ailleurs. Une rapide mise en train ne laissa pas aux théories le temps de se produire. Les meilleures leçons, pensait-on, seraient données par la pratique. Sans doute le dessein général était fermement arrêté; quant aux voies et moyens, c'est de l'expérience qu'on attendait les indications décisives. Jamais problème ne fut abordé avec moins d'idées préconçues.

Les vicissitudes de la guerre avaient amené à Lyon un ancien professeur de l'École de Rééducation professionnelle de Charleroi, M. BASÈQUE,

secrétaire de l'Office du Travail du Hainaut, parfaitement initié à la question des emplois et métiers accessibles aux victimes d'accidents du travail. C'est lui qui, de concert avec M. le D^r CARLE, nommé médecin chef de l'Ecole, organisa les premières sections. Les préférences de la plupart des mutilés inclinaient du côté du travail de bureaux. Aussi put-on, dès les premiers jours, commencer l'enseignement de la comptabilité, de la sténographie, de la dactylographie, mené de front avec un enseignement général qu'il était nécessaire de redonner à des ouvriers, à des cultivateurs, dont l'esprit n'avait souvent gardé de l'instruction primaire que de vagues empreintes. Au nombre de ces élèves de la première heure se trouvait par exemple un Alsacien, charpentier de profession, engagé volontaire pour la guerre, qui, après avoir été amputé du bras droit, apprenait les premiers éléments de la grammaire française, en même temps qu'il s'exerçait, avec un succès rapide, à écrire de la main gauche. Les résultats remarquables obtenus en peu de temps par cette section encouragèrent à la constituer solidement et à lui donner de l'extension. Son programme se compléta par l'étude de l'anglais et même du russe.

Un métier pour lequel s'annoncèrent aussi dès le début d'assez nombreuses vocations fut la cordonnerie. D'anciens cultivateurs, amputés d'une ou de deux jambes, se mirent avec ardeur à manier le fil et la poix. Plusieurs pouvaient montrer fièrement, après quelques semaines d'apprentissage, des chaussures qui, si elles n'étaient pas d'une élégance suprême, témoignaient cependant d'une remarquable aptitude à réussir dans ce genre de fabrication. Le développement de cette section fut tel qu'il fallut la transporter bientôt de la rue Rachais, où elle s'était constituée, dans les locaux plus spacieux de Tourvielle.

Si le métier de tailleur fut un peu moins recherché, cela tient à la durée plus longue de l'apprentissage. Néanmoins les amateurs ne manquèrent pas; c'étaient en grande majorité, comme les nouveaux cordonniers, d'anciens cultivateurs. Eux aussi furent installés finalement à Tourvielle.

On s'était demandé si des travaux de la terre seraient accessibles à des hommes privés d'un bras ou d'une jambe. Les essais faits dans le domaine de Tourvielle ont démontré qu'ils pouvaient réussir dans l'horticulture et s'assurer leur avenir comme fleuristes, pépiniéristes ou maraîchers. L'étendue du domaine et la qualité du

sol favoriseront le développement de cette section.

L'on avait parlé au début de créer des ateliers de photographie, de bourrellerie, de vannerie, d'horlogerie. Ces projets furent abandonnés, non pour des raisons théoriques, mais uniquement parce que les candidats firent défaut. Par contre, des circonstances imprévues permirent l'installation d'un atelier de brochure où des manchots, aidés de machines, peuvent apprendre à faire d'excellent ouvrage.

La création d'une section de menuiserie, d'ébénisterie et de dessin industriel répondit à des demandes nombreuses.

Une création originale et féconde fut celle d'un atelier de fabrication de jouets. Chacun sait combien, en ce qui concerne cet article, la France était tributaire de l'Allemagne. Le moment est venu d'opposer une production nationale à celle que Nuremberg déversait sur notre pays. La Ville de Lyon a voulu donner une impulsion à une industrie dans laquelle la facilité d'invention, l'aimable fantaisie et le goût de notre race peuvent se donner librement carrière. Les premiers spécimens sortis des mains de nos mutilés, poupées, soldats, bateaux, etc., nous autorisent à beaucoup attendre de leur ingéniosité et de leur

savoir-faire. Le grand succès qu'ils obtinrent fit activer la fabrication. L'atelier de la rue Rachais fut bientôt trop exigü. Les agrandissements successifs paraissent déjà insuffisants. Il ne serait pas téméraire de songer dès maintenant à une vaste organisation dont les modestes essais de la rue Rachais auraient été l'embryon, et qui coordonnerait dans un ample effort les multiples ressources de nos invalides transformés en artistes. Ceux-ci essaieraient dans d'autres villes où naîtraient d'autres centres de production. Comme l'École Joffre porterait bien son nom, si son initiative contribuait à libérer du joug allemand une branche importante de l'industrie française et à remporter une victoire économique qui compléterait l'autre !

Deux additions récentes, dont le mérite revient à M. le Dr VIGNE, le nouveau médecin chef, ont agrandi le champ ouvert à l'activité des mutilés. L'une est la constitution d'une section de télégraphie sans fil. Depuis le mois de décembre 1915 un groupe d'une quinzaine d'élèves travaille sous la direction de M. le commandant PÉRI, chef du centre de radiotélégraphie de Lyon, assisté de ses moniteurs. Un second groupe d'un nombre égal est entré fin janvier 1916.

L'autre création nouvelle est celle d'une section d'orthopédie, placée sous la direction de M. le D^r NOVÉ-JOSSERAND, chirurgien à l'hospice de la Charité. Cette industrie, que la guerre n'aura rendue que trop florissante, et qui, semble-t-il, doit intéresser particulièrement les mutilés, leur promet un sûr gagne-pain. Mais une autre raison encore en a motivé l'introduction à Tourvielle où un pavillon vient d'être construit pour elle. La guerre actuelle met les orthopédistes en présence de cas qui n'avaient pas encore été constatés. Elle demande à leur sagacité d'imaginer des appareils s'adaptant à l'extrême variété des lésions et déformations inédites que nous valent les progrès de la *Kultur*. C'est à des recherches de ce genre que s'appliqueront à Tourvielle M. le D^r NOVÉ-JOSSERAND et ses collaborateurs. Le pavillon de l'Orthopédie sera donc à la fois un laboratoire d'études et d'expériences et un centre de production qui ne risque pas de chômer.

Ainsi s'est formé, en quelque sorte par la force même des choses, le programme de l'école. Manière empirique, si l'on veut, puisque ce sont des contingences, parfois même le hasard, et non pas un plan préétabli, qui ont déterminé certaines créations. Mais celles-ci ont répondu à des

besoins constatés. De là leur vitalité. Une conception *a priori* aurait imaginé un ensemble qu'on aurait voulu complet, mais dont beaucoup de parties, à l'usage, se seraient révélées factices et fragiles. Le cadre de l'École Joffre a été défini par l'expérience même. Fondée sur cette base solide, l'institution ne souffrira pas d'un excès d'ambition; elle suffira largement à sa tâche qui fut, avec beaucoup de sens pratique, prudemment circonscrite.

*
* *

L'on pourra voir dans une brochure de M. le Dr CARLE, qui fut le premier médecin chef des deux écoles, *les Écoles professionnelles de Blessés* (Lyon, 1915), les conditions exigées des candidats pour être admis, conditions physiques et morales. La perte d'un membre ne crée pas un titre suffisant. Il faut que le mutilé puisse se mettre au travail sans qu'il y ait à craindre une réouverture de sa plaie ou quelque autre accident. On veut aussi que son caractère, ses habitudes, son état d'esprit annoncent un bon sujet, capable et désireux de profiter du moyen qui lui est offert de recommencer sa vie.

Le régime est l'internat, qui entraîne même le port de l'uniforme. La tenue de sortie se compose d'une vareuse marine à boutons argentés et d'un béret qui portent tous deux en broderie d'or les armes de la Ville.

L'emploi du temps est réglé comme au collège. Les heures de classe alternent avec les heures d'étude et les récréations. Il y a jusqu'au congé de l'après-midi du jeudi qui rappelle la réglementation traditionnelle de la vie scolaire. Le dimanche est également jour de liberté.

Les infractions à la discipline reçoivent des sanctions proportionnées à leur gravité et qui vont de la privation de sortie jusqu'au renvoi.

Ce qu'il peut y avoir dans ces dispositions d'un peu rigoureux pour des hommes qui ne sont plus des enfants et qu'une guerre terrible a achevé de mûrir est largement compensé par les importants avantages qu'offre l'école. Non seulement elle rétablit le mutilé dans sa dignité d'être autonome, capable de se suffire à lui-même par son travail, mais pendant le temps même qu'elle l'abrite, elle lui procure les moyens d'augmenter encore le bien-être qui lui est assuré. D'abord il est bien entendu que l'admission à l'école n'enlève ni ne suspend le paiement de la pension qui a été régu-

lièrement allouée. Tant que la liquidation de cette pension n'est pas terminée, chaque élève reçoit de la Ville de Lyon la somme quotidienne de 1 franc. Enfin la recette provenant de la vente des objets fabriqués à l'école appartient intégralement aux élèves, qui se la partagent entre eux par parts égales.

La durée de la scolarité varie selon les sections et selon les aptitudes individuelles. Une série de quatorze comptables qui avait commencé ses études le 1^{er} janvier 1915 subissait le 1^{er} août, devant un jury de spécialistes, un examen qui constatait une préparation complète à la profession désirée. Les quatorze furent placés immédiatement avec des appointements variant de 150 à 200 francs par mois. Il en fut de même d'une seconde promotion de trente-trois élèves qui sortirent de l'Ecole à la fin de décembre 1915 et qui trouvèrent tous en moins de huit jours des emplois dans de grandes maisons industrielles à des conditions non moins avantageuses.

Le métier de cordonnier s'apprend relativement vite; celui de tailleur exige un apprentissage de quinze à dix-huit mois; celui de menuisier et d'ébéniste n'est su qu'après un an et demi ou deux ans en moyenne.

Le diplôme, que délivrent des Commissions d'examen composées pour chaque partie de personnes compétentes et étrangères à l'école, offre toutes les garanties aux employeurs. Ceux-ci sont assurés de trouver rue Rachais et à Tourvielle des sujets dont non seulement les capacités techniques ont été contrôlées, mais pour qui l'internat fut une pierre de touche, révélant chez eux des qualités d'ordre, de régularité, d'énergie morale, de soumission à une discipline reconnue nécessaire. Le passage par l'école est ainsi une double recommandation.

*
* *

L'institution est placée sous la tutelle d'un Conseil d'administration que préside M. HERRIOT et dont la plupart des membres sont des industriels et des médecins.

L'administration directe a passé des mains de M. le D^r CARLE, mobilisé hors de Lyon, à celles de M. le D^r VIGNE, qui, avec le titre de médecin chef des deux écoles, y remplit à peu près le rôle de l'administrateur dans les hôpitaux municipaux, sauf qu'il exerce en plus une surveillance médi-

cale. C'est lui qui tient les deux établissements en communication avec l'autorité militaire.

Rue Rachais, la direction intérieure appartient à M. BASÈQUE, de Charleroi, l'un des organisateurs de la première heure ; à Tourvielle elle est partagée entre M. HIRSCHFELD, bibliothécaire au Sénat, et M^{me} MONOD.

L'enseignement est donné par des maîtres qui jouissent, chacun dans sa partie, d'une autorité incontestée et dont le choix témoigne, de la part de M. HERRIOT, d'une ferme intention de faire de nos mutilés des employés et des ouvriers d'excellente qualité. Voici leurs noms :

Enseignement général : M. MAZERAN, directeur honoraire d'Ecole primaire supérieure ;

Comptabilité : M. MONLOUP-ROBERT ;

Anglais : M^{re} ROTTLEDGE, professeur à l'Ecole normale d'institutrices ;

Russe : M. MIRSKY, médecin auxiliaire ;

Sténographie : M. COSTILLE, directeur de l'Office municipal du Travail ;

Dactylographie : M^{me} SCHWAGER ;

Fabrication de jouets : M. WUCHER, anciennement attaché à une fabrique de jouets de Lunéville ;

Cordonnerie : M. BARDOT, ancien professeur de cor-

donnerie et de coupe à l'Alliance compagnon-
nique, et M. ROUSSILLON ;

Menuiserie : M. MURE, menuisier-ébéniste ;

Horticulture : M. MARTIN, attaché au Service d'Entre-
tien des jardins de la Ville ;

Dessin industriel : M. PAVY, sculpteur ;

Télégraphie sans fil : M. le commandant PÉRI.

*
* *

La vigoureuse impulsion donnée par M. HERRIOT, une direction ferme et clairvoyante, la valeur du personnel enseignant, le programme sagement conçu des cours, la remarquable installation des ateliers, voilà un ensemble de conditions qui ne pouvait manquer de donner à l'institution une vitalité puissante et d'en porter très haut la prospérité. Le succès fut complet et retentit au loin. C'est à Lyon que vinrent chercher des conseils un grand nombre de villes, quand elles voulurent créer des œuvres similaires. Les demandes de renseignements affluèrent de tous les points de la France. Fréquemment des délégations vinrent étudier sur place le fonctionnement des écoles lyonnaises et s'en retournèrent munies d'indications qui devaient épargner beau-

coup de tâtonnements et de déboires. Un mouvement profond a gagné tout le pays; partout on a conscience des obligations contractées envers ceux qui ont sacrifié une partie d'eux-mêmes pour la défense du sol national et l'on sent qu'une des formes les plus nobles et les plus acceptables de la reconnaissance publique est cette possibilité que l'on offre aux mutilés de reconquérir par le travail le bien-être et l'indépendance. Lyon n'a certainement pas la prétention d'avoir enseigné aux autres villes un devoir qui, par la force même des choses, allait s'imposer à toutes. Mais que l'on consulte les dates, que l'on voie la correspondance échangée entre les directeurs de nos écoles et les personnes qui en ont créé ailleurs, et l'on reconnaîtra que, si l'idée était dans l'air et devait se réaliser fatalement, c'est à Lyon que pour la première fois elle prit corps et que, si l'initiative lyonnaise n'est pas la seule cause qui a fait jaillir du sol beaucoup d'institutions semblables, elle constitua du moins un premier exemple qui fut largement mis à profit.

CHAPITRE IV

L'ŒUVRE DE LA LINGERIE DU SOLDAT

La création des hôpitaux municipaux entraînait comme conséquence forcée celle d'une Lingerie municipale. Si certains hôpitaux, grâce à la situation et aux relations de leurs organisateurs, réussissaient sans trop de peine à rassembler la quantité nécessaire de draps de lit, de linge de corps et de toilette, de vêtements d'intérieur pour les blessés, d'autres étaient dépourvus de tout. Il fallait qu'un service central rétablît l'équilibre entre les riches et les déshérités, afin que nos soldats fussent sûrs de trouver partout une somme égale de bien-être. Dès les premiers jours de septembre 1914, l'Hôtel de Ville, encore maigrement doté, fit de timides achats de toile et d'étoffes diverses. Les ouvroirs municipaux venaient de se constituer. Ces femmes, à qui la Ville

offrait le moyen de gagner leur vie par le travail, fournissaient une main-d'œuvre toute trouvée pour approvisionner les hôpitaux des effets indispensables. Sous la direction de M^{me} JOSSERAND, inspectrice vigilante et active, les ouvriers ourlèrent des draps, des serviettes et des mouchoirs, taillèrent des chemises, des caleçons, des gilets de flanelle, tricotèrent des chaussettes, fabriquèrent des pyjamas. On leur fit tirer parti des hardes usagées que des particuliers apportaient à la Mairie, repriser des vêtements déchirés, convertir en torchons les draps un peu trop mûrs. Tel fut le premier fonds, composé de neuf et de vieux, que l'Hôtel de Ville répartit entre les formations municipales, sans pouvoir toujours donner satisfaction aux demandes les plus urgentes. Il arriva plus d'une fois, dans les premiers jours, qu'un hôpital, manquant d'effets de rechange pour habiller les blessés, pendant que les vêtements avec lesquels ils étaient venus d'Argonne ou de Lorraine étaient à la désinfection, se tira d'affaire en persuadant à ces hommes de rester au lit.

An fur et à mesure que les apports d'argent devinrent plus abondants et plus réguliers, la Lingerie municipale fut en état de doter moins modestement les hôpitaux. Bientôt même arriva

le jour où, ceux-ci étant amplement pourvus, il fut possible de dériver sur des ambulances du front une partie du stock qui, travaillé dans les ouvroirs, s'accumulait à l'Hôtel de Ville. Avec quelle joie, avec quel empressement, la direction envoya des effets en Alsace, à l'ambulance de Wesserling ! Sur l'autre versant des Vosges, c'était Gérardmer, c'était Remiremont qui recevaient de copieux ballots. Un envoi de linge fait à l'ambulance d'Harbonnières (Somme) était complété par un autoclave. Plus récemment, l'Hôtel de Ville de Lyon facilitait l'installation d'une ambulance à Luxeuil. Enfin, tout dernièrement, il aidait, dans une très large mesure, à monter l'hôpital de Salonique.

*
* *

La Lingerie de l'Hôtel de Ville n'avait pas achevé de servir les hôpitaux que déjà elle avait à répondre à d'autres sollicitations. Elle fut appelée à tourner son attention vers les soldats du front, lorsque, à l'approche de la mauvaise saison, il parut indispensable de leur procurer un peu plus que les effets réglementaires.

Si la France, surprise par la soudaineté de

l'attaque allemande, s'est trouvée démunie, au premier moment, de certains essentiels moyens de défense, tels qu'artillerie lourde et munitions, il n'est pas étonnant qu'il y ait eu certaines lacunes dans les magasins d'habillement de son armée. D'ailleurs, eussent-ils regorgé de vêtements, il est vraisemblable qu'ils n'auraient contenu que les effets réglementaires et traditionnels, d'une adaptation difficile aux conditions imprévues de la guerre. Qui se serait attendu à la vie des tranchées ? Et lequel de nos soldats, au moment du départ, dans les brûlantes journées d'août, aurait songé à se prémunir contre l'hiver ?

Les premières fraîcheurs de l'automne donnèrent un pénible avertissement. Les nuits de fin septembre passées à la belle étoile, sur un sol boueux, éprouvèrent fortement des hommes qui n'étaient pas armés contre cet autre ennemi, le froid. De toutes parts s'élevèrent des demandes, des sollicitations auxquelles l'administration militaire était impuissante à donner une satisfaction immédiate. Le désarroi où l'occupation des départements du Nord par les Allemands jetait notre industrie, retardait l'exécution des commandes. Pour abréger les souffrances de nos soldats, pour les protéger en temps utile contre les maladies, il

était indispensable que l'initiative privée aidât le travail de l'Intendance. Comptant à bon droit sur le zèle patriotique des populations, le Gouvernement invita les préfets à former des comités qui se hâteraient d'envoyer aux troupes des vêtements chauds. C'est ainsi qu'à la Préfecture du Rhône se constitua, sous la présidence active de M^{me} RAULT, le Comité départemental de l'Œuvre nationale des Vêtements d'hiver pour les soldats du front qui, avec le concours des villes et des communes rurales, dota de nombreuses unités des indispensables compléments de l'équipement habituel.

L'Hôtel de Ville n'avait pas attendu, pour agir, l'appel du Gouvernement. La Lingerie municipale avait, dès les derniers jours de septembre, fait bénéficier les soldats en campagne d'une partie des effets qu'elle avait réunis. En accord complet avec le Comité départemental, elle partagea avec lui la tâche de faciliter aux corps d'armée principalement recrutés dans la région lyonnaise, c'est-à-dire aux XIV^e, VII^e et XIII^e, les moyens de garantir les troupes contre les intempéries.

*
* *

La Lingerie de l'Hôtel de Ville fut amenée bientôt à ajouter aux effets d'habillement qu'elle envoyait aux soldats du front des objets qui n'étaient pas de son ressort à proprement parler et qui, pour n'être pas toujours de première nécessité, n'en devaient pas moins être favorablement accueillis. Tel un magasin qui s'agrandit, la lingerie ouvrit de nouveaux « rayons » et devint un bazar où l'on tint des articles parfois inattendus.

Les plus courants de ces articles étaient les pipes, le papier à lettres, les blagues à tabac, les portemonnaies, les portefeuilles. Naturellement, les jeux les plus divers allèrent charmer les trêves entre deux attaques ou les journées de repos dans les cantonnements. Il faut renoncer à faire le dénombrement des jeux de cartes, de dominos, de jacquet, de dames, d'échecs, qui furent semés des Vosges à la mer du Nord. Le roulement des boules chères aux Lyonnais fit diversion au grondement du canon ; les ballons de foot-ball montèrent en l'air dans les intervalles des tempêtes d'obus. Guignol aussi parut sur le front pour

augmenter avec ses facéties la bonne humeur des combattants.

Ceux-ci furent pourvus d'objets qui devaient leur être spécialement utiles dans les tranchées. On leur envoya des sacs qui, remplis de terre, formaient un abri précieux. Ils reçurent des lampes électriques, des boussoles lumineuses, des fusées, des chandelles romaines. Les réchauds furent très demandés. Des expéditions de couteaux, de serpettes, de scies à main, allèrent au devant de nombreux désirs. Des postes téléphoniques rendirent d'importants services. Un colis de dimensions un peu insolites fut celui qui renfermait une maisonnette pour douches. Enfin, dans cet assortiment si varié nous rencontrons même un être vivant qui arriva sans dommage à destination : ce fut un fox terrier, grand destructeur de rats.

Des menus objets, au nombre de 40.000, furent envoyés comme cadeaux de Noël et du Jour de l'An. De touchantes lettres de remerciements disent la joie profonde qu'excita la distribution de ces étrennes, utiles ou seulement plaisantes. Une carte postale illustrée, dessinée et coloriée dans la manière des enluminures naïves du moyen âge, représente le bonhomme Noël

faisant sa tournée dans les tranchées. En costume vaguement militaire, il a la tête couverte d'un passe-montagne, duquel s'échappe sa barbe blanche et que surmonte l'écusson de la ville de Lyon. Il porte une hotte richement garnie et ses poches sont gonflées à craquer. Ses deux mains étendues en un geste plein de munificence laissent tomber des pipes, des pantins, des cigarettes et mille autres choses, tandis que des soldats de toutes armes, sortant à mi-corps de dessous terre, lèvent les bras pour recueillir cette pluie de dons jetés à de grands enfants.

Dans le gros paquet de lettres qui exprimèrent à M. HERRIOT la reconnaissance des bénéficiaires des envois, on est embarrassé de faire un choix. En voici une pourtant que nous citerons de préférence à d'autres, parce que, en même temps qu'elle est une jolie réponse à une gracieuseté de la Ville, elle nous révèle l'admirable état d'âme de nos troupes :

En campagne, le 17 janvier 1915.

MONSIEUR LE MAIRE,

La 9^e compagnie du 22^e de ligne a été très touchée des cadeaux de Noël qu'elle a reçus, et vous prie

d'être son interprète auprès de la Ville de Lyon pour lui transmettre ses vifs remerciements.

Dans les tranchées, à 100 mètres des Boches, depuis plus de trois mois, et plus isolés du monde extérieur que si nous étions dans la brousse, nous avons été réconfortés, et surtout ceux d'entre nous qui ne reçoivent jamais de lettres, de voir qu'à Lyon il se trouvait beaucoup de gens qui ont pensé à nous envoyer toutes ces petites futilités, dont un soldat peut se passer en campagne, mais qui lui donnent la douce illusion du foyer.

Si vous aviez vu, Monsieur le Maire, les mains boueuses de nos braves trembler en défilant vos paquets, et leur visage barbu rayonner de joie en découvrant nécessaire de fumeur ou autre objet, vous auriez été, vous et tous vos Lyonnais, récompensés du coup de votre généreuse initiative.

Et maintenant que tous vos cadeaux voisinent dans les musettes de nos poilus avec les cartouches qu'ils envoient chaque jour dans la peau des Boches, nous marchons avec plus d'enthousiasme encore vers cette victoire que nous attendons avec confiance et qui nous donnera à tous la joie de revoir les nôtres et la bonne ville de Lyon.

Veillez agréer...

Une autre lettre, beaucoup plus récente, du 9 janvier 1916, montre comment certaines âmes moins héroïquement trempées se ressaisissent sous l'effet de l'action bienfaisante de l'Hôtel de

Ville. Un Lyonnais, de l'armée territoriale, avait écrit à sa femme dans un moment d'accablement. Il avait vu trop de choses tristes, surtout à l'arrière d'où il revenait. « Tout cela me dégoûte, disait-il. J'ai le cœur gros à en éclater. » Mais voici qu'arrive un colis de l'Hôtel de Ville de Lyon. Aussitôt le sinistre cafard se dissipe et le soldat écrit à sa femme sur un ton tout différent.

« M^{me} HERRIOT, dit-il, a remis un colis à M. Th... pour l'escouade. C'est très gentil; il y a un jeu de cartes, des portefeuilles, un portemonnaie sans couture à trois poches, trois paquets de tabac, une quinzaine de pipes, des cartes-lettres. Cela nous a touchés. Je le vois, les poilus ne sont point oubliés. On a raison, car les poilus sont malheureux, dans la boue, la pluie et le vent, enfin, toutes les rigueurs d'un hiver pourri. Nous avons fait honneur aux pipes offertes par M^{me} HERRIOT. Tous étaient contents. Il en faut si peu! Nous sommes de grands enfants, tu sais. Th... avait des dattes, B. . avait reçu un canard, M... un pâté, R... du beurre et du saucisson, et moi, j'avais du rhum pour le thé. Nous avons donc passé un bon moment. »

La femme, en communiquant cette lettre à M^{me} HERRIOT, ne sait comment la remercier pour

avoir, par son envoi, opéré une si heureuse transformation dans les dispositions du pauvre territorial.

Une importante distribution de cadeaux fut faite lorsque le XIV^e corps d'armée eut été cité à l'ordre du jour pour son rôle glorieux dans la bataille de Champagne. A cette occasion, la Ville de Lyon voulut témoigner sa reconnaissance aux vaillants régiments dont elle avait lieu d'être fière, parce qu'ils comptaient dans leurs rangs un grand nombre de ses enfants. Pendant plusieurs jours on vit s'élever sous le péristyle de l'Hôtel de Ville des piles monumentales de caisses en bois blanc, de dimensions uniformes, qui renfermaient les souvenirs destinés aux braves. C'étaient 30.000 articles de binteloterie, des riens, si l'on veut, un bric-à-brac de bazar, mais où ceux qui reçurent ces objets purent sentir quelque chose comme un frémissement d'orgueil, comme les applaudissements du pays natal.

*
* *

Jusqu'au mois d'avril 1915, les envois aux soldats du front se faisaient par les soins de l'Intendance. Tous les samedis avait lieu un impor-

tant départ. A l'arrivée, la distribution était faite par les commandants des unités qui répartissaient les objets selon les besoins. Les envois étant anonymes et collectifs, il a pu se produire que des Lyonnais aient été oubliés. De cet oubli il serait injuste de rendre l'Hôtel de Ville responsable.

La guerre se prolongeant, l'Intendance a eu le temps de remédier à la première insuffisance de l'équipement. L'on sait qu'elle a fait confectonner un stock énorme de vêtements de dessous et que, sûre d'avoir pourvu chaque homme du nécessaire, elle renonce au concours de l'initiative privée ou la tourne vers d'autres objectifs.

Malgré cette mesure qui ferme un des principaux débouchés à ses libéralités, la Lingerie de l'Hôtel de Ville n'a pas arrêté ses expéditions aux soldats du front. D'abord, la règle établie par l'Intendance comporte des exceptions. Il peut arriver que, pour des raisons imprévues, certaines unités n'aient pas été servies dans la distribution officielle et que leurs commandants soient autorisés à réparer cette omission en faisant appel à l'Œuvre lyonnaise. D'autre part, les envois collectifs et anonymes sont remplacés par des

envois individuels. On expédie à certains soldats signalés comme étant insuffisamment pourvus, et en particulier à ceux des régions envahies, de petits colis dont la composition est la suivante :

Un caleçon.

Une chemise.

Une paire de chaussettes.

Un chandail ou tricot.

Un mouchoir de poche.

Une pipe.

Un paquet de tabac.

Une pochette de papier à lettres.

Une demi-livre de chocolat.

A la fin de décembre 1915, plusieurs milliers de colis de ce genre étaient partis pour les tranchées.

Outre les hôpitaux municipaux qui ont sans cesse besoin de compléter ou de renouveler leur linge et leur garde-robe, outre les ambulances qui se créent sur le front et qui réclament des secours pour s'installer, une autre œuvre dont nous parlerons tout à l'heure et qui a les rapports les plus étroits avec la Lingerie du soldat, tient son activité toujours en haleine. C'est l'Œuvre des

Prisonniers de guerre, laquelle, par beaucoup de côtés, se confond avec celle de la Lingerie, celle-ci fournissant à celle-là le linge et les vêtements qui sont expédiés à nos soldats internés en Allemagne et toutes deux utilisant une foule d'articles identiques, achetés en commun, dont la destination seule est différente.

Les chiffres ci-dessous sont tirés du registre des achats faits pour les diverses œuvres de l'Hôtel de Ville du 7 septembre 1914 au 31 décembre 1915. Les marchandises et les objets qu'ils désignent ont été distribués indifféremment aux hôpitaux municipaux, aux ambulances du front, aux soldats du front, aux prisonniers. Il n'est pas nécessaire que nous donnions ici le détail de chaque affectation ; il nous suffira de réserver pour le chapitre suivant la désignation des achats qui ont été faits plus spécialement pour les prisonniers de guerre, c'est-à-dire des vivres. Le total des quantités dont la Lingerie s'est plus ou moins directement occupée permettra de mesurer l'effort qui a été demandé au personnel. Il dira également, de façon éloquente, l'ampleur des bienfaits que l'Hôtel de Ville a répandus aussi bien sur des rives lointaines que dans ses alentours immédiats.

Etoffes	355.640 mètres.
Sous-vêtements	85.750 pièces.
Laine filée	7.196 kilogr.
Linge confectionné {	Chemises. . . 50.000 pièces.
dans {	Caleçons . . . 42.000 pièces.
les ouvriers. {	Chaussettes . . 55.000 pièces.
Bimbeloterie (pipes, blagues, pochettes, etc.)	140.000 pièces.
Tabac	24 750 paquets.
Savon	44.050 pièces.

Pour les expéditions, soit aux soldats du front, soit aux prisonniers de guerre, il a été employé 826 kilogrammes de ficelle, 22.100 kilogrammes de papier d'emballage, 19.530 mètres d'un autre papier, 1.625 sacs et des milliers de caisses.

Les achats sont faits par M^{me} HERRIOT, assistée de M. MARSOT.

Quant au travail propre de la Lingerie, il incombe depuis le début à M^{me} PADIS, institutrice en congé. Des milliers d'objets passent entre les mains de M^{me} PADIS; elle en prend livraison, en opère la répartition, en enregistre la sortie. Du matin au soir elle répond à mille questions, jamais lasse, depuis seize mois de labeur, ou du moins n'en laissant rien paraître.

CHAPITRE V

L'ŒUVRE DE SECOURS AUX PRISONNIERS DE GUERRE

A la fin de l'automne 1914 commencèrent à arriver à l'Hôtel de Ville des lettres de soldats, prisonniers en Allemagne, qui racontaient leur dénûment et sollicitaient un peu de pitié. C'était surtout de vêtements qu'ils avaient besoin, aux premières morsures d'un hiver qui allait être dur à passer dans les camps, sous un climat septentrional. Ces infortunés savaient qu'ils ne feraient pas vainement, appel à la cité dont la bonté dépassait encore l'opulence. Avant qu'aucune organisation eût été créée pour répondre aux prières venues d'outre-Rhin, la Lingerie de l'Hôtel de Ville, encore dans la période difficile des débuts, expédia des effets d'habillement et des lainages. Diverses douceurs se glissèrent dans les paquets. Il en partit vingt-cinq dans le courant de novembre.

La joie avec laquelle furent accueillis ces envois eut des échos. Ces premières et modestes tentatives que faisait Lyon pour adoucir les rigueurs de la captivité s'ébruitèrent. Les demandes arrivèrent d'Allemagne, de jour en jour plus nombreuses. D'autre part, les familles lyonnaises eurent l'idée de recourir à la Mairie pour faire parvenir par son intermédiaire des vivres et des objets de première nécessité à ceux de leurs membres qui étaient tombés entre les mains des Allemands. Beaucoup d'entre elles, incapables de soutenir pendant longtemps les frais de ce ravitaillement, étaient obligées de les abandonner à la charge de la Ville.

L'afflux des requêtes nécessita une méthode dans les envois et avant tout des ressources assurées pour satisfaire régulièrement aux besoins avérés. La Caisse centrale des Œuvres municipales était là pour soutenir ce grand effort de bienfaisance. Un emploi judicieux d'une partie des fonds devait permettre d'atténuer de nombreuses misères. Mais il fallait de l'ordre, de la vigilance ; il fallait une division raisonnée du travail. Une sorte de petit ministère se constitua sous la direction de M^{me} HERRIOT qui, sans détourner son attention d'autres œuvres dont

elle était l'instigatrice ou la protectrice, réserva dans ses préoccupations une place prépondérante aux prisonniers.

Dans le flot des demandes qui arrivaient à l'Hôtel de Ville, il y en avait qui devaient être prises en considération avant d'autres. Deux catégories de prisonniers avaient droit, semblait-il, sinon à un privilège exclusif, du moins à une large préférence. C'étaient les Lyonnais dénués de ressources et les soldats originaires des régions envahies.

Une tâche préliminaire fut d'établir les listes de ces malheureux qui avaient des titres authentiques à la sollicitude de leurs concitoyens. Outre les appels qui venaient directement d'Allemagne et dont la légitimité pouvait être contrôlée, des cas dignes d'attention étaient signalés par les familles qui demandaient à l'Hôtel de Ville de se substituer à elles pour défendre contre les privations ceux des leurs qui souffraient là-bas. Les bénéficiaires des premiers envois furent priés de faire connaître ceux de leurs compagnons de captivité qui seraient de Lyon ou des départements envahis. De cette façon furent instituées des recherches qui eurent les plus utiles résultats. Non seulement des souffrances ignorées furent

révélées à ceux qui pouvaient les atténuer, mais plus d'une fois les familles retrouvèrent par cette voie les traces d'êtres chers qui avaient disparu.

On découvrit bientôt que les libéralités envoyées dans les camps n'allaient pas toujours à ceux qui en étaient les plus dignes. Des habiles réussissaient à se faire adresser des secours par plusieurs comités, tandis que des camarades, moins entreprenants, restaient dans le dénûment. Lyon essaya de mettre un terme à ces abus. Au lieu de disperser ses dons en cent endroits, sur la demande de personnes étrangères à la ville, dont la situation de famille ne pouvait être vérifiée, l'Hôtel de Ville, continuant d'une part ses envois aux Lyonnais dans tous les camps où leur présence était signalée, adopta d'autre part deux camps spéciaux, celui de Friedrichsfeld-bei-Wesel et celui d'Ohrdruf, dont les nécessiteux, d'où qu'ils vinssent, seraient soutenus par lui. Ce fut ce système que l'on généralisa, lorsque, pour empêcher l'accumulation des secours entre les mains des plus adroits, une entente fut reconnue nécessaire entre les comités qui s'étaient constitués sur divers points du territoire en vue de remédier aux souffrances des prisonniers. Au mois de juin 1915, il se tint à Paris une réunion de délégués de ces œuvres, sous la

présidence de M. d'ANTHOUDARD, ministre plénipotentiaire, « accrédité par le ministre de la Guerre comme représentant de la Croix-Rouge française auprès des dépôts de prisonniers de guerre ». A cette réunion fut adopté le principe d'une organisation qui s'inspirait de l'exemple lyonnais.

Deux sortes de comités furent institués. Les premiers, à raison d'un par département, reçurent la mission d'envoyer des secours exclusivement aux prisonniers originaires du département. Ces envois devaient être individuels, c'est-à-dire adressés à des destinataires connus de façon précise, dans des camps où leur présence était établie avec certitude. Les seconds se formèrent seulement dans un nombre restreint de grands centres. Ils eurent pour attribution de s'occuper des camps de certaines régions de l'Allemagne qui étaient réservés à chacun d'eux et d'y faire des envois collectifs destinés à être distribués à des prisonniers indéterminés. Ceux-ci étaient les malheureux qui ne recevaient aucun secours, soit que leur famille habitât les départements occupés par l'ennemi, soit que, pour une raison ou pour une autre, ils eussent été oubliés ou négligés par leur département d'origine. La répartition des

paquets était confiée à certains hommes à qui leur grade, la supériorité de leur éducation ou leur dévouement donnaient de l'autorité sur leur camarades. Dans quelques camps ce travail de répartition était fait par des délégations que les prisonniers avaient chargées du soin de leurs intérêts communs. Les hommes de confiance ou les présidents des délégations devenaient de véritables chefs de la communauté qui rendaient compte aux comités expéditeurs de l'affectation donnée aux envois ou leur signalaient de nouveaux besoins.

L'Hôtel de Ville de Lyon remplit les deux missions. D'une part, il joua le rôle confié ailleurs au Comité départemental, c'est-à-dire qu'il pourvut du nécessaire les prisonniers appartenant au département du Rhône. D'un autre côté, dans le partage de la carte géographique de l'Allemagne, il se vit adjuger un lot important qui comprenait les camps de Westphalie, de la Thuringe et de la province du Rhin.

Nous avons vu plus haut à la suite de quelle entente intervenue entre l'ambassade de Russie à Paris et M. HERRIOT, l'Hôtel de Ville s'est chargé d'envoyer chaque mois des secours à vingt mille prisonniers russes.

L'Hôtel de Ville accepta en outre d'expédier,

contre paiement, des colis individuels, à des prisonniers auxquels leurs familles étaient en situation de venir en aide. Il fit payer les vivres exactement au prix de revient, sans rien demander pour les frais d'emballage et de manutention. Les familles étrangères à la région lyonnaise furent admises à profiter de cette organisation. L'on put même souscrire à des abonnements pour des envois périodiques.

Ces expéditions faites par l'Hôtel de Ville pour le compte des familles offraient d'importants avantages. D'abord des arrangements conclus avec les fournisseurs permettaient d'établir des prix que des particuliers auraient difficilement obtenus. Puis, ces envois, faits par une œuvre dont le fonctionnement était régulier, avaient plus de chances d'arriver à destination que ceux qui émanaient de personnes inconnues, capables, avec les meilleures intentions, de commettre des imprudences ou d'enfreindre de durs règlements. En cas de perte, les recherches et les réclamations étaient plus faciles à une administration fortement constituée qu'à des personnes isolées, impuissantes à faire entendre une plainte. Ces garanties, autant que la qualité des denrées, attirèrent à l'Hôtel de Ville plus de commandes peut-être qu'il n'aurait

voulu, mais qu'il exécuta toujours avec autant d'exactitude que de désintéressement.

*
* *

Le contenu des colis n'était pas uniforme. Après avoir tout d'abord réclamé des vêtements, les prisonniers insistèrent de plus en plus pour obtenir de la nourriture. Leurs fournisseurs de l'Hôtel de Ville conçurent un type de paquet pratique, réunissant dans une limite de poids qui ne devait pas dépasser 5 kilogrammes le plus grand nombre d'aliments substantiels. La composition suivante fut adoptée :

Pain.	1 kilogr.
Biscuits	1 —
Boîte de légumes. . .	1 —
Boîte de viande . . .	1/2 —
Boîte de confitures . .	1/2 —
Chocolat	1/4 —
Un morceau de savon.	
Une boîte de lait ou de bouillon.	

Cette composition fut la même pour les colis gratuits et pour les colis payants. Le prix de ces derniers fut fixé à 5 francs.

Des aliments qu'ils renfermaient, celui qui semble avoir eu partout le plus de succès est le pain. Soumis à une cuisson spéciale, le pain lyonnais arrivait aux affamés des camps dans un état de fraîcheur et de conservation qui le faisait doublement apprécier. De nombreuses lettres célèbrent, parfois avec lyrisme, ses vertus.

Les chiffres des quantités de victuailles expédiées par l'Hôtel de Ville au pays du pain KK ont quelque chose de gargantuesque. Nous les empruntons, comme ceux que nous avons donnés pour la Lingerie du Soldat, au registre des achats faits du 7 septembre 1914 au 31 décembre 1915 :

Conserves de viande	78.950	boîtes.
— de poisson	61.370	—
— de légumes et de fruits	68.710	—
Légumes secs et pâtes	6.475	kilogr.
Chocolat	14.130	—
Biscuits.	85.000	—
Pain.	55.665	—
Fromage	1.070	—
Lard.	2.380	—
Saucisson	8.590	pièces.

Il y eut des jours où les somptueux salons de l'Hôtel de Ville avaient l'aspect d'un pavillon

des Halles et rappelaient certaines pages du *Ventre de Paris*, de Zola, avec les masses de vivres qui s'amoncelaient sur le sol et sur les tables, tandis que, suspendus à des cordes, des chapelets de saucissons faisaient pendant aux solennels lustres de cristal.

Sans être aussi demandés que la nourriture, le linge et les effets d'habillement atteignirent néanmoins aussi des totaux respectables. Dans les quantités que nous avons indiquées comme ayant été manipulées à la Lingerie du Soldat, la part faite aux prisonniers est représentée, entre autres objets, par 20.000 caleçons, 19.000 paires de chaussettes, 18.000 chemises, 16.000 mouchoirs de poche.

*
* *

On s'efforça de protéger les prisonniers contre l'ennui, autant que contre la faim et le froid.

Une question épineuse, qui resta longtemps en suspens, fut celle des livres. Le choix en était malaisé, à cause des susceptibilités d'une censure aux yeux d'Argus. Pour parer à toute mesure de rigueur, l'Hôtel de Ville examine les ouvrages que certains donateurs lui envoient, les trie, les

classe, et, sous sa garantie qui détourne d'eux les suspicions, ils arrivent aux camps qui en ont fait la demande. Ainsi s'offre aux prisonniers un moyen de laisser s'évader du moins leur pensée. Le livre délivre, a-t-on dit.

La musique, cet autre moyen d'échapper à l'oppression des longues heures monotones, a ses fervents. Ils réclament des instruments et des partitions. L'Hôtel de Ville leur en envoie, et constitue même jusqu'à de petits orchestres.

Certains camps ont formé des associations sportives. De ce nombre est le Cercle athlétique de Goettingue, qui a demandé à Lyon une partie du matériel nécessaire à ses exercices. La requête fut naturellement agréée. L'on peut voir à la Mairie une photographie, témoignage de reconnaissance, qui représente le groupe, fort nombreux, de ces amis de la boxe et du foot-ball, vêtus de maillots que l'Hôtel de Ville leur a fournis. Un autre document est le programme d'une fête où ces mêmes virtuoses exécutèrent les plus mirobolantes prouesses.

Deux spécialités lyonnaises charmèrent les mornes loisirs de nos compatriotes : le jeu de boules et le Guignol. Le premier fut envoyé dans beaucoup de camps par M. AURARD, le propaga-

teur bien connu de ce sport sain et divertissant. Grâce à ce bienfaiteur, plus d'un « gone » retrouva sur le sol allemand les émotions des « boulo-dromes » de la Croix-Rousse, de la Guille ou des bas-ports du Rhône.

Guignol, accompagné de l'ami Gnafron, fit le voyage d'Allemagne, expédié par son patron, M. NICHTAUSER. On se demande comment son esprit frondeur put s'assouplir à l'inflexible discipline des camps. Il réussit à s'y faire tolérer, puisque nous avons plusieurs programmes de spectacles donnés à Stuttgart où, à côté du classique *Déménagement de Guignol*, figure *Guignol prisonnier de guerre*, comédie-bouffe en trois actes.

Un des organisateurs de ces représentations adressait à M. HERRIOT la lettre suivante :

Kriegsgefangenenlager Stuttgart 2 (Württemberg).

Le 13 décembre 1915.

CHER MONSIEUR LE MAIRE,

Permettez-moi de venir, au nom de mes camarades lyonnais et de tous les prisonniers internés au dépôt de Stuttgart, vous remercier pour le répertoire de

Guignol que vous avez bien voulu nous faire adresser.

Nous pourrons désormais, grâce à vous et à M. Nichtauser qui nous a particulièrement gâtés en nous envoyant des pièces de choix et de la musique excellente, passer de très agréables dimanches. Notre succès, du reste, va croissant et à chaque représentation nouvelle, nous faisons des adeptes à notre vieux « Chignol ».

Il doit se réjouir, car, ici, il atteint un double but : celui de distraire les camarades et de chasser un peu le gros « cafard » et ensuite de venir en aide, avec sa recette, aux plus nécessiteux.

Le Guignol lyonnais a versé à la Caisse de secours, à la suite de trois représentations, la somme de 183 marks.

Vous pouvez assurer à M. Nichtauser que nous lui rapporterons le répertoire qu'il a bien voulu nous prêter si gracieusement et que nous y joindrons tout ce qui pourrait l'intéresser.

Je joins à ma lettre nos trois premiers programmes tirés à la rotative de fortune du dépôt ! et mon camarade Dupuy vous envoie ci-dessous le prologue récité par Guignol, à la séance d'inauguration.

Nous vous exprimons à nouveau, cher Monsieur le Maire, nos remerciements bien sincères et vous prions d'agréer notre très respectueux souvenir.

Le prologue dont parle la lettre est en vers. La

parole est d'abord au régisseur. Survient Guignol qui met cet orateur en fuite et qui ajoute :

Le régisseur a fui, car il a pris la frousse.
Allons, gas des Brotteaux, gones de la Croix-Rousse !
Venez tous admirer dans la belle Lyon
Les exploits de Chignol, le roi du Gourguillon !

*
* *

Le travail de l'Œuvre des Prisonniers de guerre, après s'être peu à peu ordonné et perfectionné, se ramène actuellement à quatre principales séries d'opérations auxquelles correspondent autant de services spéciaux.

D'abord vient le Service des Fiches et de la Correspondance auquel préside, avec l'attention soutenue et l'esprit d'ordre qu'exige sa complexité, M^{me} BRUNET, institutrice en congé. Il recueille tous les renseignements que les familles, les compagnons d'armes ou de captivité ou toute autre source d'informations peuvent donner sur les prisonniers. Il dépouille chaque jour un copieux paquet de lettres ou de cartes. Il est en relations suivies avec l'Agence des Prisonniers de guerre créée en Suisse sous les auspices de la Croix-Rouge de Genève. Lorsqu'il a réuni un

nombre suffisant d'indications, celles-ci sont transcrites sur des fiches dont il existe un double jeu, les unes classant les prisonniers par ordre alphabétique, les autres les classant par camps. Le recto de chaque fiche porte tous les renseignements concernant l'identité du prisonnier. Le verso est divisé en trois colonnes : dans la première est inscrite la date de chaque envoi, dans la seconde la date de la réception, dans la troisième la date de l'arrivée de l'accusé de réception.

Chaque matin, M^{me} BRUNET rassemble les fiches des prisonniers dont c'est le tour de recevoir un colis et les transmet à l'équipe chargée de faire les paquets.

Ce travail est exécuté sous l'attentive direction de M^{me} PADIS mère, une ancienne infirmière du siège de Paris, décorée de la médaille de 1870, par une trentaine de dames et de jeunes filles qui, rivalisant de zèle et de soin, ont acquis un si joli tour de main que déjà l'apparence extérieure des colis semble une heureuse annonce de la qualité du contenu. Chaque paquet comporte trois emballages. Le pain est enveloppé à part. Puis il est réuni avec les autres denrées dans une enveloppe de carton. Enfin, comme couverture extérieure, on utilise du papier toile dûment

ficelé et scellé par des cachets de métal. Ce papier est retourné de manière à former sur le dessus du paquet un large pli sur lequel est inscrite l'adresse. Ces suscriptions occupent douze jeunes filles.

Vient ensuite le tour du Service de la Comptabilité qui enregistre toutes les expéditions. Dans un livre *ad hoc* il inscrit la date de l'envoi, la composition de chaque colis ; dans une colonne figurent les envois payants, dans une autre les envois gratuits faits individuellement aux prisonniers de Lyon et de la région lyonnaise, dans une autre les envois collectifs. Chacune de ces colonnes a deux subdivisions dont l'une indique le nombre des paquets, l'autre la valeur du contenu.

Le Service de l'Expédition clôt la série des opérations. Pour éviter les longs stationnements dans les bureaux de messageries, l'Hôtel de Ville a fait provision de tout un stock de feuilles d'expédition munies des numéros qui seront collés sur les paquets. Ces feuilles sont remplies à la Mairie dans la matinée et portées à midi à la gare expéditrice où sont remplies les autres formalités. Le soir, à 5 heures, les colis quittent l'Hôtel de Ville. De la grande salle des Fêtes du

premier étage où ils ont été préparés, ils sont descendus au rez-de-chaussée en glissant dans une forte toile tendue du haut en bas du grand escalier d'honneur. Le spectacle de ces glissades dans cette partie du vénérable monument ne manque pas de pittoresque. Des camions automobiles chargent les paquets et les transportent à la gare où les attendent les feuilles toutes prêtes pour le départ. Le transit se fait par Genève, selon le mode employé pour toutes les expéditions faites par des œuvres similaires.

Le même jour part à l'adresse du destinataire de chaque paquet une carte postale double dont une partie l'avise de l'expédition du paquet à telle date, tandis que l'autre partie servira de réponse et, s'il y a lieu, d'accusé de réception.

Les chiffres suivants, qui sont ceux des envois faits depuis le début, donneront une idée de l'extension prise progressivement par l'œuvre :

Du 2 janvier au 19 juillet 1915.	20.000 colis.
Du 20 juillet au 31 août 1915 .	11.500 —
Septembre 1915	12.000 —
Octobre 1915	12.000 —
Novembre 1915	12.500 —
Décembre 1915.	13.000 —
Total au 1 ^{er} janvier 1916.	<u>81.000 colis.</u>

A ce total s'ajoutent douze wagons complets qui furent dirigés sur les camps les plus importants.

L'ensemble des envois faits jusqu'au 1^{er} janvier 1916 représente une valeur d'environ 500.000 fr.

En général, les paquets arrivent. Les accusés de réception en font foi. Quelquefois, ces accusés proviennent des officiers allemands qui surveillent la distribution des colis. Le plus souvent ils émanent des destinataires eux-mêmes, s'il s'agit d'envois individuels, ou des représentants du groupe, s'il s'agit d'envois collectifs.

D'autres témoignages ont confirmé la régularité des arrivées et de la remise aux destinataires : ce sont ceux des prisonniers rapatriés, grands blessés, ou médecins et infirmiers.

Lorsque les destinataires n'ont pu être rejoints, les colis sont régulièrement retournés à Lyon.

Que vaut cette espèce de probité que ces faits et ces témoignages sembleraient attester chez nos ennemis si portés par ailleurs à la rapine ? Serait-elle un reste de conscience ou seulement la crainte de justes représailles qu'entraîneraient de fréquents détournements ?

*
* *

Les accusés de réception, où le plus souvent des lignes émues s'ajoutent à la laconique formule imprimée, offrent un intérêt considérable. Arrivant en masse à l'Hôtel de Ville, ils forment par leur nombre même et par la diversité de leurs provenances une source d'informations infiniment plus précieuse que ne le serait une correspondance particulière. Quoique ceux qui les écrivent soient astreints à une extrême prudence, il y a telle ou telle expression, tel ou tel détail qui, rapprochés d'autres, permettent de se faire une idée du sort des prisonniers, du régime des divers camps, et même parfois on croit pouvoir lire entre les lignes de timides indications sur la situation économique et morale de l'Allemagne.

Un document curieux est une lettre écrite par un Lyonnais en captivité à Königsbruck (Saxe) sur du papier mis à sa disposition par l'administration du camp. La première partie de la feuille porte, en français, le menu des repas servis aux prisonniers dans la semaine du 2 au 8 août 1915. Cette disposition est évidemment imaginée pour faire croire en France que nos

soldats sont soumis à un régime parfaitement acceptable.

Voici par exemple le menu du dimanche 8 août :

Matin.

Café	Café	3 grammes.
	Chicorée	3 —
	Sucre	50 —

Midi.

Porc	100 grammes.
Choucroute	200 —
Purée de pois	25 —
Pommes de terre	800 —

Soir.

Saucisson		50 grammes.
Pommes de terre		550 —
Café	}	Café 1 gr. 1/2
		Chicorée 1 gr. 1/2
		Sucre 25 grammes.

Tous les jours : 300 grammes de pain.

La seconde partie de la feuille est réservée à la correspondance. Les lignes qu'y trace notre compatriote nous laissent deviner, sous des apparences de candeur, une pointe d'ironie à l'égard de cet étalage de victuailles. En voici le texte complet, sans aucun changement :

Kœnigsbruck (Saxe) le 13/9/15.

Messieur

J'ai l'honneur de vous Informer que j'ai reçu votre colis qui ma fait plaisir car malgré que nous avons un beau menu nous somme content de pouvoir manger de ce pain blanc Français car le pain d'ici na pas la même saveur. Malgré ce menu je vous serai reconnaissan de dire a mes Frère et aussi a mes cousin de ne pas suprimier les envoy de colis au contraire il seron toujours les bien venus si vous voyez mon Frère qui abite... a vaise vous pourrez le raser je suit toujours an bonne santé.

Je vous remerci Davance.

X...

Le menu et celui de la semaine du 2 au 8 Aout après est la même chose.

Une autre lettre confirmerait, s'il était nécessaire, nos soupçons au sujet du « beau menu » de Kœnigsbruck, à moins que ce camp ne forme par l'abondance et la qualité de ses repas une exception singulière dans toute l'Allemagne. Elle est écrite par un heureux homme qui réussit à s'échapper et qui, n'ayant plus à craindre la censure, pouvait donner ses appréciations en toute franchise :

« Les vivres surtout, dit-il, sont reçus avec

joie, car ils suppléent utilement à la nourriture allemande qui est tout à fait insuffisante et le plus souvent inmangeable ; le pain dont nous en touchons 250 grammes par jour est ignoble. »

Aussi est-ce le cri du cœur et de l'estomac reconnaissants que nous entendons dans le billet suivant daté de Stuttgart : « C'est avec plaisir que j'ai reçu votre colis qui m'avez adressé. Je vous remercie sincèrement. Les provisions étaient en parfait état et le pain était extra. »

« Quel bon pain, dit un autre, un vrai gâteau ! Tout était délicieux et a été le bienvenu ; le tout en bon état... Vous êtes ma Providence, car je n'ai encore rien reçu de mes parents ni de ma famille qui toute habite à E..., près Saint-Quentin (Aisne). Depuis nos départs — 3 août 1914 — je ne sais rien d'eux, c'est pénible, que deviennent-ils ? Monsieur, si ce n'est pas trop abuser de votre bonté, pourriez-vous m'envoyer de temps en temps un gros pain et un peu de chocolat... ? »

Les Lyonnais sont fiers de leur ville. L'un d'eux, qui remercie pour un envoi de linge accompagné d'un jeu de boules, dit : « Tous les Lyonnais en ont été enchantés et voient avec orgueil que leur ville natale ne les oublie pas. »

« De ceux que je connais ici, dit un autre, peu

ont le bonheur d'avoir une municipalité aussi généreuse que celle de notre chère ville. »

Nous pourrions multiplier les témoignages, les uns d'une gaucherie touchante, les autres d'une tenue littéraire, qui disent l'accueil joyeux fait aux envois. Tandis qu'un bon Lillois fait cette réflexion philosophique : « Le temps se passe plus vite qu'on ton a le ventre plein, » un Lyonnais résume sous une forme assurément plus académique les sentiments provoqués par les libéralités de sa ville natale, lorsque, au nom d'un groupe de compatriotes internés à Langensalza, il écrit à M. Herriot :

« Permettez à un de vos administrés actuellement prisonnier à Langensalza de remercier en votre personne tous les initiateurs et bienfaiteurs de l'Œuvre du Paquet du prisonnier.

« J'ai reçu la semaine dernière un colis contenant d'excellentes provisions et du linge, le tout en parfait état, mes camarades lyonnais n'ont pas été oubliés et presque tous ont reçu un envoi identique au mien.

« Si Lyon et tous ceux qui nous sont chers n'occupaient pas actuellement surtout toute notre pensée, il aurait suffi de la délicate attention dont nous avons été l'objet pour nous rappeler que

notre chère ville n'oublie pas ses enfants et pour aviver encore, s'il est possible, l'ardent désir que nous avons de la revoir bientôt.

« Aussi est-ce avec joie que je me fais l'interprète de tous pour adresser aux Lyonnais et à vous personnellement, Monsieur le Maire, nos plus chaleureux et enthousiastes remerciements.

« Au nom des Lyonnais, prisonniers de guerre à Langensalza. »

Ces extraits d'une volumineuse correspondance proclament plus éloquemment que nous ne pourrions le faire la beauté et l'utilité de l'Œuvre de Secours aux Prisonniers de guerre.

CHAPITRE VI

BUREAU DE RECHERCHES DE MILITAIRES DISPARUS

Il ne reste pas beaucoup de personnes en France qui n'aient entendu parler d'un des services importants du Ministère de la Guerre, le Bureau des Renseignements aux familles, installé à l'Ecole supérieure de Guerre, avenue Lamothe-Picquet, sous la direction de M. le Contrôleur général de l'armée Bossut. Que de gens ont couru d'un pas fiévreux vers cet office pour chercher une indication au sujet d'un fils, d'un frère, d'un mari disparu ! Que de lettres y ont été adressées et avec quelle anxiété la réponse était attendue ! D'autres, agités par des pressentiments funèbres, se rendent au Bureau des Archives pour voir si un décès que l'on redoutait y est enregistré. D'autres encore se mettaient en rapport avec l'Agence internationale des Prisonniers de

guerre, afin de découvrir une piste, un vestige. Mais que de fois ces démarches sont demeurées infructueuses ! Combien de curiosités sont restées inassouvies ! Ces trois grandes sources officielles n'ont pu toujours fournir l'éclaircissement qui aurait mis fin à de mortelles angoisses. Malgré leur ample organisation, elles rencontraient des difficultés insurmontables.

L'une des plus sérieuses provient des méthodes actuelles de guerre. De formidables engins réduisent les hommes en miettes ou les ensevelissent sous des monceaux de terre bouleversée. Aucun témoignage précis ne permet de discerner ceux qui sont irrémédiablement perdus d'avec ceux qui ont pu tomber, blessés ou non, entre les mains de l'ennemi.

Au sujet des prisonniers, les indices que l'on peut obtenir d'Allemagne sont extrêmement précaires. Le caractère d'impitoyable barbarie que les Allemands ont donné à la lutte pèse lourdement sur les malheureux qui sont devenus leur proie. Beaucoup d'entre eux sont, pendant des semaines et des mois, condamnés à une rigoureuse séquestration ; il leur est interdit d'écrire à leurs familles. Les investigations faites à leur sujet par les représentants des pays neutres ou

par l'Agence Internationale, restent sans réponse. Seules les représailles auxquelles est, de temps en temps, amené le Gouvernement français font soulever le couvercle de plomb qui tient ces infortunés séparés du reste du monde. Si les geôliers de certains camps montrent un peu moins d'inhumanité ou de mauvaise volonté, il peut se produire dans les transmissions de documents des erreurs, des confusions provenant de similitudes de noms, des mentions incomplètes qui enlèvent aux informations reçues toute valeur, ou du moins tout caractère de certitude.

Si les listes des prisonniers sont difficiles à obtenir par la voie officielle, celles des morts ne le sont pas moins. Que les inhumations aient été faites par les soins des Allemands ou des Français, trop souvent on n'a pas eu le temps ou le moyen de procéder aux identifications, lorsque les corps ne portaient ni plaque d'identité ni livret individuel. Même des ennemis plus chevaleresques que les nôtres eussent été empêchés en beaucoup de cas de fournir les noms des combattants ensevelis par eux. Les exhumations étant impossibles tant que dureront les hostilités, les tombes garderont peut-être longtemps encore leur secret, et qui sait si la paix ne viendra pas trop tard pour que,

dans des restes informes, les tendresses même les plus clairvoyantes, les regards les plus aiguisés par l'amour, puissent reconnaître des êtres chéris ?

Toutes ces entraves qui gênent ou paralysent n'importe quelles recherches s'opposent tout particulièrement à ce que les enquêtes officielles aboutissent, sur beaucoup de points, à des résultats fermes et irrécusables. De graves erreurs commises, sans qu'elles doivent être attribuées à de l'étourderie ou à de la négligence, des réapparitions de soldats dont les familles, officiellement averties, portaient déjà le deuil, ont fait redoubler de prudence les bureaux du Ministère. L'autorité qui s'attache à leurs communications leur impose le devoir de ne se prononcer qu'à bon escient et de ne tirer aucune conclusion catégorique des faits parvenus à leur connaissance, tant qu'il n'en découle que des probabilités et non pas une démonstration pleinement convaincante.

Aussi, a-t-on pensé que l'initiative privée pouvait seconder et compléter l'action officielle. Des tentatives particulières qui n'engageraient point la responsabilité du Ministère, tout en se coordonnant à lui, dont le fonctionnement serait plus libre et plus souple que celui d'une grande ma-

chine d'Etat, à qui seraient permis des procédés d'investigation plus subtils, plus humbles peut-être, mais plus efficaces, de semblables tentatives pouvaient être d'une haute utilité. De cette conception sont nées diverses agences, tant en France qu'à l'étranger, par exemple les « Nouvelles du Soldat », à qui tant de familles ont recours.

Il a semblé qu'une entreprise de ce genre avait sa place dans le vaste système des œuvres que la guerre avait fait éclore à l'Hôtel de Ville de Lyon. Un Bureau de Recherches de militaires disparus installé à la Mairie avait pour les familles l'avantage de leur être plus accessible que les bureaux du Ministère ; elles pouvaient, de vive voix, mieux exposer leurs désirs que par une lettre adressée à une administration lointaine. Celles dont les réponses officielles n'avaient pas satisfait l'anxieuse curiosité avaient à leur portée un moyen local de reprendre l'enquête, de s'engager sur de nouvelles pistes. Elles confiaient leurs inquiétudes ou leurs espérances à un fonctionnaire qui était mieux en situation qu'elles-mêmes de dissiper les unes ou d'encourager les autres.

Ce sont ces raisons qui déterminèrent M. HERRIOT à ajouter ce service d'informations aux œuvres de l'Hôtel de Ville. Il obtenait pour cette

création une sorte de consécration officielle en la faisant admettre par le ministre de la Guerre au nombre de celles qui étaient autorisées à solliciter et à recevoir des renseignements des commandants de corps de troupe et qui bénéficiaient d'ailleurs de l'appui du Ministère lui-même. La direction de cette nouvelle cellule dont s'enrichissait la grande ruche municipale fut confiée à M. PADIS, qui sut déployer à ce poste un zèle sagace et fructueux.

*
* *

Voici comment fonctionne le Bureau de Recherches :

Quand une famille vient signaler un disparu, le nom de ce dernier est inscrit sur une fiche avec toutes les indications propres à fixer son identité et à orienter l'enquête. Le Bureau s'adresse aussitôt au dépôt du corps auquel appartenait le disparu. Grâce à la recommandation ministérielle, il reçoit communication de tous les renseignements que le dépôt est à même de fournir. Ces renseignements sont en général identiques à ceux qu'a recueillis le ministre de la Guerre et nous avons dit tout à l'heure pourquoi la moisson

n'est pas toujours très abondante ni les nouvelles d'une authenticité absolue.

En présence de l'insuffisance de certaines réponses, on tente d'un second moyen. Il consiste à envoyer chaque semaine au Ministère de la Guerre, au Bureau des Renseignements aux familles, une liste des disparus dont on cherche à retrouver les traces. Par l'intermédiaire des neutres, les listes de ce genre sont affichées dans les camps d'internement. Elles pourraient amener des prisonniers à se rappeler les camarades dont les noms sont mis sous leurs yeux et à faire connaître les circonstances où ils les ont perdus de vue. Mais il faut avouer que ce procédé n'a pas donné les résultats que l'on espérait.

Plus efficace est la collaboration avec le Comité international des Prisonniers de guerre formé par la Croix-Rouge de Genève. L'Hôtel de Ville de Lyon est en relations permanentes avec cette bienfaisante institution qui l'a déjà souvent très utilement guidé.

Ce sont là les voies officielles, les voies classiques de l'information. Il serait absurde de ne pas les suivre, sous prétexte qu'elles n'aboutissent pas toujours, ou que tous les résultats ne sont pas entièrement probants. Mais on serait

également blâmable de s'en contenter et de ne pas pousser les explorations au delà du point où elles s'arrêtent.

Une active correspondance avec les maires des communes où des combats eurent lieu et qui donnèrent la sépulture aux héros tombés, a grandement facilité les enquêtes. Beaucoup de ces maires ont communiqué avec un extrême empressement les noms qu'ils ont pu recueillir. C'est au Bureau de Recherches de savoir utiliser ces éléments de documentation, de discerner les liens qu'il peut y avoir entre telle et telle constatation, d'établir des rapprochements instructifs. Avec des matériaux frêles et disparates un esprit ingénieux peut échafauder un système de preuves ou poser du moins les fondements d'une conviction. C'est ce qui fut fait avec maintes listes de morts envoyées par les communes du front.

Enfin l'Hôtel de Ville dispose d'une source précieuse qui lui est ouverte par son Œuvre de Secours aux Prisonniers de guerre. Ses envois lui ont créé dans les camps d'internement des relations multiples qu'il ne néglige pas de mettre à profit. Il finit par posséder une sorte de carte géographique de la captivité dont les données

sont chaque jour plus complètes et plus précises. On sait que dans telle localité se trouve tel soldat de tel régiment; on lui écrit, on lui demande ce qu'il sait d'un camarade de compagnie ou de section dont on est sans nouvelles. Les réponses arrivent, pas toujours assez décisives pour mettre un terme aux fiévreuses attentes; mais souvent une étincelle jaillit et à cette clarté, si faible soit-elle, on avance d'un pas. Quelquefois une rencontre heureuse procure une certitude.

Les chiffres suivants indiquent en quelle mesure le Bureau de Recherches justifie son existence. Ouvert le 1^{er} mai 1915, il avait été saisi à la fin de décembre de 4.654 demandes. Sur ce nombre, 977 ont obtenu des réponses, les unes concluant à la mort des soldats disparus, les autres signalant leur présence dans des camps d'internement ou dans des hôpitaux. La proportion des résultats est d'environ 21 ⁰/₀, ce qui n'est pas à dédaigner.

La valeur des réponses n'est évidemment que relative. Quand elles affirment un décès, elles n'ont aucune force légale; elles sont insuffisantes pour faire ouvrir des successions, pour permettre de revendiquer des pensions. Seul l'avis officiel, envoyé par le Ministère, a des effets juridiques.

Mais, au point de vue moral, quel n'est pas le prix de ces communications arrivées par la voie de l'Hôtel de Ville ! Quand même elles brisent toute espérance, quand même elles annoncent l'irréparable, on les accueille avec cette âpre satisfaction qu'apporte la lumière, fût-elle crue et désolante, après de longs et douloureux tâtonnements dans la nuit. Et quand la nouvelle est heureuse, quand au bout du fil conducteur que l'Hôtel de Ville nous a mis entre les mains nous retrouvons une chère existence, un cri de joie et de gratitude part de nos cœurs vers tous ceux qui nous ont délivrés du torturant cauchemar.

CHAPITRE VII

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS AUX FAMILLES DE MILITAIRES

L'on sait quelles missions pénibles l'autorité militaire confie aux mairies en temps de guerre. Lorsqu'un soldat est tombé sur le champ de bataille et que son décès est dûment constaté, le commandant du dépôt de son régiment en avise le maire de son dernier domicile, afin que celui-ci porte la douloureuse nouvelle à la connaissance de la famille. Il en est de même, lorsque le soldat est fait prisonnier ou porté comme disparu. S'il est envoyé dans un hôpital et que son état s'aggrave, c'est encore le maire de sa commune qui, informé par un télégramme du médecin chef, fait part aux proches des inquiétudes qu'il inspire ; s'il meurt, c'est de nouveau par le maire que la famille est prévenue. Dans les villes importantes, il serait impossible aux maires ou à leurs adjoints

de s'acquitter eux-mêmes de ces tristes devoirs. Une partie peut en être abandonnée à des employés doués de tact et de circonspection. Mais en présence de certaines tragédies domestiques que provoque le funèbre message officiel, combien le zèle des fonctionnaires, même les mieux intentionnés, est insuffisant ! Il faut des interventions d'un caractère moins administratif, plus spontanées, plus insinuantes, qui ne ressemblent en rien à des missions exécutées en service commandé. Il faut savoir, par des paroles qui ne paraissent pas être de simples formules protocolaires, mais qui sont dictées par une sympathie sincère, adoucir la meurtrissure de coups épouvantables. Il faut aussi qu'à l'égard de ces foyers désemparés par la disparition momentanée ou définitive du chef la compassion soit agissante, qu'elle se manifeste par des conseils utiles, par la défense des intérêts laissés en souffrance, par la suppression de tous les ennuis qui s'ajouteraient à des deuils déjà trop amers.

Ce fut pour entourer le malheur de toutes les précautions et de tous les appuis qui pouvaient le rendre moins brutal, moins inconsolable, que fut institué à l'Hôtel de Ville un service spécial appelé Bureau de Renseignements aux familles de mili-

taires et placé sous la direction de M. Henry GORIUS, adjoint au maire.

*
* *

Il importe avant tout d'établir avec une exactitude rigoureuse l'identité des soldats dont la famille doit être avertie. Ce travail de contrôle incombe spécialement à M. Julien RAY, professeur à la Faculté des Sciences, qui est en quelque sorte le secrétaire général du Bureau. En rapports constants d'une part avec les dépôts des régiments, d'autre part avec le 2^e Bureau de la Mairie centrale qui a dans ses attributions les affaires militaires, il recueille tous les renseignements qui fixent avec précision la personnalité de l'homme enlevé dans la tourmente. Ces indications sont consignées sur une fiche individuelle qui est classée alphabétiquement dans l'une des trois séries : disparus, prisonniers, décédés.

Primitivement les avis envoyés par les dépôts étaient transmis à la Mairie de chacun des sept arrondissements de Lyon. Il en résultait une trop grande diversité dans la manière dont les familles étaient prévenues. En outre, celles-ci devant conserver les pièces officielles qui les informent

de leur malheur, ces documents s'éparpillaient sans qu'il en restât de traces dans les archives municipales. C'est pour remédier à ces inconvénients que M. HERRIOT fut vite amené à créer une organisation centrale à l'Hôtel de Ville, où devaient être enregistrées toutes les pertes de Lyonnais signalées par les dépôts et où, sous une direction unique, seraient prises toutes les mesures propres à soulager moralement ou matériellement les infortunes.

Lorsque les dépôts annoncent qu'un soldat a disparu ou qu'il a été fait prisonnier, le Bureau communique l'avis à la famille par l'intermédiaire du commissaire de police. On la prie de vouloir bien se présenter à l'Hôtel de Ville, salle de la Mosaïque, afin qu'il soit procédé à la vérification des renseignements venus du dépôt. Parfois il arrive que les familles aient déjà été informées, par des voies non officielles, du coup qui les frappe. Parfois on constate que l'avis officiel n'est pas exact ou qu'il a cessé de l'être. Par exemple tel soldat que le dépôt déclare disparu a été retrouvé dans un camp d'Allemagne ou même dans un hôpital de France; ou bien encore on a eu la nouvelle certaine de sa mort. Dans des cas semblables, le Bureau communique aux dépôts

les informations complémentaires qui leur permettront de faire les rectifications nécessaires. Si les déclarations de la famille confirment ou ne contredisent pas la communication officielle, le Bureau n'a qu'à envoyer aux dépôts un accusé de réception.

Les vérifications faites, les noms des disparus seront transmis au Bureau de Recherches des militaires disparus installé dans une autre partie de l'Hôtel de Ville, où, nous avons vu par quels moyens, l'on s'efforcera de retrouver leurs traces. Les prisonniers seront signalés à l'Œuvre des Prisonniers de guerre, afin qu'elle adoucisse les rigueurs de leur captivité.

Passons aux avis que le Bureau reçoit des hôpitaux. Un télégramme du médecin chef ou de l'administrateur annonce que l'état d'un blessé ou d'un malade est devenu alarmant, ou bien qu'il a succombé. Immédiatement une copie de la dépêche est portée à la famille par un des agents du poste de la place de la Comédie capable de s'acquitter de cette mission avec prudence et discrétion. Une note, remise simultanément, invite la famille à se rendre salle de la Mosaïque afin de retirer le certificat de parenté grâce auquel les Compagnies de chemins de fer lui accorderont le

parcours à prix réduits jusqu'à la ville où le malade a été hospitalisé. Le Bureau lui donnera en même temps toutes les indications qui pourront lui servir au cours de son douloureux déplacement. En prévision du cas où les parents seraient empêchés de se présenter en temps utile soit à la Mairie pour retirer le certificat de parenté, soit à la Préfecture où doit être demandé un laissez-passer pour certains trajets, le gardien de la paix est muni de ces pièces signées d'avance qu'il n'a qu'à remplir au nom des personnes qui feront le voyage.

*
* *

Voici maintenant qu'arrive, par le dépôt, la nouvelle du décès d'un soldat tombé au champ d'honneur. Il n'y a plus lieu d'envoyer immédiatement un agent à la famille, comme dans le cas précédent, afin qu'elle puisse assister aux derniers moments ou aux funérailles, l'inhumation étant parfois faite depuis longtemps. C'est alors qu'interviennent des personnes dont le mérite paraîtra inestimable, si l'on songe à la tristesse de la tâche qu'elles assument volontairement. Il s'est formé autour de M. GORJES un comité de dames

et de messieurs, on pourrait presque dire une confrérie, qui, sans se laisser effrayer par la perspective de lamentables spectacles, acceptent le rôle de messagers de deuil. Ces personnes trouvent dans leur âme compatissante les paroles qu'il faut adresser à un père, à une mère, à une femme, à des enfants, pour les mettre en présence de l'irréparable. Il ne leur suffit pas de porter les condoléances écrites, et d'ailleurs éloquentes, du maire. En même temps qu'elles essaient de consoler et de réconforter, elles reçoivent des confidences, elles les provoquent, s'il le faut, se font initier à la situation des ménages bouleversés par la mort et voient ceux où des secours seront nécessaires. Elles indiquent à la famille par quels moyens elle pourra se procurer les objets laissés par le défunt, reliques précieuses que la plupart voudront conserver; elles lui laissent même des instructions écrites qui lui expliqueront où et comment elle pourra faire valoir ses droits; elles se mettront à sa disposition pour aplanir toutes les difficultés. Les résultats de l'enquête qu'elles auront faite seront consignés dans un rapport qui sera résumé sur la fiche du défunt. Au besoin les renseignements qu'elles auront recueillis seront transmis aux

dépôts, s'il y a lieu de rectifier ceux que possèdent ces derniers.

Un point particulier sur lequel ces visiteurs et ces visiteuses portent leur attention est le suivant : ils s'inquiètent de savoir en quelle mesure le défunt pouvait être considéré comme appartenant à Lyon, car il arrive souvent que le Bureau ait à prévenir des familles qui n'ont avec notre ville que des attaches passagères. Il importe de dresser le bilan exact des pertes purement lyonnaises, ne serait-ce que pour connaître le nombre des orphelins auxquels la Ville devra témoigner sa sollicitude.

Un membre du Comité, M. AUGUSTIN, avait fait, à lui seul, à la fin de décembre 1915, environ 1.200 visites. On peut se représenter, d'après ce chiffre, la somme de fatigue physique que s'imposent ces porteurs bénévoles de tristesses et de consolations, fatigue aggravée encore par l'étreinte de la douleur dont leur apparition donne le signal et contre laquelle l'habitude ne saurait les cuirasser. M^{mes} ANSTETT, BLANC, BRÉMOND, GUÉRIN, JALLIFIER, M^{lle} BOULU, MM. ARNAUD, AUGUSTIN, BERTHET, BEURUER, BOURDILLON, CLARAZ, FOURRIER, GAY, PONCET, PÉLAGAUD, ont droit à la reconnaissance publique.

*
* *

Lorsque les familles ont été informées, lorsque les fiches des décédés ont été classées par M. HONORÉ, le professeur de gymnastique bien connu, dans leur casier qui fait l'effet d'un cimetière en miniature, trop peuplé, la tâche de M. GORIS et de ses collaborateurs est loin d'être terminée. On n'abandonne pas les parents, les veuves, les orphelins à leur désespoir. Aux mères, aux veuves qui en ont besoin l'on délivre un bon pour un costume de deuil qui est immédiatement confectionné sur mesure dans les ouvroirs de la Ville. On assiste tous ces malheureux ; s'il le faut, on se substitue à eux dans l'accomplissement des formalités diverses qu'entraîne le décès. S'ils ont un secours immédiat de deuil à demander, s'ils ont droit à une pension, le Bureau rassemble les pièces nécessaires, extraits de naissance, actes de mariage, états signalétiques que l'on fait venir des dépôts. Puis les demandes sont établies par les soins de deux personnes chargées spécialement de ce service, M^{lle} CONCHON et M. GUILLE-MARD, employé de soieries, qui ont déjà expédié plus de deux mille demandes de secours et un nombre égal de demandes de pensions.

Les écritures que réclame la constitution des dossiers tiennent constamment deux machines en activité. Que l'on songe aux milliers de lettres qu'il faut adresser aux maires des quatre coins de la France, ou aux dépôts, que l'on sache qu'une pièce comme l'avis de décès doit, en certains cas, être reproduite en six copies, que le Bureau a sans cesse à rester en communication avec les familles, et l'on ne s'étonnera pas que dans la salle de la Mosaïque crépite sans discontinuer le travail des dactylographes. Parmi ces derniers se trouve un courtier en soieries, M. LACHARRIÈRE, qui consacre à cette besogne ses matinées du dimanche et tous les loisirs que lui laissent ses affaires.

Beaucoup de documents d'état civil proviennent de pays étrangers. Il est nécessaire de les traduire. C'est à quoi s'appliquent pour les actes en langue anglaise MM. GORJUS, GUILLEMARD et LACHARRIÈRE, et ces deux derniers aussi pour les actes en allemand, en italien et en espagnol.

Loin de limiter son intervention aux cas de décès, de disparition ou de captivité et aux opérations qui s'y rattachent directement, le Bureau comprend dans l'acception la plus large son rôle d'informateur auprès des familles de militaires.

C'est lui qu'elles peuvent venir consulter, quand elles se sont vu refuser l'allocation qu'elles se croyaient en droit de réclamer. Il élucide avec elles des questions d'impôts et de loyers, d'indemnités de déménagement, leur servant en quelque sorte de cabinet de contentieux. Il se préoccupe de la constitution de Conseils de famille pour les orphelins.

Ajoutez à toutes ces occupations le continuel établissement de copies conformes, entre autres des citations à l'ordre qui donnent droit à la Croix de guerre, les attestations qui ont remplacé les certificats d'hébergement et qui sont exigées des blessés ou des malades, afin qu'à leur sortie de l'hôpital ils puissent passer chez eux leur congé de convalescence, les légalisations d'innombrables signatures, et vous aurez une idée du labour intense qui s'exécute dans le domaine attribué à M. GORIUS.

M. LE MAIRE a eu l'idée de faire consacrer le souvenir des Lyonnais morts pour la France, en attendant le grand monument commun, par un memento, un brevet sur parchemin qui est remis à chaque famille. C'est le Bureau de Renseignements qui est chargé de ce soin. Il remplit alors à plus haute et la plus sainte de ses multiples

missions, car, lorsqu'il dépose entre les mains tremblantes des parents qui pleurent ce diplôme de bravoure et de gloire, il traduit la pensée de Lyon qui, fier de ses enfants tombés en héros, entoure leur mémoire de son affection reconnaissante.

CHAPITRE VIII

LE BUREAU DE RECHERCHES DES RÉFUGIÉS BELGES ET FRANÇAIS¹

Le Bureau de Recherches des Réfugiés belges et français fait partie de cet ensemble d'œuvres assez nombreuses qui se sont efforcées, depuis longtemps déjà, de venir au secours des victimes civiles de la guerre. N'est-ce pas, en effet, l'une des caractéristiques de la lutte actuelle que l'ampleur et l'acuité avec lesquelles se sont posés et se posent chaque jour les problèmes nés de la situation des civils ? Si, de tout temps, la guerre a étendu jusqu'à eux son emprise et ses cruautés, si le droit international a défini et réglementé leur situation, combien la réalité d'aujourd'hui est

¹ Rapport présenté par M. PICARD, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon, qui dirige le Bureau avec le concours de M. LEGRAND, professeur à la Faculté des Lettres.

différente et du passé et du droit ! Qui pourrait comparer à ce qui fut jadis les réquisitions, les indemnités imposées aux villes et aux communes, les dommages causés aux propriétés, les internements, les rapatriements et la foule si misérable des évacués et réfugiés de la présente guerre ? Et a-t-on l'exemple de régions semblables à nos régions du Nord et de l'Est, arbitrairement séparées du reste du monde, et comme entourées d'un cercle de fer et de feu ? Qu'on ajoute à cela que si, dès le temps de paix, des organisations avaient été prévues en faveur des militaires, comme les diverses Croix-Rouges unies entre elles par le Bureau international de Genève, aucune ne l'avait été pour les civils, pour qui il fallut tout improviser, au fur et à mesure des besoins.

De nombreuses œuvres se sont ainsi formées, se divisant en deux grandes catégories : les œuvres de secours et d'assistance et les œuvres de renseignements. Le Bureau de Recherches appartient à cette deuxième catégorie. Les brèves notes qui suivent donneront une idée de la diversité des problèmes en présence desquels elles ont été placées et de l'évolution qu'elles ont suivie.

I. — LES BUTS

1^o RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉFUGIÉS ET ÉVACUÉS.
— Le Bureau de Recherches a été créé vers la fin du mois de septembre 1914, au moment où l'avance allemande, ayant atteint son point culminant, avait dispersé à travers la France, l'Angleterre et la Hollande, des milliers de familles belges et françaises; son but était de permettre à ces familles, dont les membres avaient été bien souvent séparés pendant la fuite, de se retrouver, afin de pouvoir en commun mieux supporter les angoisses de l'exil. Et il pensait l'atteindre, grâce aux réfugiés et évacués eux-mêmes, qui étaient sollicités de faire connaître sans retard leurs nouvelles adresses, pour que celles-ci, groupées et classées, fussent mises à la disposition de tous.

Malheureusement, soit insuffisance de la publicité, soit indifférence de ceux qui, n'ayant personne à rechercher, étaient trop absorbés par les soucis de leur situation nouvelle, le Bureau a reçu presque exclusivement des lettres de demandes. Lettres pleines de douleur et d'émotion, dans lesquelles, au contact d'événements si

tragiques, l'âme populaire française se laisse saisir, dévoilant les sentiments profonds qui font sa force et sa beauté : le sentiment de la dignité humaine, le sentiment de la famille et le sentiment de la patrie.

Il fallait donc se renseigner ailleurs, en attendant les listes dont le Ministère de l'Intérieur annonçait la publication, mais dont la préparation exigeait de longs délais. Le Bureau entreprit une double enquête auprès des instituteurs et auprès des Comités de Secours. Par l'intermédiaire du *Bulletin de l'Enseignement primaire*, il demanda aux premiers de lui faire connaître les réfugiés et évacués de leur commune, et aux seconds la liste de ceux qu'ils secouraient. Ce double appel fut largement entendu, et les listes arrivèrent en grand nombre. Puis parurent successivement les listes publiées par le Ministère de l'Intérieur, classées par département d'origine, riches de plus de cent mille adresses.

Toutes ces listes — listes d'instituteurs, listes de Comités de Secours, listes ministérielles — constituent, aujourd'hui encore, le fond des renseignements du Bureau sur les réfugiés et évacués. Mais combien complété et modifié ! Il n'est pas de population plus instable que celle-là ! Ces

pauvres gens se déplacent sans cesse, attirés les uns par la localité d'où ils ont été chassés, les autres par l'attrait des grandes villes, d'autres simplement pour tromper la longueur de l'exil. Et, d'autre part, le premier recensement officiel contenait nécessairement beaucoup de lacunes. De nombreux réfugiés ou évacués avaient échappé à tout contrôle.

Aujourd'hui, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, on se trouve en présence d'une organisation rationnelle. Dans chaque Préfecture a été créé un « Service des Réfugiés » qui reçoit des différentes communes du département les renseignements relatifs aux réfugiés, et est tenu au courant de leurs déplacements. Ce service possède un système de fiches donnant à chaque instant le tableau complet des réfugiés du département. Or, le double de ces fiches est envoyé par chaque Préfecture au Ministère de l'Intérieur, et remis ensuite au Bureau de Lyon pour les départements compris dans son ressort. Enfin, dans de nombreux départements, le Bureau possède des correspondants qui sont en relations permanentes avec toutes les mairies et tiennent le Bureau au courant de tout ce qui intéresse les réfugiés.

2° RENSEIGNEMENTS SUR LES INTERNÉS ET RAPATRIÉS. -- Alors que les réfugiés et évacués sont ceux qui ont fui devant l'ennemi, soit volontairement, soit sur ordre de l'autorité militaire française, on appelle internés civils ceux que l'ennemi retient dans un camp de concentration, et rapatriés les habitants des régions occupées par les Allemands, contraints ou autorisés par eux à regagner le sol français. Mots nouveaux créés pour désigner des situations nouvelles contraires au Droit international et que le Gouvernement français s'est toujours énergiquement refusé à reconnaître. Le Droit international connaît les prisonniers de guerre, il ignore les prisonniers civils.

On peut dire que, depuis le mois d'octobre 1914, les rapatriements d'internés et de rapatriés ont eu lieu d'une façon presque continue. Toutefois, à certaines époques, leur intensité a été plus active, parfois même considérable. C'est ainsi que, du 6 mars au 15 mai, sont arrivés chaque jour deux convois contenant chacun 500 rapatriés, et ces grands convois ont repris depuis le 16 décembre 1915. Le nombre total des internés ou rapatriés revenus ainsi par la Suisse depuis cette date est d'environ 75.000, auquel il faudra

ajouter les 20.000 rapatriés que l'Allemagne nous renvoie en ce moment.

Tous ces rapatriements ont placé le Bureau devant la nécessité de se procurer, de la façon la plus rapide, la liste des rapatriés. Ce ne fut pas sans peine. Il y est parvenu, grâce à l'obligeance du Bureau féministe international de Lausanne qui, chaque jour, au prix d'efforts auxquels nous rendons un juste hommage, lui a adressé des listes détaillées et précises. Puis, parallèlement, des listes officielles ont été publiées : les unes par le Ministère de l'Intérieur, qui en a fait l'envoi à toutes les Mairies de France, les autres par M. Edouard AUBOY, directeur à Genève du Service des Rapatriements, dont le Bureau est heureux de reconnaître publiquement l'activité et le dévouement inlassables. Ces listes, remarquablement dressées, sont vendues au profit du Vestiaire genevois des Rapatriés, et M. le Maire de Lyon a désiré que le Bureau, comme témoignage de reconnaissance, en assurât la vente.

Désormais, le Bureau est assuré de recevoir immédiatement la liste complète et détaillée des nouveaux rapatriés, car il peut compter à la fois sur les listes dressées par le Bureau de Lausanne et sur les feuilles de convoi que M. PERRIER, com-

missaire de police à Annemasse, met très aimablement à sa disposition. Il faut enfin ajouter que, dans le courant du mois de février, M. Edouard AUDEOUD fera paraître deux listes supplémentaires (en vente au Bureau) concernant les vingt mille rapatriés rentrés en France depuis le 16 décembre.

Rapatriement d'enfants en nourrice ou en pension. — Au moment où la guerre a éclaté, un nombre assez considérable de parents français avaient placé leurs enfants, soit en nourrice, soit en pension, dans les départements aujourd'hui envahis ou en Belgique. L'invasion a supprimé brutalement toute relation entre eux, à tel point que, dans bien des cas, aucune nouvelle n'a pu parvenir des uns et des autres ; situation pleine d'angoisse, si l'on songe que ces enfants sont pour la plupart d'un âge très tendre, confiés peut-être à des mercenaires qui ne reçoivent plus aucune rémunération, et certainement exposés à des privations dangereuses pour leur santé. N'était-on pas en droit d'espérer que ces enfants seraient rendus à leurs parents ? Le Bureau féministe de Lausanne a bien voulu consacrer tous ses efforts à cette noble tâche. Sa présidente, M^{me} GIRARDET-VIELLE, a fait démarches sur démarches et a eu la joie de voir le principe du rapatriement accepté

par les autorités allemandes. Un accord est alors intervenu entre le Bureau de Lausanne et le Bureau de Lyon, aux termes duquel ce dernier s'est engagé à recevoir toutes les demandes de rapatriement concernant des enfants âgés de moins de treize ans, à procéder à une enquête sur chacune d'elles, à transmettre à Lausanne celles pour lesquelles l'enquête aura été favorable, à organiser le rapatriement depuis la frontière française, et enfin à acquitter les frais de rapatriement lorsque les parents ne seraient pas en état de le faire eux-mêmes. Déjà quelques rapatriements isolés ont eu lieu, et pour les soixante demandes qui, à l'heure actuelle, ont été transmises en Allemagne, il y a les plus sérieuses raisons de croire que les enfants qu'elles visent seront compris dans les prochains convois de rapatriés¹.

3° RENSEIGNEMENTS SUR LES HABITANTS DES RÉGIONS OCCUPÉES. — De tous les problèmes qui s'imposaient à l'attention du Bureau, le plus grave peut-être, et à coup sûr le plus délicat, était celui des relations avec les départements soumis à l'occupation allemande. Il est certes fort impor-

¹ A la date du 31 janvier 1916, 21 enfants ont été rapatriés.

tant de pouvoir indiquer où résident les réfugiés évacués, internés et rapatriés. Cela est presque aisé, étant donné les moyens d'information dont il a été fait mention précédemment. Mais combien plus important de pouvoir dire ce que sont devenus et les habitants qui n'ont pu ou voulu quitter leur demeure et les lieux occupés. Mais aussi, que de difficultés pour y parvenir ! Les Allemands ont séparé brutalement et arbitrairement les départements envahis du reste du monde. Toute correspondance est interdite au moins ouvertement, et, malgré les efforts nombreux qui ont été tentés de tous côtés, les Allemands sont restés intraitables. A ce régime de fer échappe seule une partie de la Belgique, avec laquelle il est possible de correspondre par l'intermédiaire d'un pays neutre. Il a donc fallu, pour l'autre partie et pour les départements français, utiliser rationnellement les différents moyens de fortune qui se présentaient.

Ceux dont le Bureau s'est servi et continue à se servir peuvent se ramener aux types suivants :

a) *Enquête auprès des rapatriés.* — Les rapatriés des grands convois, de mars à mai 1915, rentrés pour la plupart après un court séjour dans un camp allemand étaient à même de fournir

de précieux renseignements sur la commune qu'ils venaient de quitter, notamment sur les habitants restés dans cette commune, sur l'état des lieux, et sur les conditions générales de vie. Aussi, d'accord avec l'Office de Renseignements pour les familles dispersées (27, avenue de l'Opéra, à Paris), le Bureau a entrepris une enquête auprès de ces rapatriés. Dans toutes les communes, sur la demande que le Bureau leur a adressée, très aimablement appuyée par MM. les Recteurs et MM. les Inspecteurs d'académie, les instituteurs ont bien voulu interroger les rapatriés en état de répondre pour obtenir les renseignements ci-dessus spécifiés. Grâce à leur dévouement, digne de tous éloges, les renseignements sont parvenus au Bureau extrêmement abondants. Environ six cents dossiers ont pu être constitués, et voici, à titre d'exemple, le contenu de l'un d'eux. Il s'agit du dossier d'Olizy, petite commune de la Meuse de 570 habitants. Il comprend : 1° la liste des fusillés (21 personnes, dont 4 vieillards de soixante-dix ans) ; 2° la liste des maisons incendiées ; 3° la liste des maisons intactes ; 4° la liste des rapatriés de la commune ; 5° la liste des habitants restés dans la commune avec leur état de santé (environ 200 à 225). Sans être tous aussi

complets, les dossiers constitués contiennent des renseignements du plus haut intérêt, dont beaucoup ont une valeur historique.

Depuis cette enquête, le Bureau a créé à Annemasse (Haute-Savoie), un service spécial dans le but d'interroger les nouveaux rapatriés dès leur arrivée sur le sol français. Des équipes de personnes volontaires choisissent parmi les membres du convoi ceux qui paraissent capables de répondre à leurs demandes et, après chaque convoi, les renseignements ainsi obtenus sont transmis au Bureau qui les met sans retard à la disposition des familles intéressées.

b) *Les intermédiaires.* — En fait, si la correspondance est rigoureusement interdite avec les pays occupés, sauf l'exception signalée plus haut, une correspondance occulte n'a pas tardé à s'établir. Des intermédiaires plus ou moins nombreux, soit français, soit étrangers, se chargent gratuitement ou moyennant rémunération de faire parvenir des lettres pourvu qu'elles ne contiennent que de courtes nouvelles de caractère privé. Mais il n'est pas douteux que ce procédé présente de très graves dangers, non seulement pour l'intermédiaire lui-même, mais encore pour le destinataire de la lettre qui est exposé à des vexations de

toutes sortes, à des amendes et même à de la prison. Aussi ne saurait-on le recommander. D'autre part, les prisonniers français en Allemagne peuvent correspondre avec leur famille demeurant en pays envahi, à raison de deux lettres et de quatre cartes par mois. Il est donc possible d'obtenir par eux des renseignements sur les personnes habitant la même commune que leur famille. Mais ici encore il faut agir avec une grande prudence à raison des ennuis que l'on pourrait attirer aux prisonniers. Le Bureau n'utilise pas ces intermédiaires; il a recours, dans les cas d'urgence, à d'autres intermédiaires de caractère plus officiel qu'il ne peut nommer.

c) *Le Ministère des Affaires étrangères.* — Enfin le 29 novembre 1915, le Ministère des Affaires étrangères a publié la note suivante : « Les personnes désirant obtenir des nouvelles des habitants des territoires occupés par l'ennemi sont invitées à écrire au Ministère des Affaires étrangères (Direction des Affaires administratives). » Le Ministère avait été avisé par l'ambassadeur d'Espagne à Berlin, que désormais il serait possible d'obtenir par son intermédiaire des nouvelles succinctes des personnes habitant les régions envahies. A l'heure où ces lignes sont

écrites, le Bureau ignore quelle organisation définitive le Ministère a adoptée en présence du nombre considérable de lettres qui lui sont parvenues en quelques jours. Il s'est mis à son entière disposition et exprime toute sa confiance dans la réussite de cette organisation à laquelle sont attachées tant d'espérances.

II. — FONCTIONNEMENT

1° L'ARRIVÉE ET LE DÉPOUILLEMENT DES DEMANDES.

— Tout ce qui précède concerne les renseignements que le Bureau a pour mission de se procurer. Il s'agit maintenant de les mettre le plus rapidement et le plus complètement possible à la disposition des personnes intéressées. Dans ce but, le Bureau s'est efforcé de solliciter les demandes par les moyens les plus variés, dont voici les principaux :

a) *Notes dans les journaux.*

b) *Prospectus.* — Environ 30.000 prospectus ont été distribués en gare d'Annemasse aux rapatriés, afin que, dès leur arrivée sur le sol français, ils fussent à même de retrouver les membres de leur famille qui s'y trouveraient déjà réfugiés.

c) *Affiches et questionnaires.* — Dans tous les

hôpitaux et ambulances militaires des départements compris dans le ressort du Bureau de Lyon, des affiches ont été apposées avertissant les soldats blessés que des recherches seraient faites gratuitement pour ceux d'entre eux n'ayant aucune nouvelle de leur famille, et, à cet effet, des questionnaires ont été confiés à l'Administration pour les distribuer aux soldats ou les remplir à leur place. En outre, des affiches ont été envoyées aux principaux groupements des réfugiés et aux différentes compagnies de chemins de fer qui les ont fait apposer dans les gares de leur réseau.

d) Tout dernièrement, le Bureau a prié MM. les préfets des départements de son ressort de bien vouloir adresser aux maires de leurs départements des tableaux imprimés sur lesquels les réfugiés de chaque commune sont invités à mentionner les personnes recherchées par eux.

e) Enfin, comme il sera expliqué plus loin, le Bureau reçoit sous forme de listes toutes les demandes qui sont adressées aux Bureaux français et étrangers avec lesquels il est en relations.

Grâce à ces différents moyens de publicité, grâce aussi aux résultats obtenus par le Bureau, rapidement connus des intéressés, de très nom-

breuses demandes lui sont parvenues et lui parviennent chaque jour.

Le dépouillement de toutes ces demandes nécessite les opérations suivantes :

1° Classement des demandes en trois séries : lettres, questionnaires, listes ;

2° Examen attentif de chacune de ces demandes à l'effet de savoir si elles comportent les indications nécessaires pour les recherches ; dans le cas contraire, envoi au demandeur d'un questionnaire spécial ;

3° Confection des listes, dressées par département, avec les demandes qui parviennent directement au Bureau, listes destinées aux autres Bureaux avec lesquels il est en relation, comme il sera expliqué plus loin ;

4° Remise des demandes à des collaborateurs du Bureau chargés de les inscrire à domicile sur des fiches spéciales.

2. LES FICHIERS. — Le fonctionnement interne du Bureau, c'est-à-dire l'utilisation des renseignements au profit des demandes reçues, repose essentiellement sur deux fichiers : un fichier alphabétique et un fichier géographique.

a) *Le fichier alphabétique* ou grand fichier

comprend deux types de fiche : la *fiche-demande* et la *fiche-renseignement*. La *fiche-demande*, de couleur jaune, contient les nom, prénoms, âge, sexe, profession et domicile habituel de chacune des personnes recherchées. La *fiche-renseignement*, de couleur rouge, contient les nom, prénoms, âge, sexe, profession, domicile habituel et résidence actuelle de chacune des personnes — réfugié, rapatrié, interné, habitant des régions envahies — sur lesquelles le Bureau a pu se renseigner. Toutes ces fiches sont classées ensemble d'une façon rigoureusement alphabétique, et sans distinction de couleurs, de telle sorte que le simple rapprochement matériel de la *fiche-demande* et de la *fiche-renseignement* concernant un même individu permet de dire à la personne qui demande où se trouve la personne recherchée. Soit, par exemple, une *fiche-demande* ainsi remplie : « Dubois (Gaston), quarante-cinq ans, menuisier à Donchéry (Ardennes), est recherché par M^{me} Dubois (Gaston), née Laurent (Marguerite), sa femme, quarante et un ans, demeurant habituellement à Donchéry, et réfugiée à Gonfaron (Var) » ; et une *fiche-renseignement* portant : « Dubois (Gaston), quarante-cinq ans, menuisier à Donchéry (Ardennes), est rapatrié le 8 décembre 1915 et se

trouve actuellement à Lyon, ambulance 45 ». Les deux fiches seront classées l'une à côté de l'autre, et la personne chargée du classement écrit à M^{me} Dubois que son mari se trouve à Lyon. L'opération est mécanique, extrêmement simple, et en définitive tout se ramène à elle.

Ce fichier alphabétique se compose à l'heure actuelle de plus trois cents boîtes contenant chacune en moyenne, deux mille fiches. Ces boîtes sont confiées, en nombre variable, à des personnes qui en deviennent en quelque sorte titulaires et dont les fonctions consistent à classer les fiches qui leur sont distribuées chaque jour et à signaler aux demandeurs, au fur et à mesure qu'ils se produisent, les résultats de ce classement.

b) *Le fichier géographique* est beaucoup moins considérable que le précédent. Il concerne seulement les rapatriés, classés par localité d'origine, et voici l'utilité en vue de laquelle il a été constitué. Souvent le Bureau se trouve dans l'impossibilité de répondre aux demandes qui lui sont adressées, parce que ces demandes concernent des personnes restées dans un département envahi sur qui, comme il a été dit plus haut, les renseignements sont très difficiles à obtenir. Le Bureau adresse

alors au demandeur une liste des rapatriés de la commune où réside la personne recherchée, afin qu'il puisse écrire lui-même à ceux de ces rapatriés connus de lui et susceptibles de lui fournir les renseignements qu'il désire. La généralisation de ce procédé dont l'efficacité n'a pas tardé à se révéler, a nécessité la constitution de ce fichier qui comprend à l'heure actuelle environ quatre-vingt-dix mille fiches.

3^e RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS SIMILAIRES.
— Afin d'atteindre plus sûrement et plus complètement le but poursuivi, il importait, au premier chef, que toutes les organisations créées en vue de la recherche des réfugiés coordonnassent leurs efforts. Un accord a été réalisé sous trois formes différentes :

a) Il existe une entente complète entre les deux Comités centralisateurs français : l'Office de Renseignements pour les familles dispersées, 27, avenue de l'Opéra, à Paris, et le Bureau de Lyon. Aux termes de cette entente une répartition géographique du travail a été opérée entre les deux Bureaux pour tout ce qui concerne la sollicitation des demandes et la recherche des renseignements. L'Office de Renseignements limite son

action aux régions du Nord, de l'Ouest, de l'Est, d'une partie du Centre, de l'Angleterre et de la Hollande. Le Bureau de Lyon étend la sienne à l'autre partie du Centre, au Sud-Est, au Midi et à la Suisse. Les efforts, ainsi localisés, deviennent infiniment plus efficaces. Mais de plus, chaque Bureau, dans le ressort qui lui a été assigné, agit en conformité de vues avec l'autre. Non seulement leur organisation interne est toute semblable, mais encore leurs procédés d'action sont élaborés en commun et appliqués simultanément. C'est ainsi que l'enquête auprès des rapatriés a été faite par les deux Bureaux en même temps. C'est ainsi encore que les notices aux maires des communes ont été envoyées d'un commun accord, etc.

Cette division du travail, appliquée dans un esprit identique, s'accompagne d'une sorte de trait d'union qui rend leur entente parfaitement efficace. Chaque bureau fait parvenir à l'autre, sous forme de listes, les demandes qui lui parviennent directement, et ainsi chacun d'eux puise librement dans les documents réunis par l'autre.

b) Le Bureau échange des listes de demandes avec d'autres œuvres françaises et surtout étran-

gères s'occupant de la recherche des civils, notamment avec le Bureau féministe international de Lausanne, avec plusieurs Comités anglais et hollandais et avec certains Comités départementaux. Par ce moyen, les richesses particulières de chacun de ces Comités sont mises en commun au profit de tous.

c) Enfin, le Bureau de Lyon envoie des listes spéciales au Bureau des civils de l'Agence des Prisonniers de guerre de Genève, qui possède la liste complète des civils français internés en Allemagne, et qui signale au Bureau les civils recherchés par lui, internés dans un camp de concentration.

On peut dès lors affirmer qu'une demande adressée au Bureau de Lyon est communiquée par lui à toutes les organisations susceptibles de lui donner une réponse, de telle façon que si cette réponse est possible, elle parvient, tôt ou tard, mais nécessairement à l'intéressé.

Résultats. — Le Bureau occupe environ 400 personnes, presque toutes volontaires. Il a reçu près de 50.000 lettres et de très nombreuses listes de demandes. Il a envoyé près de 25.000 renseignements dont la progression a été continue, puisqu'elle a passé de 355 en décembre 1914 à 814, en

janvier 1915, à 1.234 en mars, à 2.403 en juillet, à 2.962 en août et à 3.128 en octobre.

TABLEAU ANNEXE

CE QUE LE PUBLIC PEUT OBTENIR DU BUREAU :

- 1° *Renseignements sur les réfugiés et évacués;*
 - 2° *Renseignements sur les rapatriés civils;*
 - 3° *Renseignements sur les internés civils;*
 - 4° *Renseignements sur les habitants restés dans les régions envahies;*
 - 5° *Listes des rapatriés d'une localité déterminée;*
 - 6° *Rapatriement d'enfants âgés de moins de treize ans, dont les parents se trouvent dans un département non occupé;*
 - 7° *Listes de rapatriés éditées par M. Edouard AUDEOUD.*
-

CHAPITRE IX

L'ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS, AUX INTERNÉS CIVILS ET AUX ALSACIENS-LORRAINS

Un Service d'assistance aux Réfugiés, aux Internés Civils et aux Alsaciens-Lorrains a été créé et installé à l'Hôtel de Ville de Lyon au début de l'année 1915. Avant lui, le quatrième Bureau de la Mairie centrale (Assistance) et les Secrétariats des Mairies d'arrondissement avaient été chargés de pourvoir à l'entretien des réfugiés et de les entourer des soins que méritait leur situation. Une tâche vraiment considérable fut accomplie par ces premiers éléments d'administration, notamment lors de l'évacuation d'un certain nombre d'habitants d'Epinal (1.100 environ) qui furent recueillis par la Ville. En principe, l'importance militaire de Lyon, son rôle de chef-lieu d'un grand camp retranché devaient en rendre l'accès et le

séjour difficiles à un brusque surcroît de population. En fait, une série d'accords intervenus entre les divers pouvoirs publics eut pour effet de tempérer la rigueur des interdictions, et les ressources d'une grande cité purent être mises avec largeur à la disposition des Français errants qui, de plus en plus nombreux parmi nous, se reconstituèrent un foyer et reprirent leur vie laborieuse. L'affluence prévue et régularisée de ces nouveaux venus rendit nécessaire la création d'un organe administratif qui s'occupât d'eux exclusivement et qui pût trancher avec compétence les questions multiples et complexes relatives à leur situation civile, militaire, économique, etc. Ce service reçut en outre pour mission non de stimuler la générosité privée, toujours si large et depuis si longtemps dans cette ville, mais de préciser et de régulariser la répartition des ressources nouvelles destinées aux réfugiés.

Déjà ces derniers s'étaient groupés en unions amicales, en associations, en comités. Les uns et les autres avaient rendu et certains rendent encore de grands services. Outre les secours matériels, les distributions d'effets ou d'espèces, ces groupements assuraient à leurs membres un élément plus précieux encore, la joie de se retrouver

entre compatriotes, de parler du pays momentanément abandonné, dans les mêmes termes et avec le même accent. Le Service d'Assistance aux Réfugiés a toujours collaboré étroitement avec eux. Des liens de sympathie et d'action communes l'attachèrent, dès le premier jour, à ce grand comité Belge qui, sous l'impulsion de M. MULATIER, consul de Belgique à Lyon, a tant fait pour soulager les misères de ses nationaux, au Comité Rémois, au vaillant Comité des Ardennes. Enfin, il suit avec un affectueux intérêt les débuts de l'Union amicale des Réfugiés du Nord, recrutée surtout parmi les ouvriers des usines de guerre et qui a pour principe l'assistance mutuelle. A toutes ces œuvres vivantes et utiles se superposa un Comité central des Réfugiés qui compte quelques-uns des noms les plus qualifiés de notre cité et dont les membres ont été soit dans les bureaux mêmes du service institué à l'Hôtel de Ville, soit au dehors, les auxiliaires et les collaborateurs les plus précieux. Qu'on nous permette d'adresser nos meilleurs remerciements à M^{mes} RAULT, HERRIOT, JOUBIN, Jean BACH-SISLEY, BOUVIER, DE BIAUZAT, BRAHM, BRAUNSWIG, CASTEL, CLÉMENT-MARTIN, DELORE, JANDIN, SILVESTRE; à MM. Henry BERTRAND, Jean COIGNET,

DRIVET, HENRI FOCILLON, PAUL HUVELIN, KOENIG, EMMANUEL LÉVY, MAURICE PICARD, PHILIPPE LEGRAND, RÉPELIN, SALLÈS.

Dès le premier jour, les diverses besognes qui sollicitaient l'activité du Service d'Assistance appuyé sur le Comité central des Réfugiés furent réparties en un certain nombre d'offices spécialisés dans l'étude et compétents pour la solution des divers problèmes posés. L'attribution des allocations et des secours fut confiée à une Commission d'Enquêtes dont un membre au moins se tient chaque jour en permanence à l'Hôtel de Ville, à la disposition des réfugiés, pour étudier leur cas, pour pourvoir aux premiers besoins et pour fournir, en outre, tous les renseignements nécessaires aux nouveaux venus dans une grande cité. Un Office de Placement fut chargé d'étudier toutes les questions relatives à la main-d'œuvre et de placer les réfugiés capables de fournir un travail quelconque. La situation des Alsaciens-Lorrains redevenus Français comportait, d'autre part, une technique juridique et administrative qui réclamait un spécialiste. Enfin un Vestiaire important devait permettre aux réfugiés qui, le plus souvent, arrivaient à Lyon dans un état de dénûment complet de se vêtir et de se chauffer

confortablement. Ces divers services furent organisés par M. Henri FOCILLON, professeur à la Faculté des Lettres, directeur des musées municipaux, et placés sous le contrôle de M. Emmanuel LÉVY, adjoint à l'Assistance et au Travail, professeur à la Faculté de Droit.

I. — BUREAU DES ALLOCATIONS ET DES SECOURS

Dès sa constitution, le Service d'Assistance de l'Hôtel de Ville se mit d'accord avec la Préfecture du Rhône sur les allocations d'Etat. Il s'attacha à dégager des nombreuses circulaires émises par le Ministère de l'Intérieur sur le régime des allocations, les principes sur lesquels devaient s'appuyer les Commissions d'Enquêtes dans l'étude des cas qui leur étaient soumis. Un certain nombre de formules administratives simples et des procédés rapides d'investigation furent établis pour permettre à la fois aux enquêteurs de se renseigner de la manière la plus directe et la plus sûre, aux intéressés d'obtenir une solution dans le délai le plus rapide et aux fonctionnaires des divers services publics associés à l'activité du Service d'Assistance à l'Hôtel de Ville (Secrétariat

général pour la police, Secrétariats des Mairies d'arrondissement) d'agir pour leur compte en toute sécurité. Ainsi les allocations furent accordées par la Ville de Lyon et par la Préfecture du Rhône avec la libéralité qu'imposait la situation des réfugiés, et conforme d'ailleurs à l'esprit des instructions ministérielles, mais sans prodigalité. Grâce à l'Office de Placement, grâce au Vestiaire, grâce enfin aux secours en espèces, il a été permis d'interpréter, à Lyon, la loi dans toute sa souplesse, par exemple en mesurant les allocations avec le barème des salaires, en les attribuant à titre temporaire, en les complétant par des secours qui ont le caractère de véritables allocations municipales.

C'est cette variété de procédés dans l'assistance qui caractérise peut-être le mieux l'action du Service de l'Hôtel de Ville. En somme, il lui était dévolu d'administrer une nouvelle cité à l'intérieur de la grande ville, et non pas de l'administrer seulement, mais de prévoir et de satisfaire tous les besoins auxquels les membres de cette petite collectivité doivent pourvoir eux-mêmes en temps normal. Les plus pauvres, nous voulons dire ceux qui eurent le plus de peine à trouver une situation et à se refaire une situation

stable, durent être nourris quelque temps. Près de deux mille repas leur furent servis par un restaurant populaire, devenu le fournisseur du service. Le problème du logement, terrible à résoudre pour l'isolé dans une agglomération immense, déjà chargée d'un surcroît de population par l'extension des industries de guerre, fut abordé dès le début et résolu en partie, grâce au concours dévoué de M. RÉPELIN, par des ententes avec les Syndicats des Régisseurs et des Logeurs en garni. Un fichier des garnis fut commencé et tenu à jour ; il est à la disposition des réfugiés et les renseigne utilement sur les locaux disponibles. Enfin, dans certains cas, des secours de loyers sont distribués.

A ces besoins matériels immédiats s'ajoutaient, pour une certaine classe de la population réfugiée, des besoins d'un autre ordre. Le Service est intervenu plus d'une fois avec succès pour obtenir des bourses aux enfants qui fréquentaient les Lycées des départements envahis. A des artistes belges ou rémois, il a donné l'occasion de manifester leur talent et de vivre de leur art. Il a permis aux musiciens de se faire entendre dans des concerts. Avec le concours de M. François MAIRE, il a organisé des expositions, l'une consa-

crée aux œuvres du statuaire COUTIN, fondateur à Lyon, sous les auspices de la Municipalité, de la Faculté des Lettres et de l'Ecole des Beaux-Arts, d'une originale Ecole d'Art Médiéval ; l'autre aux peintures de Lucien FRANK.

Est-il besoin d'ajouter que son activité essentielle consistait avant tout à deviner et à réparer les tristesses physiques et morales de l'exil, de créer autour des réfugiés l'atmosphère de confiance où la vie peut se reprendre et se renouveler ?

Nous avons mentionné au chapitre premier de notre étude la Caisse de Secours qui, fondée particulièrement à l'intention des réfugiés, formait une sorte de compartiment distinct dans la Caisse générale des œuvres de l'Hôtel de Ville. Il semblera naturel que la sollicitude d'un grand nombre de donateurs se soit attachée, avec une force spéciale, à cette catégorie d'infortunés, si l'on songe qu'il est passé à Lyon des multitudes lamentables de réfugiés et d'internés civils rapatriés et que la colonie formée par ceux qui s'y fixent en compte près de dix mille.

Facilitée par les versements des collectivités donatrices et par des libéralités individuelles, l'action du Service d'assistance le fut en outre

par des conférences faites au profit des réfugiés. Les unes sont celles que M^{me} BACH-SISLEY a consacrées aux maîtres de la pensée belge contemporaine, Emile VERHAEREN et Maurice METERLINCK. Les autres, ordonnées en cycle sous la direction de M. le professeur HUVELIN, tendaient à faire apprécier la valeur de la musique française.

Si ces ressources reçurent toujours l'emploi le plus judicieux et le plus équitable, le mérite en revient à M. FOCILLON tout d'abord, puis aux personnes qui lui apportèrent un concours éclairé dans les Commissions d'Enquêtes, à M^{me} CASTELL, JANDIN, SYLVESTRE, à MM. BOURDE et Roger PILLET, ainsi qu'à leur dévoué secrétaire, M. COLLET.

C'est de toutes ces générosités et de tous ces efforts qu'est faite la solidité du Bureau de Secours ; par là s'expliquent l'ampleur et l'efficacité de son action.

II. — OFFICE DE PLACEMENT

Au commencement de l'année 1915, deux faits causèrent de sérieuses inquiétudes :

1° Le manque de main-d'œuvre dans toutes les branches de l'activité, spécialement dans la culture ;

2° Le désœuvrement des nombreux réfugiés de toutes professions, disséminés sur tout le territoire français, qu'il importait de restituer à l'activité de la vie normale.

Le problème de l'utilisation des réfugiés s'imposait à l'attention des pouvoirs publics. Il n'était pas possible, dans des circonstances critiques qui réclamaient l'effort et l'énergie de tous, de laisser improductives les capacités de travail d'une nombreuse classe de citoyens que menaçaient par ailleurs les pires dangers de l'oisiveté.

N'y avait-il pas lieu de craindre, en effet, que l'inaction n'aggravât la misère morale des réfugiés et ne contribuât à rendre leur désarroi chaque jour plus pesant et plus difficile à combattre ? En leur donnant du travail, on les restituait à eux-mêmes et à l'espoir, on les dotait d'une force immense : le sentiment de leur propre utilité. Enfin, on les tenait tout prêts et en haleine pour les besognes réparatrices du retour.

Ces considérations firent créer, en février 1915, un Office de Placement qui, sous la haute autorité de M. FOCILLON, fut géré avec infiniment de zèle et de soin par M^{lle} K. BELLEMIN.

Dès l'ouverture, des patrons vinrent en foule

demander des ouvriers et des ouvrières de toutes catégories. La publicité par les journaux produisit d'heureux effets. Beaucoup de réfugiés se hâtèrent d'offrir leurs services, heureux de trouver à l'Hôtel de Ville une orientation à travers la cité inconnue où la tempête les avait jetés, un point d'appui dans leur mouvante destinée.

Après avoir limité pendant deux mois son domaine à Lyon et à la région lyonnaise, l'Office de Placement, stimulé par ses premiers succès, eut l'ambition d'étendre son action à la France entière. Il résolut de rechercher la main-d'œuvre partout où elle existait, et en même temps de recueillir un nombre suffisant d'offres de travail dans les lieux mêmes ou à proximité des lieux où lui était signalée la présence de bras désœuvrés. Cette dernière préoccupation était motivée par le besoin d'éviter de nouveaux voyages à des malheureux déjà trop ballottés d'un endroit à l'autre, et des dépenses inutiles à l'Etat.

Le Bureau de Recherches des Réfugiés belges et français connaissait les localités sur lesquelles avaient été évacués des groupements importants. Il n'y avait qu'à lui en demander la liste et à s'adresser aux maires des communes pour les prier d'indiquer le contingent des ouvriers des

diverses professions qui leur avaient été attribués. Des circulaires furent envoyées à profusion dans des centaines de localités du Midi, du Centre et du Nord. La plupart des maires répondirent avec empressement aux questions précises qui leur étaient posées. En outre, l'Office de Placement se mit en rapports avec les principaux Comités de Secours fondés un peu partout à l'intention des réfugiés, pour obtenir les noms de ceux qui attendaient du travail.

Quant aux patrons des départements éloignés, ils eurent connaissance, par l'intermédiaire des préfets, des facilités que leur offrait l'Office lyonnais pour recruter leur personnel de travailleurs.

Il n'était pas toujours possible, malgré le désir d'éviter d'onéreux déplacements, d'occuper les chômeurs dans les localités où ils avaient été découverts. Les frais de voyages étant à la charge de l'Etat, il appartenait aux préfets de délivrer des bons de réquisition pour le transport de ceux qu'une offre d'emploi éloignait de leur domicile provisoire. Cette formalité administrative n'était pas sans entraîner des retards. Mais les patrons n'avaient d'autre ressource que d'attendre patiemment l'arrivée de ces ouvriers qui, même au

bout d'une quinzaine de jours, trouvaient encore disponible la place retenue pour eux.

Il n'en fut plus de même lorsqu'un décret ministériel autorisa les industries qui travaillaient pour la guerre à faire revenir du front les ouvriers spécialistes qui leur étaient indispensables. Cette mesure, excellente en elle-même, eut une répercussion fâcheuse sur le placement des réfugiés. Ils étaient sacrifiés (qui s'en étonnerait ?) à des hommes qui avaient sur eux l'avantage ou d'être connus des patrons ou de posséder une plus grande compétence technique. Les délais qu'exigeait la délivrance, par les Préfectures, des bons de transport gratuit leur furent aussi souvent néfastes ; la place entrevue échappait aux retardataires. Cette crise dura jusqu'au jour où la multiplication des usines et le renvoi au front de prétendus ouvriers dont on avait constaté l'inaptitude professionnelle procurèrent de nouveau des emplois aux réfugiés. Le placement alors redevint normal.

Une autre crise, due à des causes différentes, fut celle qui frappa le travail des femmes. Jusqu'au mois de juin 1915 les femmes, même celles qui n'avaient aucun métier, purent être facilement placées. La confection des vêtements mili-

taires assurait aux moins expérimentées un gagne-pain facile. Lorsque l'Intendance eut constitué le stock nécessaire à l'habillement des troupes, la production se ralentit forcément, et les malheureuses réfugiées connurent de nouveau les jours d'inaction et de privations. Un mouvement de reprise s'étant dessiné vers le mois de novembre, l'épreuve n'aura pas été trop longue.

Pour hommes et femmes, plus de deux mille offres d'emploi ont été faites depuis le 15 février 1915, date de la création de l'Office. Mille neuf cents réfugiés ont eu recours à son intervention, avec un succès presque constant, lorsque c'étaient des ouvriers qui cherchaient du travail. En revanche, les efforts faits pour le placement des employés de bureau, comptables, caissiers, sont restés infructueux.

D'une manière générale, l'Office lyonnais du Placement des Réfugiés remplit chaque jour largement sa tâche. Ayant acquis l'expérience d'opérations particulièrement délicates et portant sur une clientèle difficile à fixer, difficile à manier, outillé pour satisfaire à de nombreuses demandes et pour prévoir dans une certaine mesure les crises corporatives, uni enfin par un *Bulletin quotidien du Placement* aux autres offices muni-

cipaux et à la Bourse du Travail de Lyon, il agit avec méthode et sûreté. Parmi les organes administratifs nés de la guerre, il est au premier rang de ceux qui se sont signalés par l'importance des services rendus. Il peut être considéré comme le type de ces offices régionaux dont la Chambre des députés étudie la création et qui sont appelés à mettre de l'ordre, de la clarté et de la discipline dans la production, à protéger les classes laborieuses, à abolir le chômage.

III. — BUREAU DES ALSACIENS-LORRAINS

Dès le lendemain de la déclaration de guerre, de nombreux Alsaciens-Lorrains vinrent chercher un refuge à Lyon. Les uns venaient de nos départements de l'Est où ils s'étaient fixés, attirés par des centres manufacturiers, sans reconquérir la nationalité française. Refoulés de la frontière avec les populations auxquelles ils étaient mêlés, ils avaient hâte de fuir devant l'envahisseur qui, reconnaissant en eux des sujets allemands, les aurait ou fusillés comme déserteurs ou enrôlés immédiatement dans ses armées. Les autres accouraient d'Alsace et de Lorraine mêmes, soit qu'un élan irrésistible les poussât à se jeter dans

les bras de la France, soit que l'accueil imprudemment joyeux fait aux troupes françaises lors de leur apparition sur le sol alsacien les eût exposés, après la retraite de nos soldats, à d'impitoyables châtiments. Un assez grand nombre de ces Alsaciens-Lorrains, en provenance des deux versants des Vosges, furent transportés à Lyon par ce tourbillon des évacuations qui jeta sur notre ville un millier d'habitants d'Epinal et des environs. Installés avec leurs compagnons d'infortune au clos Sainte-Elisabeth, à la Croix-Rousse, ils continuèrent avec eux leur douloureux exode, quand toute la colonie fut acheminée sur l'Ardèche et les départements du Midi. Une foule d'autres vinrent dans la suite à Lyon et s'y arrêtrèrent.

Depuis longtemps, il existait à Lyon trois organisations qui veillaient aux intérêts des Alsaciens-Lorrains fixés dans la ville. La guerre fut pour elles le signal d'un redoublement d'activité. Leurs éléments se fondirent en un comité, approuvé par les autorités civiles et militaires, qui établit une permanence, 38, rue du Sergent-Blandan. Ce fut une agence de caractère semi-officiel, qui, sous la direction de M. D. Kœnig, président de la Société amicale des Alsaciens-Lorrains domiciliés à Lyon, prit les premières mesures pour

régler les nouvelles conditions d'existence des transfuges échappés à la geôle allemande. Encouragé par M. JEAN, le courageux président du Souvenir Français à Metz, qui, après avoir passé miraculeusement à travers les filets tendus pour le prendre, était venu à Lyon, en mission officielle, pour guider de ses conseils ses compatriotes, le Comité de la rue du Sergent-Blandan s'occupa très activement de réintégrer dans la patrie française tous ces bons citoyens qu'un long esclavage en avait arrachés. La Permanence fonctionna jusqu'au jour où M. HERRIOT, désireux de marquer ouvertement qu'il prenait sous sa tutelle nos frères redevenus Français, invita M. KÖNIG à transporter son activité à l'Hôtel de Ville. Ainsi naquit un Bureau municipal des Alsaciens-Lorrains qui fut rattaché à l'ensemble des services d'assistance dirigés par M. FOCHLON.

La tâche était multiple. Il s'agissait tout d'abord de sauver de toute détresse matérielle ces hommes, ces femmes qui dans leur fuite précipitée, n'avaient emporté qu'un mince pécule et des hardes sommaires. Il fallait préparer le sol hospitalier où ces déracinés pourraient renaître à une vie calme et prospère.

Ensuite, il se posait pour ces nouveaux natio-

naux que l'abolition du traité de Francfort venait de délivrer de la sujétion allemande une multitude de problèmes d'ordre juridique. L'incorporation des hommes valides dans l'armée française, leur naturalisation immédiate qui en était la conséquence, les droits qui en résultaient pour eux et pour leur famille, créaient des situations très délicates qui demandaient à être examinées avec autant de compétence que d'attention.

Enfin, les Alsaciens-Lorrains se heurtaient à des suspicions facilement explicables et pardonnables, si l'on songe combien il était malaisé à nos populations de les discerner à première vue de nos ennemis authentiques. Le dialecte d'Alsace pouvait inquiéter des gens incapables de le distinguer de l'allemand littéraire. Et puis, dans le flot un peu mêlé de ces émigrés, ne se cachait-il pas quelques-uns de ces criminels qui, dans les villes et les villages d'Alsace, avaient tiré sur nos soldats? Il était urgent de dissiper des méfiances fondées sur l'ignorance des conditions dans lesquelles l'Alsace-Lorraine avait vécu pendant quarante-quatre années d'annexion, sur la confusion entre les éléments indigènes restés sincèrement attachés à la France, et la tourbe des intrus qui, des bords de la Sprée ou de l'Oder, s'étaient

jetés comme à la curée sur les grasses provinces situées entre les Vosges et le Rhin. Il fallait continuer la propagande commencée à Lyon par quelques Alsaciens-Lorrains qui, au moyen de brochures imprimées à leurs frais, mettaient le public en garde contre des généralisations injurieuses.

Le Bureau de l'Hôtel de Ville satisfait à toutes ces obligations. Il écarta pour ces citoyens rentrés au sein de la patrie française, les difficultés d'ordre matériel et juridique. De concert avec une Commission interministérielle dont faisaient partie des personnalités marquantes d'Alsace-Lorraine, telles que MM. HELMER, BLUMENTHAL, LAUGEL, il contrôla les titres des réfugiés à la qualité de citoyen français, et fit décerner à ceux dont les droits étaient irrécusables la carte dite tricolore, délivrée par le Ministère de l'Intérieur. Des cours de français à l'usage des Alsaciens-Lorrains furent institués à l'école de la rue Pasteur. Des conférences faites avec un succès retentissant au théâtre des Célestins par MM. HELMER et BLUMENTHAL jetèrent un jour éclatant sur la situation de l'Alsace-Lorraine sous le joug allemand et firent tomber les dernières préventions dont souffraient des frères qui, pendant

quarante-quatre ans, avaient défendu de l'autre côté des Vosges contre l'emprise de la Kultur un sol saturé de sang français et d'idées françaises.

Voici un aperçu des cas les plus fréquents où dut se produire l'intervention du Bureau :

Constatation des droits à l'appellation « d'Alsacien-Lorrain » ;

Réintégration dans la nationalité française ;

Recherche de pièces d'état-civil obtenues de pays étrangers par l'intermédiaire des ambassadeurs ou de la Croix-Rouge de Genève ;

Traduction de pièces et légalisation ;

Mise en liberté d'Alsaciens-Lorrains internés par erreur dans des camps de concentration ;

Délivrance de permis de séjour ;

Autorisation de venir travailler à Lyon ;

Demandes de bons de réquisition pour transports gratuits en chemin de fer ;

Changements de résidence ; autorisation de retourner au domicile antérieur ;

Demandes de secours aux administrations de l'État ; allocations diverses ;

Recherche de renseignements pour les familles dispersées ;

Action en justice de paix pour défendre contre la diffamation ;

Accidents du travail : indemnités ;

Admission dans les hôpitaux ; certificats médicaux, etc., etc.

C'est là la menue monnaie de l'activité du Bureau. Son mérite général sera d'avoir rétabli le contact entre des fractions de la famille française qu'avaient séparées quarante-quatre ans de droits violés et d'oppression ; ce sera d'avoir amené vers ces « rapatriés » un puissant courant de fraternité et de solidarité qui, nous l'espérons, fera bientôt sa trouée vers la vallée du Rhin pour envelopper de ses ondes chaudes et régénératrices les Français de là-bas encore condamnés aux mortelles lenteurs de l'attente.

IV. — LE VESTIAIRE DES RÉFUGIÉS.

Indépendamment de la lingerie principale qui fournit des objets d'habillement à des milliers de soldats, il existe à l'Hôtel de Ville un Vestiaire spécial pour les réfugiés. Ce complément des œuvres que dirige M. FOCILLON fonctionne depuis le 23 février 1915 avec la zélée collaboration de M^{mes} DE BLAUZAT, BOUVIER, BRAUNSWIG, M^{lle} BERLIET, M^{mes} CLÉMENT-MARTIN, JANDIN et RENON.

Certes, les apparences sont modestes. Le beau salon de l'édifice municipal où le Vestiaire est installé ne reçoit pas que des effets qui soient en harmonie avec sa splendeur. Ces vêtements, qu'y

rangent des mains soigneuses, n'arrivent pas en ligne directe de chez le grand faiseur, et le linge n'est pas toujours de la dernière nouveauté. Ce sont des dons en nature, le plus souvent des effets usagés, qui couvrent les tables et les rayons, rappelant plutôt la friperie que la Belle-Jardinière. Deux couturières, chargées des reprises et des raccommodages, ont de quoi occuper leurs dix doigts. Mais ce ne sont pas des princes que l'on veut vêtir. Ce sont des malheureux que talonne la nécessité, plus forte que les velléités de luxe, et pour qui l'essentiel est d'avoir un costume confortable et décent. C'est ce qu'ils trouvent à l'Hôtel de Ville. Des distributions ont lieu trois fois par semaine. Chaque fois ceux qui n'avaient pas de prétentions déplacées ont obtenu satisfaction.

Riche de 370 objets seulement le jour de son ouverture, le Vestiàire en a recueilli plus de 20.000 en dix mois d'exercice. Il en a distribué 18.000. Dans ce nombre figurent 3.000 chemises, 860 paires de chaussures, 2.500 paires de bas et de chaussettes. Six cents vêtements complets furent fournis à des hommes. Femmes et enfants de tout âge ont eu leur part. Au total 1.200 familles ont bénéficié de l'institution.

Alimenté principalement par des dons en

nature, le Vestiaire ne dispose que de fonds peu importants. Il n'a employé depuis ses débuts qu'une somme de 2.000 francs, affectée à l'achat de certains effets qui ne se trouvaient point parmi les dons et à des réparations de chaussures.

« L'habit ne fait pas le moine », dit le proverbe. Il est cependant incontestable, abstraction faite des besoins du corps, qu'une tenue propre et soignée, fût-elle sans élégance, contribue efficacement à relever le moral de l'homme et à ranimer en lui le sentiment de sa dignité. C'est une double protection, à la fois d'ordre physique et d'ordre moral, que beaucoup de réfugiés ont trouvée au Vestiaire de l'Hôtel de Ville de Lyon.

CHAPITRE X

L'ŒUVRE DES ENFANTS DES MOBILISÉS VEUFS

Voici l'Œuvre des Petits, œuvre petite en ce sens qu'elle n'occupe ni de vastes bureaux, ni un nombreux personnel. Une femme seule, M^{me} MICHAUD, en supporte toute la charge. Mais c'est une œuvre grande par le sentiment qui l'a inspirée, grande par les trésors de tendresse et de pitié dont elle provoque l'effusion, grande comme tout ce qui a pour but de protéger contre toute souffrance cet être sacré : l'enfant.

A la table de famille une place est vide. C'est la mère qui manque. Elle est morte, ou bien la discorde l'a éloignée du foyer. Le père a reçu son ordre de mobilisation. Il promène avec inquiétude ses regards sur ses enfants que son départ va laisser désemparés et qu'il ne peut se résoudre à confier soit à des voisins, soit à des parents peu

sûrs. Une pensée va rendre ses adieux moins déchirants. Il sait toutes les merveilles que la Ville de Lyon a réalisées pour l'enfance. C'est à elle qu'il va recommander ses pauvres petits abandonnés.

Dès le 2 août 1914, gamins et gamines arrivent à la Mairie, le cœur gros, les yeux pleins de larmes. Il faut les loger, les nourrir. La Mairie, en attendant mieux, les envoie dans deux établissements municipaux, les uns à l'Institut des Sourds-Muets à Villeurbanne, les autres à l'Orphelinat de la rue Philippe-de-la-Salle à la Croix-Rousse.

Mais le régime de ces deux asiles paraît bien froid, bien austère, à ces petits qui ont vécu dans la douce chaleur de la vie familiale. Et puis le mot d'« orphelinat » a quelque chose de sinistre dans la condition où ils se trouvent; c'est un mot de mauvais augure qui renferme une menace; il leur produit, à eux qui tremblent pour leur père, l'effet d'une lugubre anticipation.

Des philanthropes lyonnais comprirent combien cette existence nouvelle devait paraître amère à ces enfants, même à ceux qui jouissaient dans les deux asiles d'un bien-être inconnu à leur misérable intérieur. Ils pensèrent qu'il valait mieux les soustraire à l'inévitable rigueur de l'internat

et les replacer dans la tiède atmosphère de la famille.

Plus de 300 personnes se sont offertes pour recueillir, jusqu'au retour du père, ces innocentes victimes du grand drame mondial. Déjà 298 de ces pupilles ont été placés. Dès le commencement de la guerre, on en installait 50 dans la propriété du Serverin, don généreux de M. FISCH. M. CABAUD, consul de Russie, en a remis 20 autres à des mains dévouées. MM. REGAUD et SOLICHON en ont pris 9 sous leur tutelle depuis septembre 1915. Beaucoup de bienfaiteurs attendent leur tour pour d'autres de ces adoptions provisoires. Plusieurs songent à des adoptions définitives pour le moment où les balles allemandes auront fait de quelques-uns de ces enfants des orphelins complets. Jusqu'à la fin de décembre 1915, un hasard miraculeux avait préservé tous les 298 de ce malheur.

Les pères peuvent être rassurés sur le sort des précieux dépôts qu'ils ont placés sous la garde de la Ville. Si elle ne les a pas conservés dans ses établissements, elle n'en a passé la tutelle à des tiers qu'en restant pleinement responsable. Une sollicitude à deux degrés s'exerce à leur avantage : celle des familles qui, les ayant demandés, n'ont d'autre désir que de les entourer de tendresse, et

celle de M^{me} MICHAUD qui, au nom de la Ville, les couve d'une maternelle vigilance. C'est ce qu'ont pu constater les permissionnaires revenus du front. Ils sont repartis avec un sentiment de profonde quiétude.

Quant aux enfants, la guerre leur aura donné à la plupart, pendant l'absence de leur père, la mère qui leur manquait. Dorlotés et cajolés, ils se consolent d'une séparation à laquelle ils ont de si douces compensations. Pour quelques-uns même ces mois passés dans les délices d'une large hospitalité marqueront peut-être la période la plus sereine de leur existence. Le sombre cataclysme les aura frôlés, sans qu'ils en aient soupçonné la terrifiante violence.

CHAPITRE XI

LES OUVROIRS MUNICIPAUX ET LE TRAVAIL A DOMICILE

Nous avons eu l'occasion déjà de parler des ouvroirs municipaux lorsque nous avons indiqué la manière dont s'approvisionnait la Lingerie du Soldat. Mais dire les travaux qu'ils exécutèrent à l'intention des hôpitaux, des soldats du front, des prisonniers de guerre, ou des veuves qu'il fallait habiller de deuil, c'est marquer seulement les résultats immédiats de leur activité ; c'est ne donner qu'un chapitre de leur histoire. Or, ils représentent une institution qui mérite d'être étudiée en elle-même. Leur création et leur développement se rattachent à des préoccupations sociales dont la Municipalité ne pouvait pas se désintéresser et dont la solution la plus satisfaisante ne fut pas trouvée du premier coup. Leur évolution est

instructive. Conçus comme une œuvre d'assistance au lendemain de la déclaration de guerre, lorsqu'un puissant courant de sympathie allait à des milliers de femmes qu'un brusque arrêt de la vie normale menaçait de détresse, ils ont perdu peu à peu ce caractère d'offices philanthropiques pour devenir un type d'organisation industrielle rationnellement établi, en harmonie avec le rôle naturel de la femme, avec ses capacités physiques et sa dignité d'être humain; nous voulons parler du travail à domicile. Cette transformation ne se fit pas spontanément, sans l'intervention d'une volonté. M. Herriot, secondé en cela par une femme d'une haute intelligence et d'un grand cœur, M^{me} Josserand, surveilla le mouvement avec attention, en corrigea les écarts et lui imprima finalement un cours régulier, selon un mode qu'il n'est peut-être pas téméraire de proposer comme exemple.

En étudiant les phases successives de l'institution, nous ne faisons pas dans le domaine des questions sociales une incursion qui nous détourne de la guerre. Non seulement la guerre fut la cause première qui fit créer les ouvroirs; non seulement ils contribuèrent à atténuer les maux du terrible fléau en confectionnant les milliers de vêtements

et d'objets de lingerie dont nous avons fait précédemment l'éloquente énumération ; mais l'organisation industrielle qui en est issue, qui les a remplacés en grande partie, puise actuellement dans la guerre son aliment principal, le travail à domicile étant en ce moment-ci presque exclusivement du travail pour l'armée.

*
**

Lorsque, quelques jours à peine après la mobilisation, la Municipalité fit savoir qu'elle créait des ouvroirs où les femmes que la déclaration de guerre laissait sans ressources trouveraient du travail rémunéré, les inscriptions furent nombreuses. On en comptait trois mille quatre cent trente-cinq à la fin du mois d'août, et le chiffre allait dépasser dix mille. Les personnes qui voulaient recourir à ce moyen de gagner leur vie étaient des femmes ou des mères d'ouvriers, auxquelles manquait subitement le salaire accoutumé, des ouvrières d'usines licenciées, des demoiselles de magasin, des caissières congédiées par des maisons qui réduisaient leur personnel, des domestiques auxquelles renonçaient des maîtres tombés dans la gêne, des professeurs d'arts

d'agrément, de dessin, de piano, des artistes, victimes d'un cataclysme qui supprimait tout luxe dans la plupart des familles.

Pour diriger le travail de toute cette population, le maire avait un personnel sous la main. C'étaient les professeurs des ouvroirs scolaires, c'est-à-dire les dames munies du diplôme officiel de maîtresse de couture qui enseignaient tous les jeudis les travaux de l'aiguille aux élèves des écoles communales de filles. Dès le 20 août 1914, ces dames reçurent de leur chef hiérarchique, M^{me} Josserand, directrice d'école, inspectrice des ouvroirs, à qui M. Herriot confiait le soin de mettre en train l'organisation nouvelle, des instructions qui leur assignaient leurs postes et les invitaient à commencer immédiatement leurs fonctions.

Les locaux où s'installèrent les ouvroirs furent le plus souvent des groupes scolaires et des bâtiments municipaux qui avaient des salles momentanément disponibles, par exemple les mairies d'arrondissement, le Conservatoire, etc. Un amphithéâtre de la Faculté des Lettres recueillit de nombreuses équipes de travailleuses sur les mêmes bancs où venaient s'asseoir en temps normal les élégantes auditrices des cours publics.

Le nombre des jours de travail fut limité à cinq par semaine, le samedi étant réservé à la paie. Chaque séance fut de trois heures et demie, de 1 et demie à 5 heures de l'après-midi.

La limitation des jours de travail et le choix de l'après-midi pour les séances étaient dictés par d'excellentes raisons. Il était bon de ne pas enlever pendant toute une journée des mères de famille à leur intérieur ; elles gardaient la matinée pour s'occuper de leurs enfants et des soins du ménage. Ces restrictions avaient ensuite pour effet de maintenir l'équilibre entre la production et les besoins des œuvres qu'il fallait alimenter ; elles paraient au danger de rester à court de matière première, celle-ci n'étant pas à la disposition des ouvriers en masses inépuisables. Enfin il fallait se borner, pour ne pas engager témérairement les finances municipales.

C'est qu'un salaire de 1 franc par séance était accordé à chaque ouvrière.

Il a semblé à quelques-uns que ce tarif constituait une libéralité excessive en faveur de personnes souvent dépourvues d'habileté professionnelle et qui auraient eu un sort privilégié en regard de beaucoup d'ouvrières de métier.

Cette rémunération n'était pourtant pas le fait

d'un gaspillage démagogique ou d'un humanitarisme imprudent. Se ramenant au taux de 0 fr. 28 l'heure, elle avait pour avantage d'établir, sous les auspices de la Municipalité, une norme, un prix-type, qui devait peser sur la tarification de la main-d'œuvre féminine dans l'industrie privée, à une époque où beaucoup d'employeurs étaient enclins à de scandaleuses exploitations.

Il était à considérer d'autre part que le travail des ouvriers n'était pas une machine tournant à vide, mais qu'il produisait des objets utiles, indispensables même, dont le placement était assuré. Ce linge qu'ils confectionnaient pour les hôpitaux, ces vêtements destinés aux prisonniers de guerre ou aux soldats du front, la Lingerie de l'Hôtel de Ville était bien obligée de les commander à quelqu'un. Ne valait-il pas mieux les faire exécuter directement par des personnes dont on connaissait la situation digne d'intérêt plutôt que par des entrepreneurs qui ne les auraient peut-être pas confiés à des mains plus expertes et qui, habitués à prélever en toute affaire des bénéfices pour eux-mêmes, auraient sans doute livré l'ouvrage à la Ville à des conditions en fin de compte moins avantageuses ?

La dépense était justifiée encore pour une autre

raison. Lorsque l'on vit à l'œuvre ces femmes accourues pour gagner leur vie au moyen de travaux de couture, on fit cette triste constatation qu'un grand nombre d'entre elles en étaient tout à fait incapables. Non seulement il ne fallait pas leur demander de couper ou d'assembler un vêtement quelconque ; elles ne savaient même pas raccommoder. Quelques-unes de ces personnes, appartenant aux classes populaires, semblaient tenir une aiguille pour la première fois de leur vie. Ces ignorantes, venues un peu de partout, n'avaient évidemment pas bénéficié d'un enseignement pareil à celui qui est donné à Lyon le jeudi dans les ouvroirs scolaires aux fillettes de nos écoles ; leur cas, vraiment affligeant, démontrerait la nécessité de rendre obligatoire dans toutes les écoles primaires de filles cet apprentissage de la couture que la Ville de Lyon a organisé dans les siennes. Les ouvroirs municipaux comblèrent une déplorable lacune dans l'éducation de ces femmes. Elles furent initiées par les professeurs des ouvroirs scolaires à des occupations qui auraient dû leur être familières depuis longtemps. Elles apprirent à faire les différents points ; elles reçurent des leçons d'assemblage et même de coupe. De la sorte, elles étaient mises à même

non seulement de prendre une part utile aux tâches que l'Hôtel de Ville demandait aux ouvriers ; mais elles étaient préparées à mieux remplir plus tard leur rôle dans la famille et, en attendant, elles pouvaient quitter l'ouvroir pour exécuter chez elles, dans leur entourage habituel, des besognes lucratives.

Enfin, l'institution recevait une sorte de consécration officielle sous la forme d'une subvention que l'Etat consentait à la Ville. L'Etat prenait à sa charge un tiers du salaire payé à chaque personne occupée dans les ouvroirs.

Une création qui était née d'un mouvement spontané de sympathie pour d'intéressantes victimes de la guerre se révélait donc en même temps comme une combinaison très pratique, d'une véritable utilité sociale, sans que la Municipalité méritât le reproche d'avoir mis en péril les finances de la Ville dans un accès de philanthropie inconsidérée.

*
* *

Néanmoins, la charge était lourde et pour des raisons budgétaires, comme pour des raisons morales, il n'était pas bon que l'œuvre gardât l'ampleur qu'elle avait prise un moment. La

réduction du nombre des travailleuses s'imposait.

On appliqua sévèrement le règlement qui excluait des ouvroirs les femmes déjà protégées contre le dénûment par l'allocation militaire. Celles qui touchaient des subsides du fait de certaines institutions comme les Retraites ouvrières ou l'Assistance aux familles nombreuses ne furent admises ou maintenues qu'avec des restrictions ; leur nombre d'heures de travail fut limité de façon à ce que leur gain, ajouté aux subsides, ne formât pas un total supérieur au salaire mensuel des femmes présentes à toutes les séances ; c'est-à-dire que si la Caisse des Retraites leur versait par exemple 10 francs par mois, il ne leur restait à gagner que 10 francs à l'ouvroir, le maximum du salaire mensuel étant de 20 francs. Toute femme chez qui une enquête découvrait des ressources équivalentes à celles qu'elle touchait à l'ouvroir était rayée des listes.

Une cause qui fit baisser notablement les effectifs des ouvroirs fut la reprise graduelle de la vie économique. Pour des couturières et lingères de profession, des demoiselles de magasin, des ouvrières et employées de toutes sortes se rouvrirent peu à peu quelques-unes des maisons qu'avait fermées le désarroi général et qui leur ren-

daient leur ancienne place. Ou bien c'étaient des entreprises nouvelles qui leur faisaient des offres. Les besoins de la défense nationale faisaient surgir de toutes parts des ateliers où s'engouffraient des légions de travailleurs des deux sexes. Ce sont eux qui constituèrent le principal dérivatif à la pléthore des ouvriers.

Ceux-ci enfin se vidèrent de toutes les personnes qui étaient en mesure de gagner leur vie à leur domicile par un travail qu'elles trouvaient elles-mêmes ou que l'Hôtel de Ville s'efforçait de leur procurer. Les plus expérimentées étaient rendues à leur foyer où elles pouvaient se mettre à l'abri de la gêne et jouir même d'une heureuse sécurité, à condition toutefois que la Municipalité ne se désintéressât pas de leur sort, mais leur continuât sa sollicitude en leur garantissant ce travail qui devait les faire vivre. A l'assistance par les ouvriers se substituait une autre forme de la protection de la femme, la distribution du travail à domicile, qui fut organisée en avril 1915.

La courbe des effectifs des ouvriers, partie au mois d'août du chiffre de 3.435, atteignait son point culminant au mois d'octobre suivant avec le chiffre de 10.720. En janvier 1915, elle était déjà

descendue à 6.778, en juillet à 2.862. En janvier 1916, elle est tombée à 1.550.

Ces 1.550 femmes que les ouvriers ont conservées dans ces derniers temps sont, en général, ou bien des novices incapables de se suffire à elles-mêmes ou bien de pauvres vieilles auxquelles leurs yeux affaiblis et leurs doigts noueux enlèveraient ailleurs tout espoir d'un gain même précaire. A celles-là on fait crédit jusqu'au jour où, leur apprentissage terminé, elles devront à leur tour affronter plus directement les difficultés de la lutte pour la vie. Pour celles-ci, l'ouvrier est une sorte de refuge où elles échappent pendant quelques moments aux inquiétudes d'une sombre fin d'existence.

Ni les unes ni les autres ne passent là des heures improductives. Le salaire qu'elles reçoivent n'est pas une aumône. Elles le justifient en fournissant à l'Hôtel de Ville une grande partie des effets dont nous avons indiqué les destinations variées.



En organisant le travail à domicile, la Municipalité accomplissait un acte d'une haute portée sociale. Elle protégeait la femme contre l'arbi-

traire de certaines catégories d'entrepreneurs qui, pullulant à côté des maisons sérieuses, tendaient à appliquer sans ménagements le *sweating system*.

M. Herriot possède un document qui montre jusqu'où va le cynisme de certains exploiters. L'Hôtel de Ville avait demandé à l'un d'eux du travail à faire exécuter dans les ouvroirs. L'ouvrage fut fait et livré selon les conventions. Quand il s'agit de payer, l'entrepreneur présenta un compte d'où il résultait que non seulement il ne devait rien, mais que, déduction faite des fournitures et de la malfaçon, il lui revenait à lui-même une somme de 4 fr. 85. La facture fut acquittée, uniquement pour que l'on pût conserver ce monument d'impudence qui mériterait d'être qualifié de « kolossal ». C'est un papier qui vaut ses 4 fr. 85.

Dans les premiers temps, lorsque les femmes commencèrent à quitter les ouvroirs pour se faire employer par certains industriels, il arriva souvent qu'elles revinssent en suppliant qu'on les réintégrât, tellement étaient infimes les salaires qu'elles gagnaient en peinant nuit et jour.

Leurs doléances décidèrent l'Hôtel de Ville à faire une enquête sur les prix que payaient à

Lyon les principaux fournisseurs de confections pour l'armée. Les constatations, pour certaines maisons, furent stupéfiantes. Il n'était point rare de voir telle catégorie de vêtements rapporter aux malheureuses qui les produisaient 5 centimes de l'heure.

En attendant qu'une loi réprimât de tels abus (elle fut votée le 26 juillet 1915, mais n'atteint pas toujours les délinquants), M. Herriot résolut d'opposer à l'exploitation de la femme par des patrons sans scrupules un système plus probe et plus humain. La Ville, représentée par lui, se fit entrepreneur, spécialement de fournitures de vêtements militaires qui devaient être confectionnés soit dans les ouvroirs, soit par les femmes travaillant à domicile.

Un premier point était à acquérir : la certitude de commandes. Or, l'Intendance semblait hésiter à confier du travail à une organisation dont la nouveauté la déroutait dans ses habitudes. Elle était, en vertu de traditions intangibles, en rapports avec des entrepreneurs sur la liste desquels n'avait jamais figuré le maire de Lyon. Celui-ci, se posant en fabricant de pantalons ou de capotes, devait évidemment provoquer l'étonnement, nous n'osons dire la méfiance des bureaux. On préféra,

par peur de l'inédit, continuer à passer des marchés avec des hommes d'affaires dont quelques-uns n'offraient aucune garantie de probité ni de solvabilité. C'est alors qu'intervint M. le contrôleur général de l'armée Alombert qui brisa d'injustifiables résistances et réussit à faire agréer le maire au nombre des fournisseurs de l'Intendance parmi lesquels nous nous permettons de croire qu'il ne fait pas trop mauvaise figure. Enfin, les dernières préventions furent dissipées lorsque M. l'intendant Rimbert prit la direction du service. Le nouveau chef mit le plus grand empressement à faciliter la réalisation des projets de la Municipalité.

Voici donc le maire de Lyon signant des marchés qui lui attribuent la confection de vêtements militaires aux prix et conditions fixés par l'Intendance. Ce sont ces commandes qui ont permis d'instituer et de développer le travail à domicile. Elles forment pour le moment le soutien essentiel du système. Elles ne comprennent pas seulement la fabrication de vêtements neufs, mais aussi le raccommodage d'effets qui ont servi.

D'autres travaux, d'importance secondaire, sont exécutés à domicile. Par exemple, c'est à

l'organisation municipale que s'est adressé l'Asile de Bron pour la confection d'uniformes destinés à ses pensionnaires ou d'un lot de camisoles de force. C'est de la même organisation que se sert la Lingerie de l'Hôtel de Ville, lorsqu'elle veut se réassortir pour les hôpitaux ou les prisonniers de guerre en divers effets que les ouvriers ne pourraient pas lui préparer. Le Service de la Voirie fait habiller par ce système ses agents, l'Ecole Joffre ses mutilés.

Mais l'Intendance reste l'employeur principal. D'elle dépend le sort de nombreuses familles dont les possibilités de vivre sont liées à ses décisions.

*
* *

Le fonctionnement de l'Œuvre du travail à domicile est simple et pratique.

Au numéro 55 du cours de la Liberté, dans l'immeuble occupé autrefois par les Magasins Universels, est installé un « centre de coupe ». C'est là qu'arrivent, du Magasin Général, les étoffes destinées aux vêtements militaires. Un nombre déterminé de mètres doit fournir tant de capotes, de vareuses ou de pantalons. Pour chaque partie de l'habillement il existe une

grande variété de types, selon les tailles et les dimensions. La commande spécifie le nombre d'effets de chaque type que réclame l'Intendance.

Il appartient alors au maître coupeur de trouver dans l'étoffe les quantités demandées. Il fait usage pour cela de patrons en carton, reproduisant les tailles prescrites, qu'il dispose sur l'étoffe et dont les contours guideront le tracé qu'il fait à la craie. L'« allocation », c'est-à-dire le nombre de mètres accordé, étant réduite au strict nécessaire, il importe qu'il n'y ait pas de pertes. Le maître coupeur doit s'ingénier à laisser le moins d'espace possible entre les lignes de son tracé et à tirer parti des moindres intervalles. La solution du problème exige le plus souvent de longs tâtonnements, jusqu'à ce que le vêtement entier, avec ses accessoires, rentre dans la surface si parcimonieusement délimitée, jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus, comme déchet, que d'insignifiantes et inévitables rognures. C'est qu'une perte de 10 centimètres carrés sur un modèle de pantalon, par exemple, qui doit être reproduit plusieurs centaines de fois, finirait, ainsi multipliée, par amener un sérieux mécompte.

Le tracé une fois arrêté, le morceau d'étoffe où il est dessiné est posé sur une couche de vingt à

vingt-cinq autres morceaux, si c'est du drap, de cinquante à soixante, si c'est de la doublure. Ces couches forment ce qu'on appelle le « matelas ». Elles sont portées au découpage, lequel se fait par deux procédés, à la machine électrique ou au sabre. La machine est une sorte de chariot qui roule sur une table et qui porte un couteau vertical. Une ouvrière la pousse en faisant suivre à la lame, qu'un moteur fait monter et descendre, les lignes du tracé. Le fer tranchant entre sans aucune résistance, dirait-on, dans le « matelas » ; la section se fait avec une précision et une netteté remarquables. Le découpage par le sabre est plus laborieux. Le matelas est couché sur deux tables entre lesquelles est laissée une fente. Dans celle-ci une ouvrière fait mouvoir verticalement une longue lame d'acier munie d'une poignée qu'elle saisit des deux mains, tandis qu'une seconde ouvrière présente au tranchant de ce « sabre » l'étoffe à découper, en suivant les lignes marquées à la craie. Le procédé semble évidemment primitif, lorsque l'on voit à côté la marche aisée et rapide de la machine.

Quand toutes les pièces qui entrent dans la composition d'un vêtement ont été découpées, on les réunit en paquets qui seront transportés aux

centres de distribution. Quelques-unes seront cependant assemblées déjà au centre de coupe. Il est nécessaire en effet d'avoir un certain nombre de vêtements tout montés que les ouvrières pourront emporter chez elles, afin qu'ils leur servent de modèles. C'est à l'établissement de ces modèles que travaille un atelier au cours de la Liberté.

*
* *

Les centres de distribution sont au nombre de quatre. Il devait d'abord y en avoir un par arrondissement, afin d'éviter de longs trajets aux femmes quand elles auraient à chercher ou à livrer de l'ouvrage. On a dû se borner à en créer sur quatre points suffisamment distants les uns des autres, à l'Hôtel de la Mutualité, au Groupe scolaire de la grande rue de la Guillotière, à la Mairie du VI^e arrondissement et au Palais du Conservatoire.

Des femmes se présentent dans ces établissements pour demander du travail. Elles ne pourront être inscrites qu'à condition de produire les pièces suivantes : un certificat d'honorabilité, une quittance de loyer ou tout autre document indi-

quant de façon sûre leur domicile, un livret de famille qui renseignera sur leurs charges domestiques. Une enquête confirmera les indications recueillies sur ce dernier point qui a une grande importance, car il est légitime de réserver de préférence du travail à celles qui en ont le plus besoin. Chaque ouvrière admise reçoit un numéro qui figurera sur chaque objet confectionné par elle ; il sera comme sa signature et permettra de la retrouver facilement, lorsque l'objet donnera lieu à quelque observation de la part de l'Intendance. Le nombre des ouvrières inscrites en février 1916 dans les quatre centres s'élevait à six mille.

Il se peut que les ouvrières, tout en connaissant la couture, ne soient pas du premier coup aptes au travail spécial de la confection militaire. C'est pour les y initier qu'à chaque centre de distribution est annexé un atelier d'apprentissage où elles recevront les conseils de professionnelles expérimentées. Ce stage, nullement obligatoire d'ailleurs, leur est extrêmement utile.

Lorsque l'ouvrage exécuté à titre d'essai, tant dans les ateliers d'apprentissage qu'à domicile, a été jugé satisfaisant, les inscriptions sont définitives. On distingue entre les monteuses qui font

l'assemblage et se servent généralement de la machine et les finisseuses. Une troisième catégorie comprend les raccommodeuses.

Le matin, de bonne heure, des centaines d'ouvrières viennent chercher du travail. On donne à chacune un numéro d'ordre et elle attend son tour d'être servie. Dans une salle, des paquets dont la composition a été soigneusement vérifiée et enregistrée sont prêts. On les délivre aux femmes, en procédant à une série d'opérations de comptabilité qui font qu'aucune erreur ne peut être commise au sujet des quantités qui sortent et qui doivent rentrer.

Lorsqu'elles rapportent l'ouvrage, des vérifications minutieuses ont lieu. Un système de cahiers et de fiches permet un contrôle précis.

Pour les effets à raccommoder, la façon de procéder est à peu près la même que pour les vêtements neufs. Les vêtements usagés ont été envoyés par les dépôts des corps à l'Entrepôt d'habillement à l'Exposition, d'où ils arrivent, nettoyés et désinfectés, aux centres de distribution. Là, ils sont confiés, avec les mêmes précautions et les mêmes contrôles que les étoffes à façonner, aux personnes qui ne peuvent entreprendre ni montage ni finissage.

Des délais sont fixés pour la rentrée du travail. S'ils sont dépassés, des avertissements sont adressés aux retardataires.

Les salaires sont réglés d'après les tarifs de l'Intendance. Des tableaux, affichés dans les centres de distribution, apprennent aux ouvrières le prix que paie l'Administration militaire pour la façon de chaque objet. Ce prix, elles le touchent presque intégralement; on ne leur fait qu'une retenue de 10 pour 100 qui doit servir à payer les frais généraux de l'entreprise. Celle-ci comporte en effet certaines charges qu'il est juste d'imputer à l'Œuvre elle-même et aux personnes à qui elle profite. Il faut rémunérer les ouvrières qui préparent le travail au centre de coupe et les employées des centres de distribution; il y a des fournitures à acheter, des malfaçons à réparer. Il y a enfin des amendes à payer pour les livraisons tardives. Elles frappent le maire de Lyon comme les autres entrepreneurs, ses collègues et concurrents. Mis en demeure un jour de verser, pour infraction aux conventions, la somme de 45 centimes, il s'exécuta docilement, sans solliciter de réduction.

Personne, pensons-nous, n'accusera la Ville de réaliser par son prélèvement de 10 pour 100

des bénéfices illégitimes sur ses ouvrières, surtout si l'on songe à ceux que réalisaient d'autres entrepreneurs avant la loi du 26 juillet 1915 et qu'ils réalisent peut-être encore.

D'après les carnets de paye, les salaires des femmes qui travaillent normalement varient entre 15 et 20 francs par semaine. Ils sont payés le samedi ou un autre jour, si on le désire. Il est stipulé que le gain journalier ne peut pas dépasser 3 fr. 50. Cette disposition a été prise pour empêcher qu'une femme ne demande plus d'ouvrage qu'elle n'en peut exécuter elle-même et qu'elle ne le confie à d'autres auprès desquelles elle jouerait le rôle de sous-entrepreneur.

*
* *

Telle est l'intéressante expérience qui se poursuit actuellement à Lyon. Elle résout d'une manière heureuse l'un des plus graves problèmes qu'ait posés la guerre, celui de la femme livrée par le départ de ses défenseurs naturels à l'étreinte de la misère ou à la tyrannie des exploiters. Le problème n'avait reçu qu'une solution partielle et en quelque sorte artificielle par le paiement de l'allocation de l'Etat aux femmes de mobilisés, puisque quelques catégories seulement de femmes

nécessiteuses avaient droit à cette aide et que, tout en étant due pour les raisons les plus hautes, l'allocation gardait le caractère d'un secours. Le travail à domicile, au contraire, offrait une planche de salut à des centaines d'infortunées qui n'avaient pas la ressource d'invoquer la présence d'un mari sous les drapeaux; d'autre part, il leur donnait la possibilité de remédier elles-mêmes à leur triste condition et substituait le mérite de l'effort personnel aux bienfaits d'une assistance venue du dehors.

A ses avantages économiques et moraux, le travail à domicile, tel qu'il fonctionne actuellement, ajoute celui d'associer la femme à la grande œuvre de la défense nationale. La confection de vêtements destinés aux troupes fixe sa pensée sur le drame où est en jeu l'existence du pays; si elle y joue un rôle utile à elle-même, elle peut se dire aussi qu'elle prépare, en si modeste mesure que ce soit, le dénouement réclamé par la morale et par le droit.

L'œuvre du maire de Lyon survivra-t-elle à la guerre? Que deviendra le travail à domicile, lorsque lui sera fermé l'énorme débouché des fournitures militaires? Ou bien finira-t-il, parce que les misères qu'il a pour but de soulager

n'existeront plus? Il serait fâcheux, croyons-nous, que l'organisation ne survécût pas aux événements et aux besoins qui l'ont fait naître. Souhaitons que la Municipalité garde, la paix revenue, la direction d'une entreprise qui garantit à la femme un salaire normal, sans qu'elle quitte le milieu familial, sans que la lutte pour la vie la précipite dans le gouffre des grandes usines modernes. Un retour à l'époque romantique où Jenny l'ouvrière cousait dans sa mansarde fleurie, en chantant une romance sentimentale, ne serait pas nécessairement un recul.

CONCLUSION

Autour de la place de la Concorde, à Paris, huit statues sont assises. Elles représentent huit de nos principales villes de province : Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lille, Strasbourg, Brest.

Le rêveur qui traverse la nuit le vaste espace où elles forment cercle s' imagine par moments que derrière leurs fronts de pierre une pensée se meut et que des paroles s'échappent de leurs lèvres descellées. Dans Paris silencieux elles se disent ce qu'elles ont vu, ce qu'elles ont fait, depuis que le fracas de la guerre ébranle le monde.

Lille raconte son martyre, la trombe de l'invasion, la cruauté froide et hautaine du Teuton, le départ des otages emmenés dans la plus lamentable des captivités. Strasbourg attend, haletante, la délivrance. Les canons français qui tonnaient dans la vallée de la Bruche ont fait vibrer le

bronze des cloches de sa cathédrale et propagé dans les cœurs un frémissement d'espoir. Rouen a vu la Seine charrier des masses fabuleuses de denrées. Les monuments qui entendirent jadis des malédictions contre les Anglais s'illuminent aujourd'hui de joie, devant les spectacles que leur offrent ces superbes alliés. Nantes a ouvert son port aux navires qui avaient bravé la piraterie allemande ; ils répandent sur ses quais des céréales, des charbons, et mille produits d'outre-mer qui sont comme un défi à la disette. Brest a équipé les cuirassés aux flancs énormes, monstrueux léviathans qui sont les souverains des mers ; de sa rade se sont élancés les croiseurs légers, les torpilleurs téméraires et les mystérieux sous-marins. Bordeaux rappelle les jours de fièvre où le Gouvernement, réfugié sur les bords de la Garonne, amena dans ses rues une vie trépidante de capitale. Marseille la Phocéenne fait le dénombrement des combattants qu'elle a vus arriver des rivages d'Afrique et de ceux qu'elle embarqua pour le pays de ses ancêtres grecs. « Et moi, dit Lyon, je tends tous les ressorts de mon énergie pour donner à la Patrie tout ce qu'elle est en droit d'attendre de moi ; je demande à mon industrie d'accomplir des prodiges pour la

défense nationale ; je fais également appel à toutes mes ressources pour atténuer les maux de la guerre. »

Ainsi l'épouvantable conflit auquel nous assistons marquera d'une empreinte profonde la physionomie de chaque cité. Dans le nombre, Lyon apparaîtra grave, recueilli, résolument adonné aux grandes tâches patriotiques. Les Parisiens ne l'ont pas jugé avec équité, lorsqu'en septembre 1914 l'exode provoqué par l'approche foudroyante des Allemands les amena en masse dans notre ville. L'animation des rues, l'encombrement des cafés, la multitude des flâneurs, la prospérité des cinémas les surprirent. Ils ne se rendaient pas compte de ce fait que c'était en grande partie eux-mêmes qui donnaient à Lyon cet aspect d'une ville de liesse et de désœuvrement, que ce mouvement qui les choquait était la houle d'une population flottante, incapable de remplir par le travail son éphémère séjour. Pendant ce temps, les Lyonnais s'organisaient, ouvraient des souscriptions, fondaient des hôpitaux, rassemblaient leurs forces pour de généreux desseins qu'ils poursuivirent avec persévérance et dont l'Histoire un jour leur tiendra compte.

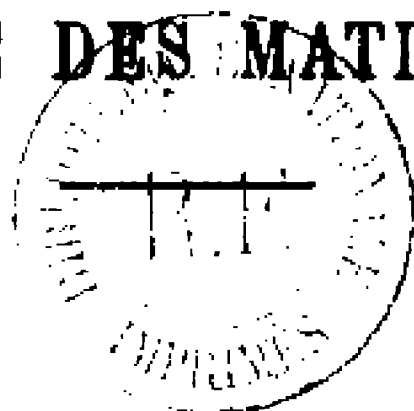
La grande cité du Sud-Est justifia le tableau

que traça d'elle son maire au commencement de janvier 1916 dans une allocution prononcée à la Sorbonne et auquel il ne manque qu'un trait, l'indication du rôle joué par le maire lui-même.

« Le témoignage que je vous apporte, disait M. Herriot, est celui d'une grande ville de France, profondément fondue dans l'unité nationale, grave, ardente au travail et au devoir.

«... Elle apporte au trésor commun de la famille française ses vertus d'endurance et de sang-froid, ses facultés d'énergie et de foi. Lyon n'est plus qu'un arsenal immense au service de la patrie, un arsenal, un laboratoire. La femme y aide l'homme à fabriquer des mitrailleuses ou des obus. Aucun mauvais conseil, aucune voix suspecte ne saurait inquiéter son patriotisme; elle travaille de toutes ses forces, de toute sa pensée, de toute son âme, en attendant que surgissent à l'horizon les ailes blanches de la victoire. »

TABLE DES MATIÈRES



INTRODUCTION	V-XIII
CHAPITRE PREMIER. — Les Moyens d'action	1
CHAPITRE II. — Les Hôpitaux municipaux	14
CHAPITRE III. — Les Ecoles professionnelles de Blessés.	41
CHAPITRE IV. — L'Œuvre de la Lingerie du soldat	61
CHAPITRE V. — L'Œuvre de Secours aux Prisonniers de guerre	76
CHAPITRE VI. — Bureau de Recherches de militaires disparus	100
CHAPITRE VII. — Bureau de Renseignements aux familles de militaires	110
CHAPITRE VIII. — Bureau de Recherches des réfugiés belges et français.	122
CHAPITRE IX. — L'Assistance aux réfugiés, aux internés civils et aux Alsaciens-Lorrains	144
CHAPITRE X. — L'Œuvre des Enfants de mobilisés veufs	167
CHAPITRE XI. — Les Ouvroirs municipaux et le Travail à domicile	171
CONCLUSION	195



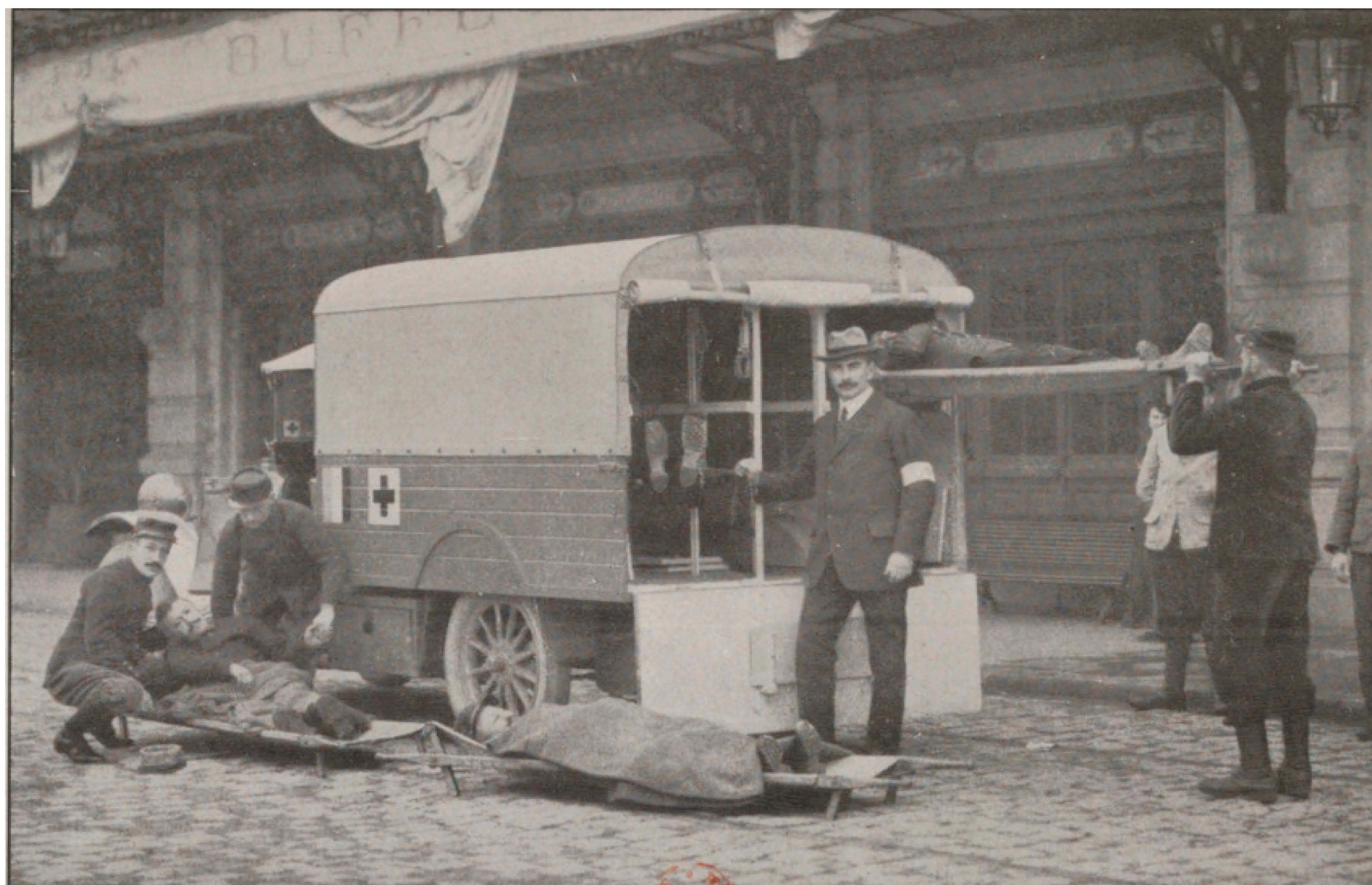
L'HÔTEL DE VILLE DE LYON



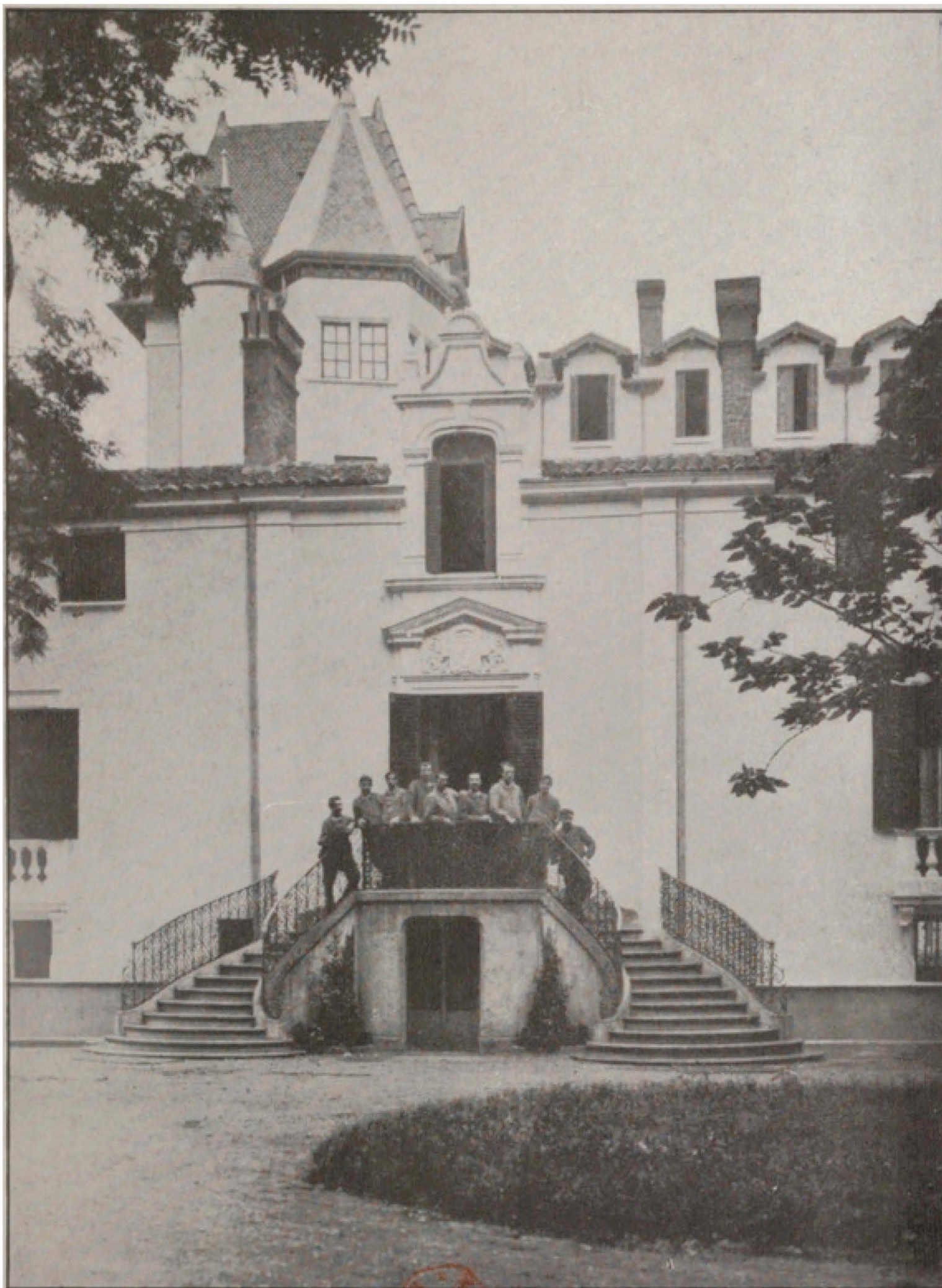
UNE SALLE DE L'HÔPITAL MUNICIPAL 197 *bis*
(SAINT-JEAN-DE-DIEU)



HÔPITAL MUNICIPAL 27 bis
(VILLA PRYLLI)



LA VOITURE D'AMBULANCE AMÉRICAINE DE M. HOY



L'ÉCOLE JOFFRE
(ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE BLESSÉS)
RUE RACHAIS



ATELIER DE RELIURE A L'ÉCOLE JOFFRE



UN DES ATELIERS DE FABRICATION DE JOUETS A L'ÉCOLE JOFFRE



UN MUTILÉ FABRIQUANT UN JOUET A L'ÉCOLE JOFFRE



L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE BLESSÉS DE TOURVIELLE



LE NOUVEL ATELIER DE CORDONNERIE



L'ATELIER DES TAILLEURS



L'ATELIER DE MENUISERIE



LA LINGERIE DU SOLDAT. L'HÔTEL DE VILLE



SALLE DES FÊTES DE L'HÔTEL DE VILLE
AVEC COLIS DESTINÉS AUX PRISONNIERS DE GUERRE



UN SALON DE L'HÔTEL DE VILLE
AVEC VIVRES DESTINÉS AUX PRISONNIERS DE GUERRE



LES FICHIERS DU BUREAU DE RECHERCHES DES RÉFUGIÉS



LE VESTIAIRE DES RÉFUGIÉS



UN OUVROIR MUNICIPAL



LE CENTRE DE COUPE